

VILLE DE DREUX
Direction des Affaires juridiques,
Assemblées, Commande Publique et Achats responsables

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 11 AVRIL 2023



Mandature 2020-2026

L'an deux mille vingt-trois, le onze avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Mairie de Dreux, dûment convoqué le 5 avril 2023, s'est réuni à DREUX sous la Présidence de Monsieur Pierre-Frédéric BILLET.

Etaient Présents

Pierre-Frédéric BILLET, Jean-Michel POISSON, Caroline VABRE, Talal ABDELKADER, Fouzia KAMAL, Sébastien LEROUX, Mariam CISSE, Mounir CHAKKAR, Christine PICARD, Nelson FONSECA, Lydie GUERIN, Sophie WILLEMEN, Pascal ROSSION, Josette PHILIPPE, François JAGUIN, Hélène BARBE, Alain GUENZI, Valérie VERDIER-DAUTRÊME, Arnaud DAUTREY, Aissa HIRTI, Jacques ALIM, Caroline IFTEN, Ratko KLISURA, Yucel KISA, Amber NIAZ, Huguette POISSON, Nicola CARNEVALE, Josette MARTIN, Marie-Françoise SCAVENNEC, André HOMPS, Valentino GAMBUTO, Florence ARCHAMBAUDIERE, Carine GENTIL, Laurent FONTAINE, Maxime DAVID, Sabine FRETEY

Pouvoirs

Cherif DERBALI donne procuration à Arnaud DAUTREY, Chantal DESEYNE donne procuration à Pierre-Frédéric BILLET, Silvia COUSIN donne procuration à Caroline VABRE. À compter du point 19, Jacques ALIM donne procuration à Josette PHILIPPE.

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Madame Amber NIAZ.

Etaient Excusés :

Points 9, 10, 11 et 13 : Pierre-Frédéric BILLET et Chantal DESEYNE
Points 17 et 18 : Hélène BARBE

Monsieur le Maire : Il est 19 h 01, j'ouvre cette séance du conseil du 11 avril 2023. Secrétaire de séance : Amber, si ça te va ? Si tout le monde est d'accord ? Pas d'objection ? Je vous remercie. Alors, absences et excuses : Nelson Fonseca donne pouvoir à François Jaguin jusqu'à son arrivée. Donc, il se peut que tu présentes les dossiers six et sept. Tu es au courant si Nelson n'est pas arrivé. Sophie Willemain donne pouvoir à Ratko Klisura, qui est là jusqu'à son arrivée également. Chantal Deseyne donne pouvoir à moi-même. Silvia Cousin donne pouvoir à Caroline Vabre, Chérif Derbali donne pouvoir à Arnaud Dautrey et Florence Archambaudière donne pouvoir à André Homps jusqu'à son arrivée. Je n'ai rien oublié ? C'est bon pour vous ? Je vous remercie.

Assemblées :

1 - Approbation du Procès-verbal du 23 mars 2023

Pierre-Frédéric BILLET

Monsieur le Maire : On peut prendre l'ordre du jour de ce Conseil municipal. Nous avons le premier point qui est l'approbation du procès-verbal du jeudi 23 mars 2023. Y a-t-il des questions, observations ? Monsieur David, je vous en prie.

Maxime DAVID : Bonsoir à tous, merci. Très simplement, je n'ai pas de remarque à faire sur ce procès-verbal, mais ça me semblait important quand même qu'on commence ce Conseil par évoquer l'actualité du jour. On a effectivement des agents de la ville qui ont choisi de débrayer aujourd'hui, ce n'est pas quelque chose qui se passe très souvent. Je pense que ça mérite de nous interpeller. En tout cas, en tant qu'élus de ce Conseil, je souhaiterais avoir votre analyse sur cette situation aujourd'hui et qu'est-ce que vous pouvez nous dire sur les revendications de ces agents et ce que vous comptez faire pour y répondre ? Merci.

Monsieur le Maire : Oui. Ce n'est pas à l'ordre du jour, mais je vous remercie de votre question, Monsieur David. C'est l'occasion des différents dossiers, Caroline Vabre souhaite dire un mot, elle souhaiterait dire un mot. Y a-t-il d'autres questions, observations sur le procès-verbal ? Monsieur Fontaine.

Laurent FONTAINE : Oui. C'est plutôt même pour Monsieur Leroux, je crois qu'il y a une erreur à la page 68.

Monsieur le Maire : On va reprendre ça, page 68. C'est Monsieur Fontaine qui commence à rectifier les erreurs sur Monsieur Leroux, ce n'est pas mal.

Laurent FONTAINE : Vous l'avez envoyé chez les républicains indépendants.

Monsieur le Maire : Oui. Effectivement, on va rectifier.

Laurent FONTAINE : S'il a rejoint l'opposition, il faut qu'il le sache quand même.

Monsieur le Maire : Écoutez, je l'apprends. Merci, Monsieur Fontaine. C'est bien quand Monsieur Fontaine lit les procès-verbaux. Moi, j'aime bien, il est toujours très précis. On va rectifier ça. Merci, Monsieur Fontaine. Il y a autre chose ?

Laurent FONTAINE : Non, mais c'était juste pour dire qu'en fait, les propos qui sont mis dans la bouche de Monsieur Leroux sont ceux de Monsieur Homps.

Monsieur le Maire : Je retrouve la page 68, mais je n'ai pas le même numéro. Oui, d'accord. En bas de la page 68. Pour moi, c'est page 72, je ne sais pas pourquoi. Effectivement, oui. Très bien. Merci, Monsieur Fontaine, et on va le rectifier. D'autres observations là-dessus ? Non ? On peut l'approuver comme ça ? Il n'y a plus d'objection, des contre, d'abstentions.

À l'unanimité. Je vous remercie.

Commande publique :

2 - Groupement de commandes pour les marchés de la direction des systèmes d'information et télécommunications mutualisée

Caroline VABRE

Monsieur le Maire : On prend le point 2 et c'est un groupement de commandes. Caroline Vabre.

Caroline VABRE : Sur la première délibération que je vais vous présenter ce soir, il s'agit d'un groupement de commandes entre la DSIM. Vous le savez, la DSIM, c'est le service mutualisé entre l'Agglomération et la ville de Dreux. Il s'agit de régulariser quelque chose qu'on souhaitait mettre en place depuis un certain temps. L'idée, c'est de se dire qu'il faut rationaliser les coûts d'une part, et puis rechercher les meilleurs marchés possibles. Donc en fait, c'est une convention de groupement de commandes entre la ville, l'Agglomération et également le CCAS qui a souhaité se joindre à ce groupement. Pas d'autres choses particulières que de valider ce principe, si vous en êtes d'accord, de groupement de commandes en ce qui concerne tout ce qui est la fourniture, l'installation et la maintenance d'équipement de réseau de la DSIM.

Monsieur le Maire : Questions là-dessus ? Observations ? Non. On peut passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Unanimité.

Je vous remercie.

3 - Marché de conception réalisation pour le Pôle Équipements des Bâtes – composition du jury

Caroline VABRE

Monsieur le Maire : On passe au jury de consultation pour le Pôle éducatif, social et culturel des Bâtes. Caroline.

Caroline VABRE : Là, c'est sous l'angle commande publique cette fois-ci. L'idée aujourd'hui, c'est qu'au regard de l'ampleur du projet de la consultation de maîtrise d'œuvre du projet du pôle éducatif et culturel et social des Bâtes, je vous propose la désignation d'un jury, qui aura pour but de choisir cette maîtrise d'œuvre. Donc l'idée est simplement, puisque vous aviez peut-être été étonnés par les propositions de composition de jury. Je rappelle que réglementairement parlant, tous les membres de la commande publique sont membres de droit du jury et qu'il faut ensuite y ajouter des sachants. En ce qui concerne les sachants, il s'agit bien sûr, d'architectes au regard du projet. Donc trois

architectes : Antoine de Beauvoir, Régis Martin, qui est assez connu sur les territoires et qui va notamment d'ailleurs s'occuper de notre église et Monsieur Alban Mairovitz, qui est peut-être moins connu et dont la spécialité, là, est plus au regard de l'énergie, donc une idée de rationaliser les coûts d'énergie, d'y faire très attention. Donc voilà la composition de ce jury telle que je vous la propose.

Monsieur le Maire : Questions là-dessus ? Madame Philippe.

Josette PHILIPPE : Oui. Je ne vais surprendre personne, en disant que je remonte au créneau avec la participation, là, tant mieux de Monsieur Alim et de Madame Iften dans les jurys et moi, je remonte au créneau pour vous dire que je souhaite que nous soyons représentés dans les commissions, puisque vous aviez entrouvert une porte lors du dernier Conseil et je voulais savoir maintenant où en était ou si vous aviez ouvert complètement ou si vous l'aviez refermée.

Monsieur le Maire : Ce n'est pas la question qu'on a devant nous, mais je vais vous répondre que j'ai répondu à Madame le Préfet, qui vous fera communication de ma réponse et vous regarderez, j'imagine, en détail, ce que j'ai répondu, c'est assez précis.

Josette PHILIPPE : Mais je ne l'ai pas eu.

Monsieur le Maire : On peut passer au vote ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?.

Unanimité. Je vous remercie.

Ressources Humaines :

4 - Médecine préventive : convention d'adhésion au service de médecine préventive du centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Eure et Loir

Caroline VABRE

Monsieur le Maire : On passe à la médecine préventive. Caroline.

Caroline VABRE : Là, l'idée, vous le saviez, la collectivité était accompagnée par Sistel en ce qui concerne la médecine préventive. Il se trouve que le contrat avec Sistel va arriver à échéance au mois de juin et qu'il s'agit là de vous proposer aujourd'hui de contracter avec le Centre de Gestion du 28 pour deux raisons : la première, c'est parce que Sistel applique le droit du travail et propose que nos agents soient vus tous les cinq ans, ce qui ne correspond pas au code des collectivités territoriales, ils doivent être vus tous les deux ans. Le fait de contracter avec le Centre de Gestion 28 va permettre que ces entretiens aient bien lieu tous les deux ans d'une part, et d'autre part, et ce qui est surtout intéressant pour nos agents, c'est qu'on va faire venir le Centre de Gestion 28 à Dreux, ce qui permettra plus de facilités, moins de transport pour nos agents et puis on réalise une très faible économie sur la consultation, on passe de 78 à 75 euros, de mémoire. Donc plutôt quelque chose de bien, puisqu'on va avoir une bonne régularité pour le suivi de la santé de nos agents.

Monsieur le Maire : Questions là-dessus ? Monsieur Gambuto et après, Monsieur David.

Valentino GAMBUTO : Oui. Je pense que c'est une bonne chose d'être exemplaire en la matière et de s'inquiéter de la santé de nos salariés, de nos agents et du coup, je suis obligé quand même de rebondir sur un certain nombre des griefs qui sont à la municipalité, puisque nous les avons rencontrés, en tout cas un certain nombre, et qu'ils nous disaient leur mal vivre, un mal vivre sans précédent, le quotidien en tant que salariés, que ce soit, si j'ai bien compris, avec ou vis-à-vis d'un certain nombre de salariés, vis-à-vis d'un certain nombre de chefs et ils vivent ça très, très mal au point de s'être mobilisés ce midi. Je crois que pour qu'ils se mobilisent aussi nombreux ce midi, c'est qu'il doit y avoir quelque chose.

Alors moi, je veux bien considérer et qu'il n'y a rien de factuel dans ce qui est dit. Je veux bien considérer d'ailleurs qu'ils sont agités par quelques gauchistes, certainement qu'ils sont toujours assis sur leurs acquis sociaux. Ce que je propose, si vous le voulez bien, c'est qu'on réponde et que vous répondiez à leurs questions. C'est-à-dire quand ils nous parlent d'inégalités dans le traitement des faveurs, des détériorations du dialogue social, etc. Je ne vais pas vous redire tout le manifeste, mais il y a un certain nombre de questions qui sont des questions claires, et ce qu'ils nous demandent finalement n'est pas très compliqué. Quand ils demandent un organigramme et connaître le poste des agents, quand ils demandent d'obtenir de la clarté sur l'IFCE, quand ils demandent d'obtenir des explications sur les différents telles que les logements et leurs règlements, les voitures de fonction, leur utilisation, etc., donc tout ce qui pourrait être considéré comme des avantages pour certains et pas pour d'autres.

Donc moi, si vous voulez bien, je vais même me faire l'avocat de je ne sais qui, parce que je n'ai pas les traités de "Diable", mais je veux vous dire que je suis disposé à considérer qu'ils se trompent. Mais dans ce cas-là, s'il vous plaît, répondez à leurs questions et je crois que ça éclaircirait et ça nous permettrait, nous, en tout cas, d'avoir un avis objectif et factuel.

Monsieur le Maire : D'autres questions là-dessus ? Madame Gentil, c'est à Monsieur David aussi et Monsieur Rossion. C'est bien ça ? Allez-y ! Faites-vous les politesses que vous souhaitez.

Carine GENTIL : Juste dans le prolongement par rapport à la médecine du travail qui, effectivement, est essentielle dans la vie des travailleurs. Aujourd'hui, l'un des problèmes qui se posent et vous avez plus d'une centaine d'agents municipaux, qui ont débrayé aujourd'hui pendant une heure, c'est celle de la souffrance au travail, réellement. Comment, Monsieur le Maire ?

Monsieur le Maire : Excusez-moi. Ce que vous dites "une centaine", ce n'est pas vrai, puisque vous savez qu'il y a des gens qui sont venus du département, des différents syndicats et qu'en réalité, ce n'est pas une centaine, mais je vous laisse transformer ça comme vous voulez.

Carine GENTIL : Même s'il n'y en aurait qu'un, deux, trois ou 10, la souffrance au travail est une réalité et pour certains d'entre eux, cette souffrance au travail est liée à une rupture d'égalité, de la situation des différents agents, qu'ils soient contractuels ou titularisés, puisqu'effectivement, un certain nombre ont pu constater que des agents nouvellement embauchés étaient déjà titularisés, alors qu'ils étaient en attente de cette titularisation depuis de nombreuses années. Donc la question de la rupture d'égalité est vraiment une question essentielle et celle de la souffrance au travail doit réellement être prise en compte par votre municipalité.

Monsieur le Maire : Ce n'est pas lors des délibérations, ou si vous voulez faire court, je vous laisse parler de ça, mais il faut faire très court, s'il vous plaît.

Maxime DAVID : Écoutez, je ferais très court, mais je joue le jeu, puisqu'effectivement, ce n'est pas un point qui est à l'ordre du jour, mais ça nous est arrivé de parler de points qui ne sont pas à l'ordre du jour, c'est l'actualité qui le justifie et en l'occurrence, elle est justifiée. Donc j'ai attendu que Madame Vabre, en charge des ressources humaines, ait un dossier à présenter, c'est le cas, là. J'ai attendu un rapport qui traite quand même de la politique salariale, c'est le cas avec la médecine préventive, pour faire une jonction, qui là me semble encore plus légitime, pour vraiment vous demander une réponse, l'occasion de nous donner justement votre version. Merci.

Pascal ROSSION : Oui. Bonjour. Justement pour connaître l'état du personnel avec la santé au travail, est-ce que vous pourriez nous donner le pourcentage de personnel de la mairie de Dreux en arrêt de travail maladie, en arrêt de travail accident du travail ou bien en travail à temps partiel thérapeutique ? Ça donnerait un éclairage sur la santé du personnel.

Monsieur le Maire : Monsieur Rossion, vous imaginez bien que ces chiffres-là, ce sont des chiffres que l'on aborde en commission lors d'un sujet, ou par question écrite, que vous avez l'habitude de poser et on va vous sortir du chapeau des chiffres magiques. Par contre, si vous choisissez d'étudier des chiffres, on vous les enverra et puis il y a un rapport annuel que vous connaissez qu'on vous présente. Monsieur Hirti pour terminer.

Aïssa HIRTI : Oui. C'est normal, vous ne pouvez pas nous sortir des chiffres magiques. On est d'accord. Vous ne les connaissez pas. En fait, le gros problème, c'est vous. Encore une fois, c'est vous. Le malaise, il est tellement profond, les chiffres de l'absentéisme, il doit être très conséquent, et le malaise, c'est le maire de Dreux. Tant qu'on aura ce maire au pouvoir, le malaise va être conséquent.

Monsieur le Maire : Ça va être long encore ce soir. Monsieur Hirti, vous étiez responsable de la RH pendant plus de deux ans, donc c'est une vaste blague.

Aïssa HIRTI : Sous votre autorité.

Monsieur le Maire : Oui, bien sûr, Monsieur Hirti, il n'y a pas de souci. Vous êtes déjà dans une collectivité et vous nous renvoyez ça en boumerang, c'est assez rigolo, on va passer. Juste pour vous dire, très simplement, les syndicats ont des relations régulières avec Madame Diem Hong qui est la DRH, avec Caroline Vabre, qui les reçoivent très régulièrement, le dialogue continu. Il s'avère que je les recevrai dans quelques semaines pour faire le point avec eux sur différentes questions. Mais ça se fait dans un temps où on peut se poser et discuter. Donc, je les recevrai, bien entendu, il n'y a aucun souci là-dessus.

Tout simplement, je vous invite à ne pas faire, comment dire, de cas individuels des généralités, quand vous dites "certains sont titularisés et d'autres pas", ça dépend, ce sont des cas individuels qui sont jugés par la DRH selon des conditions, des circonstances, un rendu de service public. Donc, on ne peut pas faire une généralité. Donc je vous invite à pondérer un peu vos propos, parce que je crois savoir quand même que la DRH est quand même bien suivie. On essaie de faire ça au plus juste et

sans critère subjectif, vous voyez. Donc un petit peu de détente et on va les recevoir, on va discuter avec eux.

Madame Gentil, vous faites souvent des généralités, vous colportez ici des rumeurs dont vous n'êtes pas certaine. Mais ça ne se colporte pas au Conseil municipal, quand vous nous disiez qu'on avait fait une étude graphologique pour savoir qui avait voté quoi au Conseil municipal, attention ! Vous êtes élue, vous n'êtes pas au Conseil municipal pour colporter des rumeurs dont vous n'avez aucune preuve. Ce n'est pas sérieux. Je passe au vote. Allez-y, si vous voulez répondre !

Carine GENTIL : Oui. Déjà, Monsieur le Maire, est-ce que le Conseil municipal est retransmis en direct ce soir ?

Monsieur le Maire : Je vais vous répondre là-dessus. En fait, on a eu différents problèmes depuis plusieurs mois de flux, donc il est enregistré, ça permet un bon enregistrement de le sécuriser. Il sera de meilleure qualité et diffusé demain matin. Voilà, il n'y a pas de souci là-dessus et en intégralité.

Carine GENTIL : Si, c'est un souci, tout de même.

Monsieur le Maire : Mais vous avez bien vu qu'il y a eu différents problèmes techniques ces derniers mois, donc on l'enregistre. Non. Madame Gentil, vous avez vu la commission que vous avez pu faire en visio ? Vous avez vu qu'il y a quand même des ratés avec le wifi, donc on l'enregistre et il est bien traité, il sera en ligne demain matin, ne vous inquiétez pas. Je passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Unanimité

Je vous remercie.

Urbanisme :

5 - Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D) – Modification

Jean-Michel POISSON

Monsieur le Maire : On passe au PADD. Jean-Michel Poisson.

Jean-Michel POISSON : Nous avons délibéré en ce qui concerne le PADD et puis depuis cette délibération, il y a un projet d'ambition qui s'est fait jour par l'Agglo et qui concerne le développement de la zone économique des Livraindières. Cette zone économique est de nature à consommer beaucoup de surfaces, que nous n'avions pas évoqué dans le PADD. Il convient de réparer cette information, de sorte que l'on puisse à la fois développer l'extension de la zone industrielle des Livraindières, mais aussi de façon à pouvoir accueillir la société Dammann et c'est le fait de la société Dammann qui se résume par construire à Dreux, qui est à l'origine de cette petite modification. C'est une modification qui rentre dans le cadre de la loi Climat et Résilience et de la loi sur le Zéro Artificialisation des Sols et donc nous avons conçu d'accepter l'agrandissement sur une superficie d'environ 40 hectares, qui correspond au SCoT et en revanche, nous avons renoncé à des surfaces d'artificialisation des sols dans d'autres secteurs de la commune et en particulier, aux Hauts

Buissons et à Flonville. Et donc, je vous demande effectivement qu'on remplace la délibération du 7 février par la prise d'acte aujourd'hui de cette modification.

Monsieur le Maire : Merci, Jean-Michel. Questions, observations là-dessus ? Monsieur Gambuto, Monsieur David.

Valentino GAMBUTO : Oui. Moi, je réagis de façon beaucoup plus générale, en ce qui concerne en substance, ce que ça veut dire la situation qu'on est en train de vivre aujourd'hui. J'allais juste dire que, non pas pour parler de mon engagement politique, mais ça fait environ 30 ans que je me bats pour qu'il y ait un développement de la ville de Dreux, tant au niveau de l'habitat qu'au niveau du développement économique, qui profite de tous les atouts qu'on a, qui sont chaque fois répétés, à savoir le train à une heure, une deux fois deux voies, un foncier important, etc. Et depuis une trentaine d'années, on attend et peut-être, nous avons laissé passer notre tour à un certain nombre de fois, parce que je critiquais à l'époque, peut-être, que j'ai raison, les politiques qui étaient menées et qui n'allaient pas dans ce sens-là. Et puis je trouve que la pression parisienne fait que naturellement, et peut-être aussi grâce à certaines politiques menées, mais que naturellement, on arrive aujourd'hui, à une pression de cette demande, tant en habitat qu'en développement économique. Et à ce moment-là, je découvre du coup ou on découvre progressivement que peut-être sous l'autel de l'écologie, je n'en suis pas si sûr, que pour éviter des artificialisations des sols, aujourd'hui, entre ce qui a été fait, entre ce que vous appelez, ce qui s'appelle des coûts partis, donc tout l'habitat qui est déjà lancé, entre ce qui est déjà occupé, mais finalement, il ne nous reste plus de marge de manœuvre pour développer une ville comme on le souhaitait, une ville avec tous les quartiers rassemblés, avec une dynamique, avec un autre avenir, c'était un peu notre slogan "À voir demain Dreux en mieux". Sauf qu'aujourd'hui, on voit bien que tout est limité, tout est sclérosé et, on est obligé d'ailleurs, parce que c'est ce qu'il y a en substance, de renoncer à des projets habitat pour pouvoir développer des projets de développement économique. Quel dommage ! C'est-à-dire qu'on est obligés de choisir entre les deux et de la même manière, de toute façon, avec seulement 40 hectares qui sont dévolus à ce développement-là. On va se retrouver très rapidement encore une fois certainement bloqué. Alors au moment où il y a une poussée et des possibilités du développement économique, on est restreint à ce peu d'espace. Donc je le regrette vraiment, parce qu'on risque de voir passer le train, une nouvelle fois sur le Drouais et sur, je vous le disais, sur l'autel de l'artificialisation. Alors que pendant ce temps-là, d'ailleurs, au passage, on n'est pas gênés — en tout cas, la plupart des élus, tous les élus du département ne sont pas gênés — d'artificialiser des dizaines de milliers d'hectares, en ce qui concerne l'autoroute qui va être faite et qui va certainement d'ailleurs.

Monsieur le Maire : C'est 600 hectares d'autoroute, Monsieur Gambuto.

Valentino GAMBUTO : 600 hectares, et puis tout ce qui va autour, qui va être artificialisé, on va dire un millier d'hectares, si vous voulez, mais en tout cas, on arrive aujourd'hui à cette autoroute qui peut-être d'ailleurs permettra, non pas le train, mais tous les investisseurs de passer plus loin de Dreux, et aller s'installer un petit peu plus loin. Donc je trouve ça vraiment très dommageable, évidemment, on va voter pour, puisque c'est une chance que de voir du développement économique, c'est une grande chance de pouvoir garder Damman, mais voilà, je regrette vraiment qu'on en soit arrivé là.

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur Gambuto. Monsieur David, Monsieur Homps et après, Monsieur Dautrey.

Maxime DAVID : Merci. Moi, j'aurai deux remarques sur ce rapport. La première, simplement savoir pourquoi on n'a pas pu anticiper ce lien avec l'agglomération puisqu'on a, il me semble, voté ce rapport il y a quelques semaines à peine. Mais ça, c'est un détail. Sur le fond, pour le coup, je m'inscris un petit peu différemment de ce que vient de dire mon collègue, parce c'est un véritable enjeu, cette zéro artificialisation, ce n'est pas facile à dire, et je n'aimerais pas que sur l'autel des bonnes opportunités, on fasse comme sur beaucoup d'autres politiques, on repousse sans cesse l'atteinte de ces objectifs qui sont importants. Je pense qu'il ne faut pas se tromper de question, il ne s'agit pas de limiter le développement, il s'agit de le faire différemment. Il est tout à fait possible d'imaginer un développement, y compris industriel, d'une autre manière, y compris par la reconversion de friches, mais pas que, en pensant aussi différemment, certaines installations et certains aménagements justement d'entreprises. Moi, ma question, c'est plutôt un, je suis plutôt rassuré quand vous dites vous-même que vous avez renoncé à d'autres projets d'artificialisation ailleurs dans la ville, très bien, mais je crois aussi, parce que c'est un débat qui a été remonté de beaucoup d'élus locaux, qui était de dire : les critères qui sont actuellement fixés par l'État, risquent de pénaliser les communes qui ont été vertueuses jusqu'à maintenant, et de geler le développement de certaines communes qui, à l'inverse, eux, en ont profité.

Il me semblait que par rapport à ça, il y avait un débat qui était donné à l'échelle des agglomérations, pour justement avoir une sorte d'interprétation de cet objectif de moins 50 % en 2030, mais qui était de dire, c'est moins 50 % à l'échelle de la région, mais agglomération par agglomération, on peut amender, à l'échelle des SCoT, et donc des agglomérations, on pouvait jouer sur ce ratio tant qu'à la fin, en se dézoomant à l'échelle de la région, on était bien à moins 50. Et je voulais savoir comment se positionner, je vous avais déjà posé la question la dernière fois, comment positionner l'agglomération de Dreux par rapport à ça ? Et surtout, parce qu'on peut justifier nous, d'accueillir plus de développement étant donné notre position géographique et que c'est un peu à notre tour maintenant, et dans ce cas-là, il faut le négocier pour s'assurer qu'on soit dans le haut de la corde, mais ça, c'est à vous de nous le dire si vous le faites ou pas. Moi, ce que j'aimerais savoir, c'est concrètement, 2030, c'est demain, en 2030, on doit faire moins 50 % d'artificialisation, donc ça veut dire qu'il reste combien de surface à Dreux ? Qu'est-ce qui est déjà en coût partie ? Comme vous avez l'habitude de nous le dire, et on sait d'expérience qu'il y en a beaucoup chez vous. On en est où ? Parce que sinon on risque de se retrouver face à une belle opportunité qui arrivera à la dernière minute, et on sera gêné, on voudra essayer de repousser. Non, il ne faut pas repousser, il faut changer de logiciel, mais pour ça, il faut aussi savoir sur quoi on part, et là aujourd'hui, je ne sais pas sur quoi on part. Je voterai pour sur cette délibération, mais c'est l'occasion de vous poser la question de la vision du développement à l'aune de cette contrainte qui va et qui doit s'appliquer.

Monsieur le Maire : Je crois que, Monsieur David, vous n'avez pas les dernières informations, vous êtes un petit peu à côté de la plaque, mais je vous reprends tout à l'heure, Monsieur Homps.

André HOMPS : Nous, les indépendants républicains, on est globalement en phase avec les orientations qui sont dans ce rapport. Je voulais juste profiter de l'occasion pour rappeler que Dammann, c'est une entreprise qui a été implantée par le service de développement économique de la ville de Dreux, et même précisément par David Le Loir qui mérite cet hommage, croyez-moi, qui

était allé les chercher dans les Yvelines et qui s'était battu pour l'implantation de Dammann d'abord aux Châtelets, et demain sur la zone Nord. Globalement, je pense qu'effectivement, il y a un équilibre à trouver entre un objectif environnemental et un objectif économique, il me semble que c'est un sujet qui doit rester hors polémique. Je comprends les points de vue des uns et des autres, c'est un sujet qui est très technique de notre point de vue, et nous personnellement, nous voterons pour sans trop de difficultés.

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur Homps, de préciser ça, étant donné que je dois rectifier une petite chose sur David Le Loir, en réalité, celui qui a été vraiment au premier contact et qui a poussé le dossier, c'est le maire actuel de Saint-Lubin-des-Joncherêts, pour être précis, qui était le directeur technique et patrimoine de Dammann, et qui habitait Saint-Lubin-des-Joncherêts. Ce n'est pas que je veux relativiser David Le Loir, ce n'est pas du tout ça, c'est que si je ne le dis pas, alors que, ce serait commettre une faute d'impolitesse vis-à-vis de lui, David a fait plein de choses, mais le maire de Saint-Lubin était vraiment en avant-poste là-dessus, parce qu'il habitait à Saint-Lubin, et qu'il connaissait les possibilités. Mais un tel projet comme ça ne se fait pas seul, effectivement. Excusez-moi, je voulais juste préciser, mais c'est important. Monsieur Dautrey.

Arnaud DAUTREY : Monsieur le Maire, bonjour à toutes et à tous. Moi, j'ai un point qui m'embête, c'est vis-à-vis de la loi climat et résilience, qui engage les collectivités justement à réduire de 50 % la consommation des terres agricoles et naturelles d'ici 2030. Là, on parle de 40 hectares pris, sur les 12 dernières années, on a pris seulement 30 hectares. Comment allons-nous faire pour maintenir ces objectifs de réduction de 50 % ? Et le deuxième point, que j'ai découvert, parce que je n'étais pas en commission sur le PADD, j'ai découvert qu'il y a une route qui doit être aménagée au niveau du Côteau Ensoleillé et de la Sous-Rouille. C'est un projet qui fait plus de 3 000 mètres carrés, c'est une création routière qui normalement doit desservir, je pense que Dammann, la nouvelle implantation de Dammann, la zone des Livraindières, et le sanatorium, et à première vue, si j'ai bien tout compris, on sacrifie non seulement de l'espace vert, mais en plus une zone naturelle. J'aimerais une réponse à ce sujet-là, merci.

Monsieur le Maire : Sur ce point-là, Monsieur Dautrey, Monsieur Poisson va répondre, je répondrai pour le développement économique.

Jean-Michel POISSON : Ce projet, c'est un vieux projet qui a été développé par la ville de Dreux à une certaine époque, qui a été renoncé, et il n'est pas question de le réactiver, et notamment ça n'a strictement rien à voir avec la société Dammann. Vous faites un amalgame de différentes informations, sans doute, mais c'est un non-sujet.

Arnaud DAUTREY : Il y a quand même une indication sur le plan avec une flèche, et on indique la traversée du Côteau ensoleillé, je ne l'ai pas découvert, c'est noté noir sur blanc sur votre plan page 139. C'est pour ça que je pose cette question. C'est indiqué : "3 000 mètres carrés", on est en pleine zone naturelle, merci.

Monsieur le Maire : En tout cas, si votre question est : est-ce qu'il y a un lien avec Dammann ? Absolument pas, je crois que c'est un projet des années 80 où il y avait eu deux scénarios à l'époque, on a ressorti des plans de la ville de Dreux, et c'était plutôt vu comme une route à l'époque et il serait plutôt un chemin piétonnier maintenant, mais ça n'a absolument rien à voir avec Dammann ou le développement économique. Ça ne sera pas une liaison routière, parce qu'en plus il y a

l'aménagement de la 120, donc de toute façon, il n'y a pas de sujet là-dessus. Je réponds de manière globale aux questions qui ont été posées.

Effectivement, la loi climat et résilience nous impose de développer à 2030, 50 % de ce qui était développé. Il faut relativiser parce qu'il y a trois éléments qui sont venus ébrécher ce grand principe. Le premier, une circulaire du ministre Béchu, qui a bien expliqué qu'on pouvait regarder à l'aune des projets économiques, de ce développement de 50 %, etc., une note de la Première ministre qui a expliqué qu'il ne fallait pas que ça bloque les projets de développement économique, ça, c'était il y a deux semaines. Et puis, je pense que vous l'avez noté, en tout cas je l'espère, que le SCoT sera basculé à 2026. Vous voyez qu'on recule les choses, etc. Parce que je pense, et c'est le point de vue de la MF nationale, j'entends bien, que les contraintes qui sont dans le climat et résilience, c'est très gentil, mais que par rapport à la réalité de terrain, et des fois du développement économique, il faut l'adapter.

D'ailleurs, comment on pourrait comprendre que l'État ait lancé la mise en concurrence des concessionnaires autoroutiers sur la 154, et ne nous permette pas dans le même temps de développer des zones économiques sur cet axe qui va structurer notre département ? Ça n'a ni queue ni tête. Pour l'autoroute, les réserves foncières aujourd'hui s'élèvent à 600 hectares sur le département, je poursuis votre question, Monsieur Gambuto, ce qui n'empêchera pas effectivement, on a un tel axe structurant, de développer des zones économiques à côté, sinon, ce serait complètement aberrant parce qu'effectivement, on passerait le département sans avoir un développement économique. Il faut qu'on accélère, c'est ce qu'on fait à l'Agglomération, pour développer ces zones, parce que dans les deux-trois ans qui viennent, il se peut qu'on soit un peu contraint. C'est quelque chose qu'on entreprend à l'Agglomération. Alors, là, je parle à la place de l'Agglomération, avec ma casquette de l'Agglomération, mais c'est un enjeu majeur. Pourquoi on développe 40 hectares sur les Livraindières ? Parce qu'en fait, tout ce qu'on pense dans l'Agglomération, on a en SCoT, un SRADDET, effectivement, on a un développement d'hectares à prévoir. Il s'avère qu'effectivement, Dreux, par rapport à d'autres zones, je ne cite pas de zones dans l'agglomération pour ne pas être discourtois, ces zones économiques ont une autre attractivité à Dreux qu'au fin fond de l'agglomération, et que pour ce faire, le CLIC a été voté récemment au conseil communautaire, fait qu'on va largement augmenter le prix au mètre carré, des zones industrielles et artisanales, et que ça va permettre d'équilibrer toutes ces zones-là qu'on développe actuellement à l'Agglomération.

Il y a un choix à faire, effectivement, le choix est de développer, sur l'axe de la 120 et de la 154, le Saule, les Livraindières, et puis les Portes Sud, parce que c'est assez logique et c'est cohérent par rapport à ce qui est fait depuis 20 ans. C'est pour ça que ce soir on vous propose de prendre acte du PADD révisité, parce qu'effectivement, pourquoi on ne l'a pas fait avant, Monsieur David ? Parce qu'on n'allait pas le faire, alors que Dammann n'avait pas signé avec nous. C'est assez logique, vu avez vu qu'on l'a passé au conseil communautaire il y a deux semaines. On signe un accord avec Dammann pour la vente d'un terrain, parce qu'il y a eu de longues négociations, il y a différents terrains envisagés, et pas que sur notre agglomération malheureusement, maintenant que c'est signé, on le modifie à l'aune de ce qui a été voté et conclu, ça me semble assez logique. Effectivement, moi je dis : prudence sur ce développement. Il faut quand même préciser quelque chose parce qu'on a entendu dans le diagnostic en vue du PLU, qu'on était artificialisé à plus de 50 %, c'est ce qui avait été mis dans le diagnostic. Pour expliquer pour tout le monde, il faut relativiser ça :

un parc, la Sablonnière, parc Louis Philippe, etc., c'est officiellement artificialisé, juridiquement dans le PLU. Je ne suis pas sûr que la Sablonnière, dans l'esprit de nos concitoyens, ça soit quelque chose d'artificialisé. Donc il faut aussi relativiser comment la loi appréhende l'artificialisation, c'est vraiment à relativiser. Je vous demande de bien vouloir prendre acte de ce PADD.

Prend acte

6 - Stratégie mobilité : mise en place d'un dispositif d'aide à l'achat de vélos classiques et de vélos à assistance électrique (VAE)

Nelson FONSECA

Monsieur le Maire : On passe à la suite, Nelson est arrivé entre temps, on te laisse présenter la stratégie mobilité.

Nelson FONSECA : Bonsoir à tous. Il s'agit de la mise en place d'un dispositif d'aide à l'achat de vélos classiques et de vélos à assistance électrique, dans la continuité de nos engagements. L'objectif, c'est de favoriser l'acquisition de vélos pour favoriser les mobilités douces. On propose la mise en place d'une prime facilitant l'accession aux vélos à assistance électrique ou aux vélos classiques. Il existe déjà une aide d'État sur le sujet, mais qui est encadrée par rapport à du revenu fiscal de référence et qui exclut de fait une grande partie de la classe moyenne sur le sujet. Le montant des primes, c'est 25 % du prix d'achat, limité à 400 euros pour un vélo à assistance électrique ou un vélo cargo électrique, limité à 150 euros pour un vélo standard et limité à 600 euros pour un vélo bi ou triporteur. La prime sera réduite directement lors de l'achat chez un vendeur de cycles partenaire du territoire drouais, vous avez les conventions en annexe, et le bénéficiaire s'engage à ne pas revendre le vélo pendant une durée de trois ans.

Cette prime est cumulable avec le bonus écologique de l'État, le cumul des aides ne pouvant toutefois pas dépasser le prix du vélo TTC, bien sûr, et il est proposé d'amener un budget de 50 000 euros, soit environ 200 à 300 primes sur l'année 2023, avec un démarrage prévisionnel du dispositif au mois de mai 2023. L'avis favorable à l'unanimité ou à moins deux abstentions de la commission de transition écologique, je vous demande si vous en êtes d'accord, de bien vouloir adopter la mise en œuvre du dispositif, approuver les termes des conventions, approuver les termes du règlement de l'opération et autoriser Monsieur le Maire ou ses représentants à signer tous documents relatifs à cette opération.

Monsieur le Maire : Merci, Nelson. Questions ou observations là-dessus ? Monsieur Gambuto, Monsieur David.

Valentino GAMBUTO : Oui, je vais reprendre une expression des jeunes il y a une quinzaine d'années, d'ailleurs qui sont plus très jeunes maintenant, qui disaient : "C'est une fausse bonne idée." En fait, toutes les études qu'on a pu lire et tous les gens qui ont mis ça en place, on se rend compte qu'il y a des achats qui se font en effet, mais qui sont surtout par opportunisme, parce que ça leur permet de l'acheter moins cher, et puis si on en a une envie, moi, ça doit faire dix ans que j'ai envie de m'acheter un vélo à assistance électrique, si on a envie, on se dit : "Tiens, c'est l'occasion, je l'achète." Et pour autant, il y a de fortes chances qu'il reste remisé au garage un certain temps. C'est une bonne idée pour aider ceux qui veulent acheter un vélo, mais ce n'est pas forcément une bonne idée pour développer le déplacement en vélo, en ville notamment. Dans toutes les études, on voit que ce qui aide le plus, c'est un, évidemment d'avoir des parcours sécurisés où les gens se sentent plus à l'aise, ça, c'est la première des choses qui fait que les gens prennent leur vélo plus facilement. Une autre chose qui est moins importante, plus difficile à Dreux, ce qu'il y ait moins de côtes, et ensuite, c'est la possibilité d'avoir en période d'essai un certain temps. On est plus orientés, et ce qui marche le plus, la plupart du temps, c'est de la location, et c'est la location longue durée aidée, et là, pour un prix qui serait abordable, de faire des locations sur trois mois, sur six mois, sur un an, comme

fait Chartres, mais aussi, si j'ai bien compris, comme le propose aussi l'agglomération du Pays drouais. J'aurais pensé plus pertinent que d'abonder cette politique-là et permettre à des gens, pour une quinzaine d'euros par mois, d'avoir un vélo et de tester, et passer un certain nombre de mois avant de décider de l'acheter ou pas. Ça, ça permettrait à des gens de rouler et sinon de le rendre s'ils ne l'utilisent pas. On préfère cette autre option, et pour ces raisons-là, eh bien, on ne va pas voter pour cette proposition.

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur Gambuto. Monsieur David.

Maxime DAVID : J'ai deux points et l'un des deux est celui que vient d'évoquer Monsieur Gambuto, et pour lequel je partage complètement, je vais commencer quand même par mon premier point, qui me semble être le point de départ. J'étais assez étonné que ce soit la ville qui porte cette délibération, parce que ça part d'une bonne intention et en la lisant comme ça, j'y ai assez naturellement souscrit, mais néanmoins, il me semble que justement, puisqu'on en est à citer les lois de ces dernières années, la loi LOM justement, laisse la compétence mobilité aux agglomérations si elle le décide, et si elles ne la prennent pas, c'est la région par défaut qui devient autorité organisatrice des mobilités. Il se trouve, le hasard fait bien les choses, qu'a été votée la semaine dernière au conseil régional, une aide similaire pour l'aide à l'achat des vélos à assistance électrique. Alors, je vous le dis d'avance, elle est moins avantageuse que vous. Mais néanmoins, cette délibération, cette aide, ne va s'appliquer que sur les territoires pour lesquels la région est autorité organisatrice. Ce n'est pas le cas à Dreux, puisque Dreux dépend de l'agglomération qui elle, a pris la compétence, donc ça m'aurait semblé beaucoup plus naturel que ce soit l'Agglomération qui porte cette délibération pour justement compléter le maillage que va faire aussi la région de son côté, de monter en échelle aussi, on sait qu'il y a aussi beaucoup de gens qui peut-être travaillent à proximité de la ville de Dreux, et il y a peut-être des trajets domicile-travail qu'on pourrait voir demain se faire en vélo plutôt qu'en voiture, là, on aurait un vrai impact. Ça repose la question qu'a dit Monsieur Gambuto sur l'aménagement des infrastructures d'abord, des voies sécurisées pour le permettre. Première question, c'est : pourquoi ce n'est pas l'agglomération qui la porte et donc le coût financier qui est derrière ?

Deuxième question, remarques plutôt, c'est qu'effectivement, ça part d'une bonne intention, et ce que vous proposez reprend les critères pour protéger les abus et autres, et puis va plus loin, est plus généreuse que ce que fait la région, mais l'Ademe, en général abonde à ce genre de projet, a publié une étude qui montre justement quels sont les déclencheurs à l'achat au vélo. Un vélo électrique, c'est plus de 1 000 euros, avant de mettre plus de 1 000 euros dedans, on s'assure de faire le bon achat, or, c'est un changement de pratique, on veut être sûrs, donc la location longue durée, et c'est prouvé par toutes les études, est vraiment l'élément qui permet de déclencher l'achat, ça ne coûte pas forcément plus cher, on peut le faire en délégation de service public, ça m'aurait semblé être au moins complémentaire à ce que vous proposez, or je ne le vois pas, voire substitutif si c'est plus efficace. La première question, pourquoi ce n'est pas l'agglomération qui le porte ? Et deux, je pense qu'on peut aller plus loin en ajoutant ce service de location longue durée et surtout à la fin, ça ne doit pas faire l'impasse sur le vrai débat, c'est de mettre les moyens sur des aménagements de pistes cyclables sécurisés. On voit qu'aujourd'hui la sécurité pose beaucoup de problèmes, je ne vais pas citer le référendum à Paris sur les trottinettes, mais ça montre bien qu'il y a encore un vrai problème au changement de pratique et nécessaire sur le comportement, et le meilleur moyen, c'est de sécuriser les voies avant d'aider à l'achat, mais tout doit être fait ensemble, donc je trouve que c'est

une bonne démarche et je vais l'accompagner, mais voilà, avec les réserves que je vous ai présentées.

André HOMPS : Monsieur Homps. Nous, nous sommes favorables à cette mesure. Il me semble d'ailleurs que la question de l'aménagement des pistes cyclables est quasiment indépendante, on peut traiter les deux indépendamment, on peut tout à fait poursuivre l'amélioration de ces pistes cyclables et puis adopter cette mesure, ce qui nous satisfait particulièrement dans cette mesure, c'est le fait qu'elle s'adresse à tous et ce n'est pas si fréquent. Pour cette raison en particulier, nous voterons pour.

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur. Personne d'autre là-dessus ? Un regret, Monsieur Gambuto ? Vous voulez voter pour ?

Valentino GAMBUTO : Il me semble que ça risque de passer votre proposition, ce que je proposerais quand même, c'est que par souci, dans le cadre du fait que ceux qui prennent s'engagent, à ne pas revendre dans les 36 mois, une déclaration sur l'honneur, ça vaut ce que ça vaut, mais peut-être de prévoir dans votre règlement, l'obligation de restituer la subvention si les gens demandent avant. Au moins que ce soit noté, parce que si on dit : "Ils sont obligés de reprendre, et puis sinon, il n'y a pas..."

Monsieur le Maire : C'est ce qui sous-tend cet engagement, mais on peut le rajouter si tout le monde est d'accord, ça va mieux en l'écrivant. Nelson, tu voulais faire une réponse sur différents points ? Je t'en prie.

Nelson FONSECA : Écoutez, Monsieur Gambuto, achetez un vélo, je vais commencer comme ça, puisque ça fait dix ans que vous attendiez pour l'acheter, faites-le, j'ai envie de commencer comme ça, vous pourriez être le premier à déposer un dossier pour acheter un vélo à assistance électrique et on en serait par ailleurs ravis. J'entends votre opposition, mais je ne la comprends pas. Moi, je suis ravi de porter cette délibération parce que, comme Monsieur Homps l'a très clairement dit, elle est adressée à tous les Drouais sans exception, et moi, je trouve que c'est plutôt intéressant comme disposition.

Pour répondre à Monsieur David, pourquoi c'est la ville qui porte le sujet ? L'agglomération nous a retourné une partie de la délégation sur les mobilités, et vous verrez la délibération suivante continuera à le prouver, c'est nous qui portons la mobilité douce sur le territoire de Dreux pour pallier à une certaine lacune de l'agglomération, et encore que ce dispositif vient en complément de ce qui existe déjà à l'agglomération, puisqu'il est effectivement déjà possible de louer durablement un vélo, c'est un contrat entre un et six mois, c'est tout à fait possible déjà de louer un vélo à assistance électrique auprès des services de l'agglomération. C'est une aide, nous, on vient en complément de l'agglomération pour accompagner les Drouais à l'acquisition. Et je pense très sincèrement que des Drouais qui ont loué des vélos la saison dernière, puisque c'est très saisonnier, vous pourriez interroger les services de l'agglomération, vont avec notre prime et celle à venir de la Région, mais je n'en ai pas connaissance, et celle de l'État, acquérir des vélos, puisque si l'État donne 400 euros, nous, 400 euros, et puis la Région peut-être 200 ou 250, je n'en connais pas les montants, mais on va commencer à s'approcher des fameux 1 000 euros qui permettent l'acquisition d'un vélo à assistance électrique. Voilà, "pourquoi, c'est la ville ?", je vous ai répondu. En ce qui concerne les subventions et

autres subsides ADEME, région, département, ils sont les bienvenus, on va les chercher avec les services de la contractualisation.

Monsieur le Maire : Merci, Nelson. Effectivement, la Région, c'est un peu particulier, ça dépend si l'agglomération a repris la compétence, ça ne peut se cumuler dans notre cas. Je passe au vote, qui est contre ? Monsieur Fontaine, Madame Fretey, Monsieur Gambuto, Madame Gentil. Qui s'abstient ? Le reste, c'est bon. **À la Majorité moins 4 voix contre** : Valentino GAMBUTO, Carine GENTIL, Laurent FONTAINE, Sabine FRETEY.

Je vous remercie.

7 - Convention de mise à disposition de l'Abri vélo sécurisé du Parvis Nord de la Gare de Dreux auprès de l'Agglomération du Pays de Dreux

Nelson FONSECA

Monsieur le Maire : Nelson, c'est encore à toi, pour la convention de l'abri de vélo.

Nelson FONSECA : Comme je viens de le dire, on se substitue à l'agglomération sur les enjeux de mobilité douce, puisque c'est nous qui avons porté l'installation d'un garage à vélos sur le parvis nord de la gare. C'est un dispositif qu'on a voté l'année dernière et qui est mis en musique aujourd'hui avec une aide du fonds mobilité active de l'État à hauteur de 55 %, je vous rappelle qu'on installe un garage à vélo comprenant 32 places de vélos, sur deux niveaux et pour une superficie de 26 mètres carrés. L'objet de la délibération, c'est une convention de mise à disposition de l'abri vélos sécurisé du parvis nord de la gare de Dreux, auprès de l'agglomération de Dreux, c'est nous qui avons porté le projet avec les services et on le transfère à l'agglomération pour l'exploitation tout simplement. Il vous est demandé d'approuver la convention de mise à disposition de l'abri vélos, puis d'autoriser Monsieur le Maire et son représentant à signer ladite convention.

Monsieur le Maire : Merci, Nelson. Questions ? Monsieur Gambuto.

Valentino GAMBUTO : Oui, on votera pour, parce que c'est important pour les gens qui font du vélo, quand j'en faisais il y a très très longtemps, qu'ils soient au sec et qu'ils soient abrités quand on revient, et c'est pour cela que je vous avais invités, pas seulement pour ceux qui sont à la gare, mais ceux qui seront en ville d'ouvrir des places sur le parking souterrain. Je pense qu'on peut se le permettre de garder une ou deux places gratuites dans lesquelles on pourrait garer les vélos gratuitement, puis on fera la communication autour, ça inciterait les gens à venir en ville, sur nos deux beaux stationnements souterrains.

Monsieur le Maire : Il y a d'autres questions là-dessus ? Je ne me laisse pas faire comme ça, je ne suis pas un homme facile. S'il n'y a pas d'autres questions, on passe au vote. Juste avant, il y a effectivement, vous l'avez vu dans le journal, une question qui se pose sur les parkings souterrains, puisqu'il y a des problématiques sur les ascenseurs qu'on n'ait pas réussi à arriver, puisqu'il faut qu'on investisse là-dessus, et puis simplement revoir aussi les places sur lesquelles on peut brancher des voitures électriques ou hybrides, on a trois places je crois aujourd'hui, avec des prises domestiques, il faudrait qu'on puisse monter un peu en gamme et offrir plus de places pour ces voitures électriques, et les vélos, c'est aussi une question qui se pose tout à fait. Voilà, je passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Unanimité

Je vous remercie.

Finances :

8 - Remboursement location de la Maison des familles à un particulier

Lydie GUERIN

Monsieur le Maire : Allez, Lydie, je te laisse la main, remboursement location d'une salle, je te laisse la main pour une longue tirade.

Lydie GUERIN : Merci beaucoup, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous. Il s'agit du remboursement location de la Maison des familles à un particulier. La Maison des familles avait été réservée par Monsieur et Madame Nicoue, demeurant à Vernouillet, du vendredi 18 mars 2022 17 h au lundi 21 mars 2022 8 h 30, afin d'y organiser une fête familiale. Pour des raisons indépendantes de leur volonté, la Maison des familles n'a finalement pas pu leur être laissée à disposition comme prévu. Le montant de la location ayant déjà été encaissé par la trésorerie municipale de Dreux, une demande de remboursement correspondant à la somme de 515 euros est donc nécessaire. Vu l'avis favorable à l'unanimité, moins 3 abstentions, de la commission de modernisation et restructuration des services finances, ressources humaines, administration générale et commande publique, je vous demande, si vous êtes d'accord, de bien vouloir accorder le remboursement de la location de la salle à Monsieur Madame Nicoue, pour un montant de 515 euros.

Monsieur le Maire : Merci, Lydie. Questions, observations là-dessus ? On passe au vote, qui est contre ? Qui s'abstient ?

Unanimité. Je vous remercie.

9- Approbation Compte Financier Unique – Budget principal – Exercice 2022

Lydie GUERIN

Monsieur le Maire : On passe à l'approbation du compte financier unique, budget principal. On fait entrer le cabinet Grant Thornton, je vous en prie, venez, installez-vous. Lydie, tu veux dire un petit mot ou on commence directement par la présentation ?

Lydie GUERIN : On peut commencer par la présentation.

Monsieur le Maire : Installez-vous, je vous en prie. Madame Philippe voulait dire un mot avant l'intervention ? Allez-y, Je vous en prie.

Josette PHILIPPE : Monsieur le Maire, c'est pour vous informer que nous demandons le vote à bulletin secret pour ce rapport, le rapport 9 et le rapport 17.

Monsieur le Maire : Vous dites, délibération 9 et 17 ? C'est pris en compte, est-ce qu'il y a un tiers des membres qui veulent ce vote à bulletin secret ? On a plus d'un tiers, gardez la main levée, que l'administration puisse... OK, c'est bon, et bien écoutez ça sera à bulletin secret pour la 9, et la 17, pareil pour tout le monde ? Allez, ça marche ! Je vous laisse la parole, Monsieur SERRE.

Adrien SERRE : Bonsoir, Monsieur le Maire, bonsoir mesdames et messieurs les adjoints et les conseillers municipaux. Merci pour cette invitation à la présentation des CFU de la ville et des budgets annexes ? Ainsi que du budget principal de la ville et des budgets annexes. Peut-être un petit élément juste de contexte, cette année on a un CFU qui est le compte financier unique, qui par rapport aux autres années, une modalité d'approbation des votes, tant de l'ordonnateur de la ville que du comptable public, l'ancien compte de gestion qui est une modalité particulière voulue par l'État, de fusion des deux comptes pour une présentation unique, avec aussi des éléments qui ne vont peut-être pas forcément apparaître ce soir de façon évidente parce que c'est encore une mise en place progressive, mais qui sont des éléments notamment sur la prise en compte et la valorisation du patrimoine de la collectivité ou des budgets annexes associés. Pour la présentation de ces différents points, je vais laisser la parole à mon collègue Nicolas.

Nicolas BERTHON : Merci, Adrien, pour la parole. Bonsoir, Monsieur le Maire, bonsoir, mesdames et messieurs les adjoints, mesdames et messieurs les conseillers. Nous allons commencer cette présentation du compte financier unique de la ville de Dreux pour 2022 par une présentation globale, assez synthétique de ce qu'est un compte financier unique. À horizon 2025, pour les budgets adoptés, pour les budgets exercice 2024, l'ensemble des collectivités devront valider désormais non plus un compte administratif et un compte de gestion validé par le trésorier, mais un compte financier unique qui réunira les deux comptes, à la fois la dimension flux du compte administratif, les recettes et les dépenses, et surtout la dimension bilan patrimoine du compte de gestion. C'est une réforme qui s'inscrit dans le cadre du passage dans l'instruction comptable M57, qui va s'appliquer à l'ensemble des collectivités locales, communes, départements, régions, instructions comptables que vous avez déjà adoptées pour à partir du 1^{er} janvier 2022. C'est la raison pour laquelle vous votez pour cet exercice 2022, non pas un compte administratif, mais un compte financier unique. Et l'ensemble des collectivités, à partir du 1^{er} janvier 2024, devront être en instruction comptable M57, et donc en 2025, voteront un compte financier unique. Vous êtes en avance de deux ans sur ce changement comptable qui est d'envergure nationale et qui s'applique à l'ensemble des collectivités. Les objectifs du compte financier unique, c'est tout simplement réunir les informations budgétaires et comptables en un seul document, plus de comptes de gestions, plus de comptes administratifs, donc c'est plus de transparence et de lisibilité.

Je vais commencer par vous présenter très rapidement, dans quel contexte s'inscrit cet exercice 2022, le réalisé 2022 en dépenses et en recettes. Ce sont des éléments de contexte qu'on a déjà pu détailler dans la présentation du rapport d'orientations budgétaires. Un contexte, un élément pour lequel vous êtes tous au courant, c'est le contexte inflationniste actuel, l'indice des prix à la consommation harmonisé a évolué de plus 6 % en 2022, en 2023, ça devrait être le même ordre de grandeur. C'est une inflation qu'on ne connaissait pas depuis des décennies. On a eu spécifiquement au niveau du contexte local, un rattrapage en 2022 de factures des exercices précédents à hauteur de 1,9 million d'euros, dont 1,4 million d'euros sur des factures d'énergie.

On a eu également, au niveau des dépenses de personnel, une hausse du point d'indice de la fonction publique, qui, également n'avait pas été de cette ampleur depuis plusieurs années, de 3,5 %, et une hausse pour la fin de l'exercice 2022, une hausse des taux d'emprunt, ils étaient extrêmement bas jusqu'à mi 2022 et on prévoit à fin 2023 des taux d'emprunt qui atteindrait les 5 %. Les décisions politiques qui ont été prises par la ville face à ce contexte, d'un point de vue des recettes, déjà, ça a été le refus d'augmenter les taux d'imposition sur les taxes foncières bâties et

non bâties. La décision de rattraper l'ensemble des factures sur les exercices passés sur cet exercice, de maîtriser en même temps les dépenses de personnel, puisqu'on n'a pas dans le réaliser d'évolution, on est toujours à 25,9 millions d'euros de réalisé sur les charges de personnel entre 2022 et 2023, et cela malgré la hausse du point d'indice de la fonction publique. On a aussi le maintien d'une politique d'investissement soutenue de la commune, on est à 14,2 millions d'euros de dépenses d'investissement, on est sur supérieur, on l'a montré lors de la présentation du rapport d'orientation budgétaire, sur un niveau supérieur à la moyenne des investissements 2014-2021.

On a le refus de fermer les services ou d'en diminuer l'activité malgré la hausse des coûts de fluides, énergie, électricité qui pèsent sur ces services. Et on a eu un recours à l'emprunt avant la remontée des taux, 15 millions d'euros d'emprunt ont été mobilisés en 2022, les trois emprunts sont à taux fixe, c'est trois emprunts de 5 millions d'euros et les taux varient entre 0,83 % et 1,75 %, les taux d'intérêt. On est vraiment sur des taux d'intérêt relativement faibles par rapport à l'évolution actuelle, et sûrement par rapport même aux années à venir, c'est très peu probable qu'on retourne sur les taux d'intérêt qu'on a connu ces dernières années avec même pour l'État, des emprunts à taux négatifs. On a une stabilisation des charges de personnel à 25,9 millions d'euros. Conséquence du contexte inflationniste et du rattrapage des factures, on a eu une augmentation de 4,4 millions d'euros des charges à caractère général par rapport à 2021, c'est une augmentation conséquente, plus d'un tiers d'augmentation.

On a eu 14,2 millions d'euros de dépenses d'investissement, un recours à l'emprunt de 15 millions d'euros, 3 emprunts de 5 millions d'euros mobilisés, et en conséquence, en 2022, on a très clairement une dégradation des ratios financiers et une dégradation que la collectivité, bien évidemment, souhaite provisoire. Je vous ai remis un tableau, on vous avait déjà présenté lors de la présentation du rapport d'orientations budgétaires. Lors de la présentation du rapport d'orientations budgétaires, et on le redit ici, on est face à une situation financière dégradée fin 2022. Une dégradation à la fois structurelle, alors là, c'est plus dans le long terme, on a une hausse des charges de personnel entre 2019 et 2021, une stabilisation de ces charges de personnel entre 2021 et 2022, et une dégradation conjoncturelle liée à la conjoncture, le rattrapage des factures et l'inflation sur 2021. Par conjoncturelle, il faut entendre, et c'est ce qui a été pris en compte lors de l'élaboration du budget primitif dont on va discuter après, les factures rattrapées, c'est 1,9 million d'euros, c'est vraiment conjoncturel à l'année. Par contre, l'inflation connue, elle s'est répercutée pour cette année sur les dépenses de cette année, mais elle se répercutera encore sur les dépenses de l'année prochaine, si on maintient le même service, même niveau de service public, le même niveau d'activité, les primes ne baissent jamais, donc on retrouvera difficilement un montant des charges à caractère général qu'on avait avant 2020.

Au niveau des ratios, on est sur 3,6 millions d'euros d'épargne brute, pour me répéter un peu par rapport à la dernière fois, c'est le montant généré par votre section de fonctionnement pour alimenter votre section d'investissement. 6,5 % de taux d'épargne brute, alors que les seuils fixés sont davantage à 10 %. Un taux d'épargne net nul, alors que les seuils fixés lors de nos analyses, c'est 4 %, et 13,6 années de capacité de désendettement, c'est-à-dire le rapport entre le stock de dettes et l'épargne brute, alors que nous, les seuils qu'on fixe, en matière d'analyse financière, c'est 12 années pour le seuil d'alerte. Je vous ai mis comme la dernière fois, ce qui se passerait si on retraitait les factures à rattraper sur 2022, les 1,9 million d'euros, on serait à 9,9 % de taux d'épargne brute, 3,4 % de taux d'épargne nets, 8,9 années de capacité de désendettement, donc on serait sous les seuils

pour les taux d'épargne, on serait là aussi sous le seuil, mais ça serait quelque chose de positif en matière de capacité de désendettement. On pourrait rajouter également les 0,9 million d'euros du filet de sécurité 2022, votre commune est éligible à ce filet de sécurité, mais vous avez perçu l'acompte de 0,3 million d'euros en 2022, les 0,9 million d'euros restants, le solde, seront perçus en 2023, nous ne pouvons pas les inscrire dans le budget primitif 2023, il faudra nécessairement les inscrire dans un budget supplémentaire.

Inversement, ce qu'on aurait également pu faire, et dont on nous a plus ou moins fait la critique la dernière fois, c'est retraiter des recettes, également des recettes exceptionnelles, les 500 000 euros de charges annulées en 2022. On n'a pas pris les 0,9 million d'euros du filet de sécurité, on n'a pas retraité les 500 000 euros de charges annulées prises en compte dans les recettes, à voir donc. Et enfin, un aspect positif, c'est que, du fait des emprunts contractés en 2022, la ville dispose de 14,45 millions d'euros de report pour l'exercice suivant, les emprunts que vous n'avez pas consommés cette année 2022, l'année dernière, vous avez pu bénéficier de taux avantageux, vous les reportez sur l'exercice suivant à une époque, dans un contexte où les taux d'intérêt ne sont plus les mêmes. On vous a mis un focus assez détaillé sur le filet de sécurité 2022, pourquoi vous en être bénéficiaire ? Il y a trois conditions pour être bénéficiaire du filet de sécurité 2022 mis en place par l'État, une première condition, c'est un taux d'épargne brute sur l'exercice 2022 inférieur à 22 % si on retraite, vous avez déjà perçu l'acompte du filet de sécurité, si on retraite cet acompte, vous êtes à 5,9 % de taux d'épargne brute, 6,5 % avec l'acompte, 5,9 % sans l'acompte. Il faut un potentiel financier par habitant inférieur à deux fois la moyenne de la strate. Vous êtes à un potentiel financier – le potentiel financier, c'est par habitant, combien la collectivité peut générer de recettes fiscales et de recettes en matière de dotations diverses, ça permet de mesurer, pour l'ensemble des collectivités, sans prendre en compte l'effet taux, le taux que met en place chaque collectivité, combien de ressources fiscales peut capter cette collectivité, ça permet de les comparer entre elles – à 1 015 euros par habitant en 2022. La moyenne de la strate démographique, c'est 1 219 euros par habitant. Vous ne devez pas dépasser donc pour cette deuxième condition 2 439 euros. Vous ne les dépassez pas. Troisième condition : une épargne brute en diminution de 25 % par rapport à l'exercice 2021. Si on retraite l'acompte du filet de sécurité en 2022, vous passez donc de 4,8 millions d'euros d'épargne brute en 2021 à 3,3 millions d'euros en 2022, c'est une diminution de 32 %. Vous remplissez cette troisième condition. Deux compensations sont mises en place lorsque les trois conditions sont remplies : 50 % des effets de la revalorisation du point d'indice et 70 % des effets de la hausse des dépenses d'énergie et d'alimentation. Ce filet de sécurité est renouvelé pour 2023. Là non plus, pas pris en compte au titre du budget primitif 2023. Le montant qui vous est communiqué ici, c'est le montant qui nous a été communiqué par le Trésor public et donc en l'espèce, vous êtes éligibles à hauteur de 1,2 million d'euros, 0,3 million d'euros en acompte pour 2022 et 0,9 million d'euros pour 2023.

Si on prenait en compte ce solde de 0,9 million d'euros de 2023 sur 2022, on aurait un résultat en fonctionnement positif. Pourquoi je vous dis ça ? Je vous ai mis le solde de vos sections, donc le résultat pour cet exercice en fonctionnement et en investissement pour chacune des sections, les résultats antérieurs qui sont reportés sur ces mêmes sections, le résultat de clôture qui est l'équivalent du résultat de l'exercice plus les résultats antérieurs reportés, s'ajoutent les restes à réaliser, c'est-à-dire les dépenses et les recettes pour lesquelles vous vous êtes engagés juridiquement, mais qui n'ont pas donné lieu encore à exécution et enfin, le résultat total de clôture. Donc sur le résultat de l'exercice en fonctionnement, vous êtes sur un déficit de 718 000 euros. Sur le

résultat de l'exercice sans prendre en compte les reports, plus 200 000 euros si on prenait en compte le solde du filet de sécurité qui sera amputé en 2023. S'ajoute un excédent en section d'investissement de 7,6 millions d'euros, porté notamment bien sûr par les emprunts contractés en 2022, avec les résultats antérieurs reportés qui sont de 7,5 millions d'euros global. Donc, si on fusionne fonctionnement et investissement, on arrive sur ce résultat de clôture dont je vous parlais de 14 454 315 d'euros, résultat global à reporter sur l'année suivante et en investissement, les restes à réaliser, vous êtes engagés pour 8,8 millions d'euros de dépenses et engagés pour 6,8 millions d'euros de recettes, ça fait un solde d'à peu près 2,1 millions d'euros si on prend en compte ce qui reste à réaliser, c'est-à-dire cette somme sur laquelle vous êtes engagés uniquement, mais qui n'ont pas donné lieu à exécution, vous êtes sur 12,36 millions d'euros nets, à reporter sur l'exercice suivant.

Je vous ai mis le détail de la composition en fonctionnement et en investissement du résultat de l'exercice de ces recettes et de ces dépenses. En recettes, vous avez bénéficié de 17,2 millions d'euros d'imposition directe, 11,5 millions d'euros d'autres impôts et taxes. Alors, il y a notamment les attributions de compensation que vous verse la Communauté d'Agglomération d'année en année. 20,6 millions d'euros de dotations, subventions et participations, c'est un montant plus important que les années précédentes, 2,5 millions d'euros de produits des services et du domaine et 1 million d'euros de produits financiers, 2,1 millions d'euros d'autres produits de gestion courante.

Sur les dépenses, on a les 17,4 millions d'euros de charges à caractère général, donc c'est là où on trouve les plus 4,4 millions d'euros par rapport à 2021. En 2021, vous étiez à 13 millions d'euros de charges à caractère général et en 2022, donc 17,4 millions d'euros, c'est les 4,4 millions d'euros en plus, les plus 33 %. 25,9 millions d'euros de charges de personnel, on est stable par rapport à 2021 et 7,6 millions d'euros de charges de gestion courante, et essentiellement les subventions pour les budgets annexes et pour les associations privées. En recettes d'investissement, vous retrouvez vos 15 millions d'euros d'emprunts et en dépenses, vos 14,2 millions d'euros de dépenses d'investissement et les 3,6 millions d'euros de remboursement capital de la dette. Donc, c'est la distribution dans les grandes lignes du compte financier.

Monsieur le Maire : Alors, ce que je vous propose, c'est qu'on termine sur la présentation des délibérations de 9 à 13. On aura un vote spécifique sur la délibération numéro 9 par bulletin secret. Et après, si vous êtes d'accord, pour les autres, on votera à main levée, comme on dit. Ça vous convient ? Je vous laisse terminer la présentation des autres délibérations. J'éteins mon micro et je vous laisse la parole.

Adrien SERRE : Juste un petit point de présentation pour que ce soit extrêmement clair pour l'ensemble des membres du Conseil municipal. La première brique, ce sont les résultats de l'exercice, donc c'est l'exécution du budget 2022. Les résultats antérieurs reportés, ce sont les excédents ou déficits — en l'occurrence, excédent — qui vous arrivent des exécutions antérieures. C'est-à-dire que quand vous allez commencer l'année, vous n'allez pas commencer l'année à blanc, vous avez commencé l'année avec une exécution déjà de 2021 et des années antérieures qui faisaient déjà état d'un compte. En fait, ce sont des comptes de la collectivité qui faisaient apparaître déjà 7,5 millions d'excédent en investissement et en fonctionnement. Et donc le cumul des deux premières briques, ça donne la troisième. Le cumul de la troisième et de la quatrième, ça donne la cinquième. C'est juste pour vous montrer que c'est vrai que le chiffre de moins 720 000 euros de déficit en fonctionnement,

c'est un chiffre qui doit alerter. Il doit alerter en même temps, un peu, contrairement à ce que nous demande l'État à longueur d'année. L'État ne nous a pas autorisés — quand je dis "nous", c'est la ville — à rattacher la dotation qui devait être normalement rattachée au titre du filet de sécurité, les 900 000 euros, donc on aurait dû dégager un léger excédent. Il se trouve que l'État n'a pas souhaité qu'on puisse, alors même qu'il vous avait versé un acompte, rattacher le solde du filet de sécurité. C'est ainsi, mais voilà. C'est vraiment pour vous donner la grille de lecture de ces différents résultats à un résultat qui vous arrive directement de 2022, puis avec des résultats qui vous arrivent des années antérieures. Mais c'est important que vous ayez la parfaite représentation des chiffres qui sont à l'écran.

Nicolas BERTHON : De manière très synthétique également, beaucoup plus synthétique, les quatre budgets annexes de la collectivité. Il n'y a pas de remarque particulière à ajouter par rapport à la présentation qui vous a été faite lors du rapport d'orientation budgétaire. Simplement, sur le rapport d'orientation budgétaire, il ne comprenait pas le budget eau. Ce budget va être transféré à la Communauté d'Agglomération à partir de l'exercice 2023. Elle disposait déjà de la compétence. Elle va assurer désormais la gestion du budget et donc, les résultats de ce budget ou de ce solde vont être intégrés dans votre budget primitif 2023 du budget principal et ils vont être directement reversés en 2023 à la Communauté d'Agglomération et la Communauté d'Agglomération récupérera le solde global, les 431 000 euros du budget Eau au titre de la compétence, parce qu'elle assure la compétence. Donc les trois budgets : budget Eau, budget Parkings et budget Parc des expositions terminent en excédent cet exercice. Seul le budget de Lotissement termine déficitaire. Pourquoi ? C'est tout simplement le transfert d'une partie de l'excédent de ce budget vers le budget principal, à peu près 500 000 euros, ce qui explique son déficit au titre de l'exercice. C'est tout simplement le transfert d'une partie des excédents de 900 000 euros sur le budget. C'est tout pour les budgets annexes.

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur. On va passer aux questions, interventions. S'il n'y en a pas, vous me le dites, ça ira plus vite. Je suis surpris. Allez, dans l'ordre : Monsieur David, Monsieur Homps, Madame Archambaudière, Monsieur Hirti. Allez-y, je vous en prie.

Maxime DAVID : Merci. En l'occurrence, le compte financier unique 2022 — parce que c'est la première fois qu'on le voit sous cette forme — fait apparaître clairement d'ailleurs dans une case bien rouge, qu'en 2022, on a donc un déficit de fonctionnement de 718 000 euros. C'est en gros, l'exercice sur une année entre des recettes et des dépenses font qu'à la fin on est dans le rouge de 718 000 euros. Cette dégradation, elle fait suite à une autre dégradation, celle de l'année précédente, 2021. Le même résultat de fonctionnement avait été divisé par 10. Donc en gros, si je résume pour ceux qui nous écoutent, ce que la ville met de côté entre ce qu'elle gagne et ce qu'elle dépense chaque année passe de 2020, j'arrondis à 5 millions ; 2021 : 530 000 — donc divisé par 10 — 2022 : moins 718 000. Or, dans le budget primitif 2022, c'est-à-dire au moment où on prévoit ce qu'on va dépenser dans l'année à venir, ce qui était en fait l'épisode un, de ce que vous nous montrez ce soir, vous aviez prévu un excédent de 4 millions d'euros, sous-entendu en 2022, on va réussir à mettre de côté 4 millions. Tout ça donc pour finir aujourd'hui, un an après à moins 718 000. Alors, certes, entre temps, il y a eu la guerre en Ukraine, c'est vrai, mais — il y a toujours un mais — d'ordinaire, les prévisions dans un budget primitif, elles sont inférieures à ce qu'on constate au compte administratif. En gros, entre ce qu'on prévoit de dépenser et de gagner et ce qui est réalisé un an après, en général, ça va mieux, parce qu'entre temps, il y a des dépenses qu'on ne sait pas ou

qui coûtent moins cher et on a des recettes qu'on n'avait pas prévues. Là, c'est l'inverse, la réalité est pire que ce que vous aviez prévu. Donc, ça nous interroge déjà sur la qualité de vos prédictions pour le budget primitif qu'on verra tout à l'heure. Et surtout, vous le dites à tellement de reprises que ça n'a pas pu m'empêcher d'attirer mon attention à ce fameux filet de sécurité, et il a vraiment bon dos, celui-là. Donc le filet de sécurité, c'est ce qu'a mis en place le gouvernement pour aider les communes à traverser le choc de l'inflation dû justement à la guerre en Ukraine. Vous le dites que la ville est éligible pour 2022 à 1,2 million. Vous allez me dire aussi, parce que vous l'avez tellement répété, que l'État n'a versé que 300 000 euros jusqu'à maintenant et donc ça ferait un trou de trésorerie, ce qui est vrai actuellement et que donc, si on le rajoutait, ce fameux trou, les 900 000 euros, on repasserait dans le vert. Oui, mais de combien ? À peine 200 000 euros, vous dites. Donc si on avait cette trésorerie qui nous arrivera un jour, la situation ne serait pas si géniale que ça, parce qu'on sera certes dans le vert, mais de 200 000 euros sur un budget, je le rappelle, de recettes de 58 millions d'euros. Donc on gagne 58 millions d'euros et après une année, il nous en reste au mieux que plus 200 000. Et donc vous trouvez qu'il y a de quoi vous réjouir. Moi, pas vraiment.

Et enfin, il y a quand même quelque chose, pardonnez-moi, de presque cynique dans cette histoire, puisque ce filet de sécurité, il a été instauré pour aider des communes sur des dépenses imprévues, conjoncturelles. En fait, ce n'était pas votre faute ce qui s'est passé en Ukraine et donc l'inflation. Et on parle quand même jusqu'à 70 % d'aide de compensation sur les factures d'électricité et de 50 % sur les hausses du point d'indice, donc c'est plutôt généreux. Mais l'État, il a mis des critères à ce filet de sécurité. Et donc c'est bien la situation très dégradée, pour ne pas dire autre chose, mais très dégradée de la ville qui la rend éligible, parce que le critère principal, c'est la dégradation de l'épargne brute, donc la capacité de la ville entre ses recettes et ses dépenses à mettre un peu d'argent de côté. Et pour être éligible, il fallait constater entre 2021 et 2022, une baisse de 25 %, de un quart. Quand on constate, le résultat de 2021 plus 500 000 euros, je l'ai dit, le résultat de 2022 : moins 718 000, ce n'est pas une baisse de 25 %, mais de plus de 200 %. Alors certes, je l'ai vu dans votre slide, ça m'a un peu surpris, encore une fois à la dernière minute, mais ce n'est pas grave, que vous mettez un résultat consolidé qui nous amène à plusieurs millions. Ce n'est quand même pas forcément la manière la plus transparente de présenter les choses, parce que ce qui compte vraiment, ce n'est pas de compter sur des reports, de ce qui n'a pas été dépensé l'année précédente, mais c'est la capacité année par année de la ville à générer de l'épargne. Donc, ce qu'il faut regarder, c'est année après année ce qu'elle met de côté et elle ne met rien de côté, mais moins 718 000 euros cette année. C'est ça qu'il faut regarder. Et donc on a bien une dégradation manifeste et c'est ça qui rend Dreux éligible. En fait, si on en est là, ce n'est pas à cause de l'inflation, c'est parce que ce résultat est dégradé depuis déjà deux ans, si on se dit les choses clairement...

Monsieur le Maire : Il faut conclure, Monsieur David, c'est beaucoup trop long.

Maxime DAVID : Rassurez-vous, je conclus.

Monsieur le Maire : Non, je ne me rassure pas du tout, parce que je vous connais et conclure, ce serait sympa.

Maxime DAVID : C'est vraiment la fin. Conclusion : si la ville était si bien gérée que ça, comme vous aimez à le dire, elle n'aurait pas eu besoin de ce filet de sécurité pour surmonter l'inflation. En fait, son excédent naturel, je rappelle qu'il y a deux ans, il était déjà de 5 millions. Cet excédent naturel

aurait dû suffire à absorber le choc, ce filet de sécurité n'était pour ceux qui sont vraiment dans une situation catastrophique. Ce n'était pas le cas de Dreux il y a deux ans. Donc là, aujourd'hui, on y a le droit, parce que la situation s'est très dégradée par votre faute. Donc vous vous plaignez quelque part d'un contexte pour justifier la situation, mais heureusement, qui avait ce contexte pour avoir ces recettes supplémentaires. En simple, c'est un peu cynique. Et d'ailleurs, deuxième élément de conclusion, c'est qu'encore une fois, même si l'État nous le versait complètement dès maintenant, on ne serait qu'à plus 200 000 euros. Ça montre bien une dégradation spectaculaire de la capacité de l'épargne de la ville. C'est bien ça qu'il faut retenir à mon avis de ce compte financier unique, c'est qu'on peut le justifier par n'importe quel bout, on a prouvé par $A > B$ que cette année 2022 a été, comment dirais-je, le témoignage de deux années de très mauvaise gestion, nonobstant les éléments de contexte inflation ou Covid ou d'autres. Voilà ! C'est un peu l'arbre qui cache la forêt.

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur David. Monsieur Homps, si je ne me trompe pas.

André HOMPS : Je voudrais apporter des éléments un peu différents pour ne pas répéter en fait ce qu'a dit Maxime. D'ailleurs, ce qu'il a dit me semble très pertinent. D'abord, je voudrais dire que je suis très satisfait de la présentation, même si c'était un peu, carpet bombing, pendant le week-end de Pâques, parce que 300 pages, vous voyez, ça a été un peu rude, mais la présentation est très synthétique, très bien faite et pédagogique. Ceci étant dit, nous restons formellement opposés au fait que ce soit présenté par des consultants — encore une fois, rien contre les personnes — et nous aurions préféré que ce soit le Directeur général des services, à mon avis, qui est tout à fait capable de le faire, tout à fait compétent pour le faire, pour faire cette présentation ou l'adjointe aux finances ou quelqu'un du service financier. Mais en tout cas, que des consultants se substituent aux agents et/ou aux élus, ça nous insupporte, on doit être clairs et ça, c'est un truc qui ne passe pas.

Sur les résultats 2022, vous nous ressortez le retraitement des factures rattrapées sur 2022 de 1,9 million d'euros — je ne reviens pas sur le sujet, vous avez bonifié les ratios d'épargne brute et l'épargne nette. Je ne suis pas d'accord avec ce retraitement. Vous avez neutralisé des charges exceptionnelles, mais vous n'avez pas neutralisé les recettes exceptionnelles, je trouve que ce n'est pas normal. Mais surtout, on ne connaît pas la répartition de cet arriéré de facturation. Dans le rapport d'orientation budgétaire, vous nous avez dit "principalement sur 2021". C'est un adverbe qui est bien commode, mais qui ne nous dit pas quelle est la proportion qui est sur 2021 et éventuellement sur des exercices antérieurs, et je trouve ça assez gênant. Et plus gênant encore, c'est : qui nous dit que nous ne serons pas victimes d'une récurrence de ce problème ? Je pose la question différemment : est-ce qu'au 31 décembre 2022, nous avons la certitude que toutes les factures échues, arrivées à échéance, ont été réglées sur l'exercice 2022 et qu'on n'aura pas à nouveau en 2023, un arriéré de factures de l'exercice précédent ? Je dis bien : toutes les factures arrivent à échéance, quelles que ce soit pour payer des fluides — chez GEDIA, par exemple — ou que ce soit pour payer les entreprises sous-traitantes d'une autre façon. Parce que si ce problème devient récurrent, à ce moment-là, les comptes ne seront jamais justes, je dis bien "jamais justes". Donc je pose la question un peu, désolé, solennellement : est-ce que vous me garantissez qu'au 31 décembre 2022, toutes les factures à échéance ont été effectivement soldées ? Sinon, on retrouvera l'année prochaine dans les comptes.

Ensuite, vous nous présentez une section de fonctionnement avec un déficit de 718 000 euros. Maxime a tout à fait raison. La vérité sur l'exploitation de la commune, elle est là. C'est là, c'est

comme le résultat d'exploitation dans un compte de résultat privé. Là, la vérité sur l'exploitation, elle est là : 4 millions en 2020, 530 000 en 2021 ou moins 1,470 million en 2021 si effectivement, on retrace la facturation en retard. Mais à ce moment-là, ce n'est plus moins 718 en 2022. Bref, ça fait deux exercices consécutifs dans le rouge et, vous n'avez pas cité cela, sans les plus-values sur cessions d'actifs. En 2022, vous avez fait des plus-values sur cessions d'actifs – oui, Monsieur, il y a des plus-values sur cessions d'actifs, il y a le détail effectivement dans le bilan et dans le compte du résultat – et sans les plus-values sur cessions d'actifs, je dis bien les plus-values, je fais bien la différence entre la vente et le prix de vente, le résultat serait de moins 1,3 million et non pas de moins 718. Le résultat de section d'investissement, on sait tous que de toute façon, le solde, il est forcément positif, surtout qu'on parlait de 15 millions d'euros d'emprunts, donc ce n'est pas ça qui témoigne de la bonne gestion d'une collectivité.

Un petit point et j'en ai fini : sur le bilan 2022 qui est en page 201. D'abord, il y a un petit point qui me gênait sur la présentation, c'est qu'il y a une case où il est inscrit "Trésorerie" et il n'y a pas de chiffre à côté. Je pense que vous faites allusion à la trésorerie passive. La trésorerie passive, c'est le très court terme, ce sont les découverts bancaires. Évidemment, c'est à zéro dans une collectivité, que nous, on soit habitué à des dettes fiscales classiques du secteur privé, et je trouve que devant d'un côté Trésorerie sans rien et puis de l'autre côté disponibilité, normalement, et c'est un peu gênant. En tout cas moi, ça m'a perturbé. Et sur aussi "disponibilité", je voudrais insister sur un point : à la fin de l'exercice 2022, vous êtes à 22 millions d'euros de disponibilités, c'est-à-dire qu'on fait une photographie du patrimoine de collectivité au 31 décembre 2022, vous avez 22 millions de disponibilités, 22 millions de disponibilités, auxquels il faut soustraire, dites-moi si je me trompe, 15 millions d'euros d'emprunt levé. Soit 15 millions d'euros d'emprunt levé, soit le solde, on prend les deux exercices sur le bilan, 15 millions ou 11 millions, mais du coup, aujourd'hui, les disponibilités de la ville, quelles sont-elles ? On n'a pas 22 millions d'euros, un jour, on avait posé la question au conseil municipal en 2021, et vous nous aviez dit "18 millions", si mes souvenirs sont bons, on est à 22 millions, moins 15 millions d'euros d'emprunt levé, ça fait 7 millions. Pourquoi je soustrais les emplois ? Parce que, vous le savez bien, les emprunts ne peuvent en aucun cas financer le fonctionnement de la ville. Ma question est très simple, c'est : quel est le montant des disponibilités réelles de la ville ? S'il y a 7 millions de disponibilités, ça veut dire qu'en gros vous avez, grosso modo, deux mois d'exercice. Bien sûr, il y a des recettes qui arrivent et des dépenses qui partent, mais quand même, ça représente deux mois d'exercice. Moi, je ne fais pas de fantasme sur la trésorerie, mais quand même, on aimerait bien savoir quelle est la situation de trésorerie de la ville. Est-ce qu'on est à 22 millions ? Non. Est-ce qu'on est à 7 millions ? Est-ce qu'on est, comme je le crois, à moins de 11 millions ? On aimerait bien le savoir et on aurait bien aimé avoir un prévisionnel, à la fois pendant le round et maintenant, et ce n'est pas le cas.

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur Homps, je vous demande de conclure, s'il vous plaît.

André HOMPS : Eh bien, je conclus : nous voterons contre cette présentation du CFU, même si le CFU est en très net progrès.

Monsieur le Maire : C'est un vote à bulletin secret, Monsieur Homps, ça serait bien de ne pas le dire.

André HOMPS : On n'a pas peur de le dire.

Monsieur le Maire : Il ne fallait pas lever la main pour un bulletin secret, alors.

André HOMPS : Nous voterons contre.

Monsieur le Maire : Monsieur Hirti. Florence, excuse-moi, par courtoisie, Florence avait levé la main.

Florence ARCHAMBAUDIERE LE PARC : Moi, je ne vais pas poser de question, je fais juste un constat sur le filet de sécurité, et je ne vais pas parler longtemps : le filet de sécurité, effectivement, c'est là pour aider les communes qui avaient de grosses difficultés. La différence, c'est que le filet de sécurité sert à Dreux pour combler les mauvais choix et la mauvaise gestion. Et ça, je trouve ça plutôt grave.

Monsieur le Maire : Merci, Madame Archambaudière. Monsieur Hirti.

Aïssa HIRTI : Franchement, nous, on est opposé à ce que ce soit un cabinet ou un directeur général des services qui viennent présenter le CFU ou tout document budgétaire en conseil municipal. Pour nous, il faut que ce soit vous, Monsieur le Maire, ou l'adjointe aux finances. En ce qui concerne le CFU 2022, c'est surprenant parce que malgré que j'avais arrêté les engagements tôt, de mémoire début octobre, je m'étais dit que vous alliez arriver à faire un excédent au moins de 1 million d'euros. Or, on notera sur ce CFU 2022, un déficit de 718 000 euros sur la section de fonctionnement, un double déficit parce que sur l'investissement, même s'il y a un excédent de 10 645 000 euros, n'oublions pas que la ville a emprunté 15 millions d'euros sur la même année, alors qu'en moyenne, chaque année, on empruntait depuis des décennies 5 millions d'euros. Et puis avec des "si", effectivement, on peut tout faire. Si l'État avait versé la totalité du filet de sécurité, si on n'avait pas les factures des exercices précédents à payer, on retiendra deux choses : c'est une épargne nette à zéro et non nulle, les mots sont importants, elle n'est pas nulle, elle est à zéro, elle n'est pas nette, elle est à zéro. Un emprunt que vous ne pourrez plus lever, c'est ce que vous nous avez dit lors des arbitrages budgétaires jusqu'à la fin du mandat et avec une épargne nette à 0 à moins 4 en 2023, je ne vois pas comment les banques pourront vous laisser emprunter, alors qu'il y a des décisions et des choix qui doivent s'opérer, et ça, c'est de votre ressort.

La première décision, c'est d'évaluer les politiques publiques et notamment le service public. Quand on nous dit qu'on va diminuer les dépenses de fonctionnement et on le voit, on le verra à travers le budget primitif, de l'ordre de 2 millions d'euros, alors qu'on a réalisé pas loin de 17 millions d'euros en 2022. Il y a des services tout simplement, qu'il faut supprimer et évaluer ces politiques. Il y a des satellites aussi, sur lesquels la ville verse énormément d'argent, 1,3 million environ pour la SPL, alors que beaucoup de ses missions pourraient être transférées aux services de la ville. Oui, il n'écoute pas, mais ce n'est pas grave, j'ai la parole, je continue.

Monsieur le Maire : Je vous écoute, Monsieur Hirti, c'est un disque rayé, puisque vous avez dit exactement la même chose la dernière fois, je connais le discours, allez-y, terminez, s'il vous plaît.

Aïssa HIRTI : Je prendrai mon temps, vous pouvez jouer à Candy crush, ça ne me gêne pas.

Monsieur le Maire : Je n'ai jamais joué à Candy crush, Monsieur Hirti, mais bon, continuez vos propos.

Aïssa HIRTI : Ça part dans tous les sens, regardez le résultat, Monsieur le Maire. De toute façon, cette situation, elle est de votre faute.

Monsieur le Maire : Heureusement que vous n'avez jamais été aux manettes, alors. Allez, concluez, Monsieur Hirti.

Aïssa HIRTI : Je vais conclure. Je vais prendre le temps de conclure pour sensibiliser nos collègues de la majorité de ne pas se laisser avoir à travers des chiffres, des projets sulfureux, on reviendra tout à l'heure sur certains projets d'investissement où aujourd'hui, il faut vite, dans l'intérêt de la ville, les stopper. Enfin, cette présentation du compte financier unique, pour les Drouais, permettra de voir la réalité des chiffres. Et ça, c'est important de connaître la réalité des chiffres parce que c'est assez bien détaillé. Et encore une fois, j'insiste sur le fait que le maire de Dreux a eu sa chance de gérer la ville, on voit le résultat au bout de deux-trois ans, moins de trois ans, il est nécessaire de passer vite à autre chose. Merci.

Monsieur le Maire : Une dernière intervention, Madame Gentil.

Carine GENTIL : Oui, une dernière et extrêmement rapide. Effectivement, deux exercices, des résultats de plus en plus catastrophiques puisqu'effectivement, je ne reviens pas sur les chiffres déficitaires de plus de 700 000 euros, qui seraient à plus d'un million d'euros si on n'avait pas pu imputer 300 000 euros de filet de sécurité cette année. Simplement, à l'examen des chiffres, même si le cabinet a très habilement maquillé la mariée, à l'examen des chiffres, on se rend compte que Dreux a une très grande chance, c'est qu'elle coche toutes les cases de la ville pauvre, et qu'on peut tout à fait vivre sous perfusion de l'État, simplement, ça ne peut pas durer indéfiniment. Donc là, effectivement, vigilance pour le prochain exercice qui risque d'être encore plus catastrophique.

Monsieur le Maire : Merci, Madame Gentil. D'autres interventions là-dessus ? Je pense que vous pourrez répondre sur les deux-trois éléments techniques, parce que Monsieur Homps a posé une question sur la trésorerie, je n'ai pas compris le début de la question, peut-être que les grands techniciens ont compris, j'ai compris sur la différenciation de l'emprunt et de la trésorerie, mais si vous pouvez répondre, après je ferai une réponse globale.

Adrien SERRE : Oui, Monsieur le Maire, sur le niveau de trésorerie, c'est vrai qu'en effet on n'a pas tout à fait la même vision entre comptabilité privée et publique concernant la trésorerie, le disponible, mais ça va peut-être plus vous parler, au niveau du compte 515, disponible à la trésorerie, c'est-à-dire côté trésorerie, le compte en banque de la collectivité, la trésorerie ressort à hauteur de 16 millions d'euros à date, et puis je crois que sur les factures arrivées à échéance, on peut en effet se dire que fin d'année, on a purgé celles qui sont détectées, connues, payées. La difficulté, c'est toujours la même chose, c'est la question de la tenue et de la bonne tenue des engagements, mais je crois que là-dessus, il y a des efforts qui ont été faits par la ville. En tous les cas, toutes les factures arrivées à échéance à la date du 31/12/2022 ont été réglées par la ville.

André HOMPS : Merci pour l'info, mais pour la trésorerie, vous dites "16 millions", donc c'est 16 millions hors emprunt ?

Adrien SERRE : C'est 16 millions disponibles sur le compte de la ville à date, y compris emprunt de 15 millions. Y compris les restes à réaliser sur l'emprunt.

André HOMPS : Donc, quelle est la trésorerie disponible ? Si vous avez 16 millions, si vous avez levé 15 millions d'emprunt, exactement 11 millions si on tient compte du transfert de bilan 21-22, il vous reste quoi ? Il vous reste 5 millions en trésorerie. Ça veut dire que le disponible de la ville, c'est 5 millions ? Oui ou non ?

Adrien SERRE : C'est 16 millions à date.

André HOMPS : Dans le bilan, vous avez l'emprunt ? Excusez-moi, monsieur.

Adrien SERRE : Dans le bilan, mais pas dans la trésorerie, on est d'accord. Vous avez 16 millions au compte 515.

André HOMPS : La trésorerie est à l'actif du bilan, vous le savez, et la trésorerie, par définition, est le résultat du passif et de l'actif. Vous avez dans le passif les emprunts, bien évidemment, et vous avez dans l'actif le circulant, donc par définition, la trésorerie est bien le solde des deux, ou alors je n'ai rien compris à la comptabilité privée et publique en général. Dans ces 16 millions, il y a les emprunts.

Monsieur le Maire : On va arrêter là-dessus parce qu'une partie de l'emprunt a été consommé notamment pour l'investissement, donc c'est un peu plus compliqué que ça. Je fais une réponse globale, Lydie, tu voulais apporter quelques éléments ? Je vais faire une réponse globale, simplement, parfois ça fait un peu disque rayé, mais on est obligés de le répéter, donc je vais le faire. Effectivement, si on retire ce filet de sécurité, on a 1 million de déficit cette année. Après, on peut faire fi du contexte international, je ne mets pas tout sur le dos de l'Ukraine, parce qu'en réalité, l'augmentation du prix d'électricité, c'est pour un tiers responsable de la guerre en Ukraine, il n'y a pas que ça. Il y a d'autres parcs, mal gérés par les différents gouvernements précédents, on est passé de la suppression de 14 réacteurs nucléaires à la création de 6, vous voyez que tout le monde peut changer d'avis, dit le Président. Ensuite, effectivement, il y a de l'inflation, etc. Et en 2022, on a pris un engagement qui était très clair de dire qu'en 2022, on va reprendre toutes les factures, tout ce qui a été décalé, pour avoir une année au réel, et Monsieur Homps, je vous le dis : toutes les factures qu'on m'a dit connues, ciblées, qu'on a ressorties, qui étaient en souffrance, ont été réglées. S'il y en a quelques-unes qui sont restées, ce n'est pas de notre fait, moi en tout cas, je n'ai pas les connaissances et Sophie Tellier qui a travaillé avec les services et Lydie GUERIN, franchement, tout ce qu'on a eu, on l'a réglé. Même les DALKIA qu'on décalait de 1,2 million, 1,3 million, on a tout pris en 2022.

On aurait peut-être pu décaler en disant : "Ce n'est pas une année qui est très bonne parce qu'on a plus x millions sur les fluides, on a plus x millions sur l'inflation, on a 500 000 euros sur le point d'indice du fonctionnaire de trois et demi." C'est vrai, on a décidé qu'on allait assumer. Si on n'avait pas fait ça, si on avait continué un peu dans la petite musique habituelle, on n'aurait peut-être pas eu le filet de sécurité, ça aurait été dommage, à l'inverse, on peut raisonner comme ça aussi. Après, ce que je vous dis, effectivement, les ratios se sont dégradés, ils se sont dégradés pour quelques années jusqu'à 2024-2025, c'est vrai, mais les ratios c'est une chose, cela ne nous empêche pas de faire les investissements qu'on doit faire, et surtout maintenir les services publics comme on les connaît. On a fait un effort sans précédent depuis qu'on est arrivés sur la culture, la jeunesse et la scolarité, et on l'assume. Et on n'a pas dégradé ces services qui sont importants pour notre jeunesse et notre population, et notre attractivité. Alors oui, année 2022, c'est horrible, 2023, on remonte la pente et

on remontera la pente jusqu'en 2026, au moins, il y a deux choses que vous pouvez peut-être noter, c'est que, pour une fois, vous avez tous les documents budgétaires à votre disposition, ce qui n'était pas le cas avant, mais vous l'aviez dit, Monsieur Homps. Et deux, vous avez une perspective financière et budgétaire à 2026. C'est opposable, en tout cas, vous pourrez l'opposer, je sais que vous le ferez.

Après, 2023, vous avez des chiffres, on peut dire : "Ce n'est pas bien, c'est bien, etc.", il n'y a pas de souci, c'est votre rôle et je l'entends parfaitement. Moi, je voulais aussi le traduire en projets concrets pour nos concitoyens. Effectivement, on va investir sur les VRD, les voiries pour le sanatorium, c'est un vrai sujet pour nous, parce 100 millions d'investissement, on ne peut pas être en dehors des voiries, des réseaux qu'on doit développer. Le square de la République, qui est un grand sujet en 2023, le sous-préfet m'a proposé de faire un copil avec la DRAC, l'ABF, les services de la ville, de l'agglo, etc., là-dessus, c'est très très bien pour qu'on ait un vrai projet. Et puis bien sûr l'investissement sur les économies d'énergie, je regarde François Jaguin, sur le stade Jean-Bruck, qui était un dossier compliqué à mener, mais qu'on arrive à aboutir. Le Palais des Sports, sur lequel on va investir, sur la couverture, vous savez que la première entreprise, je n'ai toujours pas compris si elle avait déposé le bilan ou s'il avait rejeté le lot, je n'ai toujours pas compris, mais on est obligés de relancer ce projet-là parce que l'entreprise n'était plus là, ne voulait plus le faire. Esmery Caron, qui est un vrai sujet, on vous parlait des pistes cyclables, typiquement, c'est très bien, on va avoir de vrais trottoirs en PMR pour l'accès aux poussettes, aux personnes à mobilité réduite, plus sur les commerces, avoir un bouclage commercial en centre-ville, c'est un vrai sujet. Le NPNRU, avec Damien Stépho, on est allé chercher plus de 20 millions supplémentaires pour le projet ANRU des Bâtes-Tabellionne. Effectivement, là, on investit lourdement dans les voiries, dans les réseaux et sur le terrain synthétique aux Bâtes, qui est tant attendu, j'espère que quand vous rencontrez nos concitoyens, les jeunes des Bâtes sont très impatients de ça. On va réinvestir aussi sur Paul Bert, parce que Paul Bert, le terrain synthétique est un peu en mauvais état, donc il faut qu'on fasse des travaux, etc. Ferdinand Buisson, sur la sécurisation. Et puis l'église Saint-Pierre, oui l'église Saint-Pierre, pourquoi on fait l'église Saint-Pierre ? Ça va être un investissement pluriannuel, parce qu'un, il y a un problème électrique majeur de plusieurs centaines de milliers d'euros qui fait qu'aujourd'hui, si on n'avait pas ce projet-là, on devrait fermer, en tant qu'ERP, l'église. J'ai essayé de donner un peu de perspective à ce qu'on fait, mais on y reviendra, ne vous inquiétez pas, Monsieur Homps.

Mais en tout cas, il y a des choses sur la table, des choses qui ont été entreprises en 2022, qui seront poursuivies en 2023, et effectivement, on l'assume, 2022, c'est une année extrêmement difficile, nous le savions, nous n'avions pas imaginé à quel point les fluides allaient nous peser lourd sur les épaules, c'est vrai. Le point d'indice, ça n'a pas été une bonne surprise non plus, c'est 1 million par an en année pleine, ce n'est quand même pas rien. Voilà, tout ça, ça rentre en perspective. Après, effectivement, moi, ce que je retiens, c'est le niveau d'impôt contre les ratios, on peut dégrader des ratios quelques années parce qu'on ne veut pas augmenter ce que les Drouais payent en bas de leur feuille d'impôt, c'est un choix. Alors, Monsieur David, oui, on peut améliorer les ratios, comme à Poissy, plus 22 % d'impôts en 2022, c'est impeccable, moi, si je fais ça, vous allez voir, les ratios vont être nickel. Mais je ne le souhaite pas pour Dreux, parce que comme vous le dites, Madame Gentil, à Dreux, il y a des gens qui souffrent, donc il faut faire attention à tout ça. Et je le dis aussi, on a mis le point sur la solidarité en 2022 parce qu'il y a des gens qui souffrent, qui ont été en décrochage à cause du Covid, à cause de plein de choses, et moi, j'ai fait le tour il y a quelques semaines avec Mounir Chakkar, aux Restos du cœur, il y a une vraie discussion parce qu'il y a plus 30 à 50 %

d'activité au Secours populaire, aux Restos du cœur et à l'épicerie sociale ces dernières semaines, c'est un sujet qui nous interpelle quand même. Il y a tout ça, donc les ratios, c'est une chose, je demande simplement que tout le monde puisse avoir des propos un peu plus mesurés parce qu'au moins, vous avez des perspectives, ça sera opposable, on en reparlera, et puis des fois, faut être un peu mesuré dans ce qu'on dit. Je me retire pour le vote, c'est ça ? Jean-Michel. Oui, bulletin secret, on a bien noté, ne vous inquiétez pas.

Jean-Michel POISSON : On va passer au vote. Pour le vote, sur le bulletin, on inscrit "pour" ou "contre" ?

Carine GENTIL : Non, il faudrait qu'on ait des bulletins avec pré inscrit, pour ou contre, on n'écrit pas nous-mêmes à la main, pour ou contre.

Jean-Michel POISSON : On passe au vote, on commence par moi. Fouzia Kamal. Christine Picard. Nelson Fonseca, Sophie Willemin, Caroline Vabre, Sébastien Leroux, Mariam Cissé, Lydie GUERIN, Ghetty Poisson. Mounir, tu ne votes pas. Fouzia a voté. Amber, Yucel, Silvia Cousin. Elle n'est pas là,

Jean-Michel POISSON : D'accord, est voté par Caroline Vabre. Ratko, Valérie Verdier-Dautreme, Alain Guenzi, Hélène Barbe, François Jaguin. Il faudrait que Pierre vote pour Chantal, je vais aller le voir.

Mais si, il a un pouvoir.

Jacques ALIM : Non, montrez le pouvoir.

Jean-Michel POISSON : Nicolas Carnevale, Josette Martin, Pascal Rossion, Josette Philippe. Chérif Derbali, qui a son pouvoir ?

Arnaud DAUTREY : C'est moi.

Jean-Michel POISSON : OK. Arnaud Dautrey, Aïssa Hirti, Jacques Alim, Caro Iften, Monsieur Laurent Fontaine, Valentino Gambuto, Carine Gentil. On revient à Sabine Fretey, Maxime David, Marie-Françoise Scavennec, André Homps et Florence Archambaudière. On va procéder au dépouillement. Qui veut procéder au dépouillement ? Hélène.

Hélène BARBE : Blanc. Blanc, Contre. Contre. Contre. Contre. Contre. Contre. Contre. Contre. Contre. Contre. Contre. Contre. Contre. Contre. Blanc. Pour. Pour. Pour. Pour. Pour. Pour. Pour. Pour. Un blanc. Pour. Pour. Pour. Pour.

André HOMPS : C'est pour. C'est nul. C'est marqué oui.

Hélène BARBE : Pour. Pour. Pour. Pour. Pour. Alors, un, deux, trois, quatre blancs. On est d'accord.

Groupe : Et le oui ?

Hélène BARBE : Il y a 15 contre, quatre blancs et un nul.

Jean-Michel POISSON : Le résultat est le suivant, pour un nombre de votants de 37, 37 enveloppes : Pour 18, Contre 15 et les Blancs 4.

Lydie GUERIN : Le CFU de la Ville 2022 est adopté.

Josette PHILIPPE : Par qui ?

Lydie GUERIN : Par les votes ! Pourquoi ? Les blancs ne s'ajoutent pas aux contre.

Votes à bulletins secrets : 18 voix pour, 15 voix contre, 4 votes blancs.

Jean-Michel POISSON : Pour le budget Eau, on a dit qu'on votait à main levée. J'ai un message de Chantal Deseyne qui transfère son pouvoir à Sébastien Leroux.

Aïssa HIRTI : Non, mais c'est une blague, Jean-Michel ? Le pouvoir avait été transmis au maire de Dreux. Point barre, on reste sur ce pouvoir. Le maire pourra voter sur le budget, ça ne changera rien.

Jean-Michel POISSON : Pour le budget de l'eau, qui est pour ? D'habitude, on fait l'inverse, mais c'est comme un béret, ça n'a pas de sens. Qui est pour ? On relève la main. Qui est pour ? On notera que Sébastien Leroux n'a pas voté pour Chantal Deseyne. Qui est contre ? On va recommencer pour les contre, s'il vous plaît ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

À la Majorité moins 11 voix contre : Josette PHILIPPE, Pascal ROSSION, Chérif DERBALI, Arnaud DAUTREY, Aïssa HIRTI, Jacques ALIM, Caroline IFTEN, André HOMPS, Mme GENTIL, Florence ARCHAMBAUDIERE, Maxime DAVID, **et 4 abstentions** : Marie-Françoise SCAVENNEC, Valentino GAMBUTO, Laurent FONTAINE, Sabine FRETEY.

Lydie GUERIN : Le budget eau est adopté.

Jean-Michel POISSON : Le budget eau est adopté.

11 - Approbation Compte Financier Unique – Budget lotissements – Exercice 2022

Lydie GUERIN

Jean-Michel POISSON : Pour le budget lotissement maintenant, on va commencer par les contre. Qui est contre ? Qui s'abstient ? **À la Majorité moins 11 voix contre** : Josette PHILIPPE, Pascal ROSSION, Chérif DERBALI, Arnaud DAUTREY, Aïssa HIRTI, Jacques ALIM, Caroline IFTEN, André HOMPS, Mme GENTIL, Florence ARCHAMBAUDIERE, Maxime DAVID, **et 4 abstentions** : Marie-Françoise SCAVENNEC, Valentino GAMBUTO, Laurent FONTAINE, Sabine FRETEY

Le Budget lotissement est adopté.

12 - Approbation Compte Financier Unique – Budget locations et parc des expositions - Exercice 2022

Lydie GUERIN

Jean-Michel POISSON : Pour le budget location et parc des expositions, qui est contre ? Même vote.
Qui s'abstient ? Même vote.

À la Majorité moins 11 voix contre : Josette PHILIPPE, Pascal ROSSION, Chérif DERBALI, Arnaud DAUTREY, Aissa HIRTI, Jacques ALIM, Caroline IFTEN, André HOMPS, Mme GENTIL, Florence ARCHAMBAUDIERE, Maxime DAVID, **et 4 abstentions** : Marie-Françoise SCAVENNEC, Valentino GAMBUTO, Laurent FONTAINE, Sabine FRETEY.

Jean-Michel POISSON : Le budget est adopté.

13 - Approbation Compte Financier Unique – Budget parkings – Exercice 2022

Lydie GUERIN

Jean-Michel POISSON : Pour le budget parking, qui est contre ? Même vote. Qui s'abstient ? Même vote.

À la Majorité moins 11 voix contre : Josette PHILIPPE, Pascal ROSSION, Chérif DERBALI, Arnaud DAUTREY, Aïssa HIRTI, Jacques ALIM, Caroline IFTEN, André HOMPS, Mme GENTIL, Florence ARCHAMBAUDIERE, Maxime DAVID, **et 4 abstentions** : Marie-Françoise SCAVENNEC, Valentino GAMBUTO, Laurent FONTAINE, Sabine FRETEY.

Jean-Michel POISSON : Le budget est adopté.

Valentino GAMBUTO : S'il vous plaît, Monsieur le Président de séance provisoire, je voulais juste faire une explication de vote en ce qui nous concerne, vous dire que sur des budgets qui sont terminés, en principe, notre intervention est de décider si on considère que les comptes sont sincères et véritables. Normalement, si on s'y oppose, c'est pour un certain nombre de raisons. Compte tenu du flou sur beaucoup de choses, je crois qu'il y a une raison de voter contre. À partir du moment où on n'a pas, nous, la possibilité de mettre en avant les raisons pour lesquelles on serait contre, nous nous abstenons parce qu'on trouve ça flou, mais on n'a pas les raisons pour l'expliquer. Une explication du vote pour que l'on ne considère pas que c'est une adhésion à ce qui a été mené comme politique. C'est pour ça que je fais une explication de vote.

Monsieur le Maire : Chantal Deseyne m'a très gentiment envoyé une procuration. Et quand je l'ai reçue, je n'ai pas mesuré que je ne prenais pas part au vote sur le CFU. C'est un peu imbécile. Chantal m'a envoyé un SMS quand on l'a prévenue pour rectifier, mais le vote était déjà engagé. C'est une petite erreur technique de notre part, je m'en excuse.

14 - Transfert de l'actif – Transfert des résultats – Écritures comptables relatives au passif - Budget eau

Lydie GUERIN

Monsieur le Maire : On en est où ? Au 13, 14 ? Au 14. Qu'est-ce que c'était ? Le transfert d'actifs. Vas-y, Lydie, je t'en prie.

Lydie GUERIN : Il s'agit du transfert de l'actif, transfert des résultats et écritures comptables relatifs au passif budget Eau. Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2224-1 à L2224-2, vu la délibération du 26 septembre 2022 de la communauté d'agglomération du pays de Dreux, vu la délibération 2022-111 du 29 juin 2022 décidant du transfert du budget annexe Eau à la communauté d'agglomération du Pays de Dreux, considérant que dans le cadre du transfert de la compétence Eau de la commune à la communauté d'agglomération du pays de Dreux au 1^{er} janvier 2023, il est admis le transfert des éléments actifs et de passifs, et des résultats budgétaires du budget annexe Eau, qu'il s'agit de recettes à recouvrer d'excédents ou de déficits en tout ou partie. Considérant que ces opérations budgétaires et comptables de transfert sont des opérations réelles et que le comptable public procédera au transfert des balances du budget annexe sur le budget principal par opération d'ordre non budgétaire. Considérant que la collectivité n'a pas d'emprunt sur le budget

annexe Eau. Considérant que le procès-verbal de transfert devra faire l'objet d'une validation de la communauté d'agglomération du pays de Dreux et de la commune. Considérant que le transfert de la compétence Eau doit donner lieu à des délibérations concordantes de la communauté d'agglomération du Pays de Dreux et des communes concernées. Vu l'avis favorable à l'unanimité, moins trois abstentions de la commission modernisation et restructuration des services, finances, ressources humaines, administration générale et comptes publics, je vous demande, si vous êtes d'accord, de bien vouloir autoriser l'intégration des éléments d'actifs et de passifs dans le budget M57 de la commune, de mettre à disposition de la communauté d'agglomération du pays de Dreux les biens et les équipements nécessaires à leur exercice, autoriser le comptable public à procéder à l'intégration des comptes de ce budget annexe dans le budget principal, de transférer les résultats du budget annexe Eau constaté au 31/12/2022, d'approuver les lectures comptables à passer sur le budget principal de la commune qui prévoit la reprise du résultat de la section d'exploitation, ainsi que celle de la section d'investissement du budget annexe Eau, sans y intégrer les restes à réaliser qui sont transférés à la communauté d'agglomération du pays de Dreux. Approuver le transfert des résultats des sections d'investissement et d'exploitation à la commune d'agglomération du pays de Dreux. Excédent d'exploitation transféré à hauteur de 100 %, d'un montant de 288 489 euros. Un excédent d'investissement corrigé des restes à réaliser, transféré à hauteur de 100 %, d'un montant de 143 114 €. Il n'y aura pas de reste à recouvrer en raison de la DSPO. Et enfin, autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur le Maire : Merci, Lydie. Enfin, on transfère cette compétence complètement à l'agglomération, c'est une bonne nouvelle, ça a pris du temps. Des observations là-dessus ? Monsieur David.

Maxime DAVID : En effet, ça fait deux exercices de retard que l'agglomération ne respecte pas finalement une obligation légale. Ça me donne l'occasion, quand même, de vous poser la question.

Monsieur le Maire : Ils ont une dérogation par l'État, il n'y avait pas d'illégalité là-dedans.

Maxime DAVID : Je le sais bien, mais simplement, il faut sauter le pas et là, on y est, tant mieux, ça me pose simplement l'opportunité de faire un point sur la situation parce que d'une part, avec les enjeux de sécheresse et de préciosité de la ressource en eau, ça nous pose la question de l'état des réseaux et notamment des fuites. À l'occasion de ce transfert de compétence, pouvez-vous nous dire quel est l'état du réseau à Dreux ? Quels sont les travaux qui sont prévus pour en réduire encore davantage les pertes en fuites ? Et deuxième question, mais qui permet de faire un lien avec l'actualité, on a vu récemment que lors des études sur la qualité de l'eau du robinet, on avait la présence de pesticides qui étaient reconnus comme étant cancérigènes dans un certain nombre de territoires, je pense que ça inquiète aussi nos concitoyens, je voulais savoir si de votre côté, vous aviez des informations là-dessus, si le territoire de Dreux est concerné ou a minima si des études ont été faites ou sont prévues d'être faites.

Monsieur le Maire : D'autres questions là-dessus ? Non. Il y a les rapports d'activité du délégataire où l'on verra, si vous ça intéresse, Monsieur David. Effectivement, il y a un effort continu à faire sur les réseaux, vous voyez bien qu'on essaye de le faire en ce moment sur tous les réseaux, gaz, assainissement, électricité, boulevard Dubois, Esmerly-Caron, etc., oui, c'est un investissement régulier, mais on essaye toujours de coordonner les concessionnaires, pour essayer d'éviter d'ouvrir

une voirie, de refaire tous les réseaux, c'est un peu compliqué, mais effectivement après, si vous voulez le rapport d'activité, on vous l'enverra bien volontiers. On peut passer au vote ? Qui est contre qui ? Dreux au cœur. Qui s'abstient ? D'autres oppositions ? Monsieur David aussi, j'imagine. Non ? D'accord. D'autres oppositions ? Sauf Monsieur David. Ceux qui votent pour, je voulais le dire. Madame Scavennec, Monsieur David et les autres, vous vous abstenez ?

À la Majorité moins 7 voix contre : Josette PHILIPPE, Pascal ROSSION, Chérif DERBALI, Arnaud DAUTREY, Aissa HIRTI, Jacques ALIM, Caroline IFTEN, **et 6 abstentions** : André HOMPS, Valentino GAMBUTO, Florence ARCHAMBAUDIERE, Carine GENTIL, Laurent FONTAINE, Sabine FRETEY, Je vous remercie.

15 - Taux d'imposition des taxes directes locales – Exercice 2023

Lydie GUERIN

Monsieur le Maire : On passe à la 15, les taux d'imposition, les taxes directes locales.

Lydie GUERIN : Depuis 2021, la réforme de la taxe d'habitation a modifié les modalités des votes des taux. Cette taxe sur les résidences principales ne constitue plus une recette pour les communes. Elle est remplacée par la part du foncier bâti du département, attribuée dorénavant aux communes, qui ne doivent pas s'exprimer sur le vote du taux de la taxe d'habitation. La suppression progressive de la taxe d'habitation prévue par la loi de 2019, 1479 du 28 décembre 2019 des finances pour 2020, a conduit au gel des taux de la taxe d'habitation, soit 20,54 % pour la commune de Dreux. Pour l'année 2023, un taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés de l'habitation principale doit être à nouveau voté. Il est demandé aux membres du conseil municipal de ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes directes locales 2023, de la façon suivante : taxe foncière sur les propriétés bâties, 43,68 %, taxe foncière sur les propriétés non bâties, 40,1 %, taxe d'habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale, taux identique pour les logements vacants de 20,54 %. Vu l'avis favorable à l'unanimité, moins trois abstentions, de la commission modernisation et restructuration des services finances, ressources humaines, administration générale et commande publique, je vous demande si vous êtes d'accord de bien vouloir adopter les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'exercice 2023, à savoir la taxe foncière sur les propriétés bâties de 43,68 %, de la taxe foncière sur les propriétés non bâties de 40,20 % et de la taxe d'habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale, taux identique pour les logements vacants à 20,54 %.

Monsieur le Maire : Questions, observations là-dessus ? Monsieur Gambuto.

Valentino GAMBUTO : Oui, je voudrais juste vous dire que pour plusieurs raisons, déjà, pour certains d'entre nous qui ont payé en 2022, la taxe d'habitation, à cause d'un tour de passe-passe qu'avait fait l'ancienne majorité, d'augmenter la taxe d'habitation dans l'espoir que les rétrocessions nationales pourraient compenser, donc on se retrouve à être pénalisés, à payer plus, et en plus, on se retrouve avec un foncier qui est très cher, le foncier est très cher à Dreux. D'ailleurs, vous l'aviez reconnu, Monsieur le Maire, puisque vous vous étiez engagé à baisser les impôts. On se retrouve dans une ville où les impôts sont vraiment beaucoup trop chers. Je ne vais pas faire de constat en disant que c'est par rapport aux services donnés, c'est tout simplement trop cher. Aujourd'hui de dire : on maintient, ce n'est pas un cadeau, d'ailleurs les bases augmentent en plus de façon

considérable, donc ça va faire des impôts qui vont être beaucoup plus chers. Derrière, on ne nous demande pas en réalité on utilise l'assiette qui bouge, etc., on se retrouve avec une hausse qui va être spectaculaire, et je vous dis, peut-être que c'est le moment, même si on est dans la situation catastrophique budgétaire que l'on a démontrée tout à l'heure, mais de baisser plutôt les impôts, donc on votera contre, et je pense qu'il y a des économies à faire ailleurs, mais ça, on l'a déjà dit un certain nombre de fois.

Monsieur le Maire : Lydie, si tu peux éteindre ton micro pour la prise de parole. Monsieur David.

Maxime DAVID : Merci. Je vais rebondir puisque lors de votre tentative de réponse à nos questions qui me semblaient tout à fait précises sur le contexte financier unique, vous avez justifié la situation compliquée de cette année parce que vous avez fait le choix de ne pas augmenter les impôts, comme ça aurait pu être une réponse logique à la situation dégradée, mais encore ne fallait pas-t-il promettre de les baisser, c'est à dire qu'on était en période de campagne électorale il y a deux ans, c'était certainement très malin de promettre de baisser les impôts, certainement que beaucoup de Drouais ont voté pour vous parce qu'ils pensaient que leurs impôts baisseraient grâce à vous, or, c'était déjà irresponsable en 2020, ça l'est encore moins cette année. Le fait que vous les mainteniez sans les augmenter, ça me semble être un point d'équilibre entre une promesse qui était purement démagogique et qui maintenant se retourne contre vous, mais que les Drouais n'ont pas oublié, mais de l'autre côté, je ne suis pas favorable de les augmenter, donc les maintenir en l'état actuel me semble le bon compromis, mais je voulais simplement rappeler que quand même, en campagne électorale, tout n'est pas autorisé à promettre puisque la réalité vous rattrape aujourd'hui, on le voit bien.

Monsieur le Maire : Comme le stationnement gratuit, Monsieur David. Qui veut parler ? Madame Archambaudière.

Florence ARCHAMBAUDIERE LE PARC : C'est vrai que ça va être un petit peu la même chose, vous aviez promis aux Drouais chaque année de baisser un petit peu les impôts, toujours même chose : mauvaise gestion, mauvais choix, résultat, voilà.

Monsieur le Maire : Ce n'est pas une question. Ensuite, qui d'autre ? Monsieur Hirti.

Aïssa HIRTI : Ça veut être effectivement aussi de la redite, mais c'est bien que les Drouais l'entendent une nouvelle fois. Votre engagement de campagne, vous ne pouvez pas le tenir, alors qu'avec l'augmentation des bases de 7 %, si vous aviez baissé d'un demi-point, vous ne l'auriez même pas senti, Monsieur le Maire. C'est pour ça qu'on votera contre.

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur Hirti. D'autres questions ou observations là-dessus ? Non ? On peut passer au vote ? Lydie, tu voulais dire quelque chose ? On passe au vote. Qui est contre ? Les oppositions ? Monsieur David, vous abstenez ? Monsieur David, Madame Scavennec, vous vous abstenez ?

À la Majorité moins 13 voix contre : Josette PHILIPPE, Pascal ROSSION, Chérif DERBALI, Arnaud DAUTREY, Aïssa HIRTI, Jacques ALIM, Caroline IFTEN, André HOMPS, Valentino GAMBUTO, Florence ARCHAMBAUDIERE, Carine GENTIL, Laurent FONTAINE, Sabine FRETEY,
et 2 abstentions : Marie-Françoise SCAVENNEC, Maxime DAVID

Merci.

16 - Reprise des résultats de fonctionnement et d'investissement – Budget Principal – Exercice 2022

Lydie GUERIN

Monsieur le Maire : On est au point 16, reprise des résultats de fonctionnement et d'investissement, c'est ça ?

Lydie Guerin : On vous les a déjà toutes présentées dans le slide, il s'agit effectivement des résultats de fonctionnement et d'investissement du budget principal. En sachant que, conformément à l'instruction budgétaire et comptable de la M 57, reprendre au budget primitif 2023 l'excédent de clôtures de fonctionnement soit 4 097 332 euros et l'excédent de clôtures d'investissement, soit 10 788 587 euros, le tout pour un résultat net global de clôture de 14 885 919 euros.

Monsieur le Maire : Des observations là-dessus ? Non ? On passe au vote, qui est contre ? Dreux au cœur, Monsieur Homps, Madame Archambaudière. Qui s'abstient ? Les autres oppositions.

À la Majorité moins 9 voix contre : Josette PHILIPPE, Pascal ROSSION, Chérif DERBALI, Arnaud DAUTREY, Aissa HIRTI, Jacques ALIM, Caroline IFTEN, André HOMPS, Florence ARCHAMBAUDIERE, **et 6 abstentions** : Françoise SCAVENNEC, Valentino GAMBUTO, Laurent FONTAINE, Carine GENTIL, Maxime DAVID Sabine FRETEY. Je vous remercie.

17 - Budget primitif – Budget principal – Exercice 2023

Lydie GUERIN

Monsieur le Maire : On passe au budget primitif principal exercice 2023. Je laisse la parole à Nicolas BERTHON.

Nicolas BERTHON : Merci, Monsieur le Maire. Je vais vous présenter le budget primitif 2023 de la ville de Dreux, pour le budget principal et pour les trois budgets annexes, on a plus le budget primitif 2023. On réinsère dans une première slide ce budget primitif dans les orientations budgétaires que nous avons pu vous présenter lors du dernier conseil municipal. Une ambition que la ville s'est donnée, c'est de financer ses dépenses d'investissement, l'ensemble de ses dépenses d'investissement jusqu'à la fin du mandat, sans recourir à l'emprunt pour le reste du mandat, et voir cette courbe baisser du stock de dettes de la ville pour qu'au vote du budget primitif 2022, on vote un budget primitif qui permettrait, à la fin de l'année 2026, pardon, j'ai dit "le vote du budget primitif 2022", mais c'est le vote du budget primitif 2026, pour qu'on puisse, à la fin de l'année 2026, à la fin de l'exercice 2026, avoir un endettement de 31,2 millions d'euros, c'est-à-dire l'endettement, le même niveau d'endettement qu'au début du mandat. Pour réaliser cette ambition, ça passe notamment par des économies dans la section de fonctionnement, ça passe par le fait de générer tout simplement des marges de manœuvre. 3,5 millions d'euros d'économies doivent être réalisés en section de fonctionnement entre le réalisé 2022 et le budget primitif 2026, et 1,1 million d'euros ont déjà été intégrés au budget primitif 2023 d'économie dans les dépenses. L'objectif en matière de section de fonctionnement pour la ville de Dreux, c'est de réaliser ce scénario en cloche que vous avez sur le graphique à droite, en bas à droite, c'est-à-dire qu'on est arrivés au CA 2022, plutôt au compte financier unique 2022, à 3,6 millions d'épargne brute, pour 55,4 millions d'euros de recettes

réelles et 51,8 millions d'euros de dépenses réelles de fonctionnement. Le but, c'est de désépaisser ces dépenses réelles de fonctionnement pour atteindre ou réaliser 2026, 46,3, donc retrouver des dépenses de fonctionnement comparables à ce qu'on avait dans le compte administratif 2021, à l'exercice 2021, et en même temps bénéficier de la hausse des recettes entre 2022 et 2026, notamment du fait de la revalorisation des bases fiscales, le sujet a été évoqué, on a une revalorisation des bases fiscales en 2023, de plus 7,1 %. Ce serait une lente croissance des recettes entre 2023 et 2026, un retour à la normale sur les dépenses réelles de fonctionnement avec une politique de réduction sur le reste du mandat, et le but, c'est de retrouver des marges de manœuvre dans les budgets primitifs entre 2024 et 2026, pour financer la politique d'investissement de la ville et pour ne pas recourir à l'endettement.

Les orientations stratégiques de cette section de fonctionnement pour le reste du mandat, on les a séparées en quatre points. Au niveau des dépenses, on a deux points, les charges de personnel et les charges à caractère général. Les charges de personnel, ça va être des mesures de non-remplacement des départs et de réorganisation, optimisation des services qui avaient commencé en 2022, ce qui explique la stabilisation des charges de personnel qui vont continuer en 2023. Vont être mesurées l'organisation et les dépenses de certaines politiques publiques, et seront mises en place des actions au changement en fonction de cet examen des politiques publiques. Au niveau des charges à caractère général, ce qui a pesé le plus en 2021 dans l'augmentation, c'est les dépenses énergétiques, d'autant plus que sur le rattrapage des factures, il y avait 1,4 million d'euros de facture énergétique, au niveau de ces charges à caractère général, l'ambition, c'est un plan de sobriété énergétique et un plan de déplacement de l'administration qui vise à une baisse de la consommation des énergies de 30 % d'ici 2025, et aussi une diminution du parc des automobiles avec un objectif de meilleure mutualisation, partage dont le but est d'atteindre 25 % d'économies. Et enfin, démarche centralisée de la fonction achats en 2023 pour plus de sécurité et d'économies. Au niveau de l'organisation interne, c'est moins susceptible d'engendrer des économies de dépenses, mais il faut quand même le mettre en avant pour l'organisation de la collectivité, il y a la certification des comptes de la collectivité à horizon 2026, la certification du processus de commande publique, le diagnostic Sapin 2, ce sont les lois anticorruption, il s'agit de cartographier quels sont les risques pour la collectivité en la matière, la réorganisation du magasin.

Et enfin, on a parlé des dépenses, au niveau des recettes, on l'a déjà évoqué, 1,2 million d'euros sont perçus au titre du filet de sécurité 2022, l'acompte est déjà perçu et 0,9 million d'euros sont à percevoir en 2023, ils ne sont pas inscrits dans le budget primitif, ils seront inscrits dans un budget supplémentaire qui comprendra également un travail que la collectivité est en train d'engager sur d'éventuelles recettes exceptionnelles, dividendes de la SPL et cessions supplémentaires pour financer les investissements, les dividendes de la SMCD et une étude sur la concession de certaines activités.

Je vous ai mis le tableau d'équilibre de chacune de vos sections, on va commencer par la section de fonctionnement pour votre budget primitif 2023. À droite les recettes, à gauche les dépenses, au niveau des charges à caractère général, on est sur des crédits à hauteur de 15,3 millions d'euros, on était, je vous le rappelle, à 17,4 millions d'euros de réalisés en 2022, donc on est sur moins 2,1 millions d'euros entre le réalisé 2022 et le budget primitif 2023. C'est à mettre en lien avec ce rattrapage des factures de 1,9 million d'euros qu'on a eu en 2022 et qu'on n'aura pas en 2023, et avec le plan d'économies que la collectivité souhaite mettre en place. Sur les charges de personnel,

on est à 26,7 millions d'euros en crédits ouverts, c'est quasiment la même chose que le budget primitif 2022. En réalisé, on était moins que prévu, donc c'est fort possible qu'également pour cette année, on soit aussi autour de 26 millions d'euros. Les autres charges de gestion courante sont à 7,7 millions d'euros, les charges financières, donc les frais financiers pour vos emprunts à 938 000 euros. Vient ensuite les dépenses d'ordre, l'objectif étant de générer des marges de manœuvre, toutes les marges de manœuvre qu'on va générer vont être via en section de fonctionnement, en section d'investissement, 11,23, virement à la section d'investissement, vous retrouvez les 2,2 millions d'euros qu'on a pu économiser en charges à caractère général, et vous avez 4,4 millions d'euros en opération d'ordre, là aussi, de transfert en section d'investissement au titre de l'amortissement de vos immobilisations, une dépense obligatoire de votre côté, mais qui vient alimenter votre section d'investissement.

Au niveau de vos recettes, vous percevez le résultat de clôture N-1, dont vous venez de voter le report pour le budget primitif 2023, les 3,8 millions d'euros en section de fonctionnement. Vous avez également les 288 000 du budget Eau, qui vont être directement reversés à la communauté d'agglomération. Et vous avez notamment, le fait le plus important en matière de recettes, c'est en impositions directes, vous êtes à 17,6 millions d'euros et vous bénéficiez de la revalorisation des bases locatives, des valeurs locatives à hauteur de 7,1 %. Pas d'augmentation d'impôts, enfin des augmentations d'impôts pour les Drouais, mais pas d'augmentation de taux et des recettes supplémentaires en imposition directe. Voilà pour la section de fonctionnement, n'hésite pas si tu veux rajouter quelque chose, Adrien. L'équilibre prévisionnel de la section d'investissement, en dépenses sont prévus 28,6 millions d'euros de dépenses d'investissement hors remboursement des emprunts en 2023, et hors dépenses d'ordre. Ça a été évoqué, mais je vais répéter ce qui a été dit, le groupe scolaire des Bâtes, la patinoire, les voiries NPNRU, rénovation de l'église Saint-Pierre, Minelli, le Palais des Sports et les autres autorisations de programme de la commune. On a 4,1 millions d'euros pour le remboursement en capital des emprunts de la commune. Et on a 3 millions d'euros en opérations patrimoniales qu'on retrouve en dépenses et en recettes d'investissement, en dépenses et recettes d'ordre.

Du côté des recettes, on retrouve notre virement de la section de fonctionnement qui vient alimenter la section d'investissement, les 2,2 millions d'euros, les 4,4 millions d'euros d'opérations d'ordre également pour amortir les immobilisations. On a le résultat de clôture N-1 du budget principal, 10,6 millions d'euros, le résultat de clôture du budget Eau, qui sera reversé là également, à la communauté d'agglomération. Pour financer les investissements, 2,4 millions d'euros de cessions d'immobilisations sont budgétés et les subventions d'investissement reçues, dont une bonne part, sont des restes à réaliser de l'année précédente, à hauteur de 11 millions d'euros, pour ce budget primitif 2023. Je vais passer au budget annexe. Pour ce qui est des budgets annexes, les trois budgets qui nous restent équilibrés, on va commencer par le lotissement où quasiment aucune opération, on en avait parlé pour la présentation du rapport d'orientations budgétaires, aucune opération réelle n'est prévue pour le budget lotissement, sont simplement budgétés le déficit et l'excédent, l'excédent de fonctionnement et le déficit d'investissement.

La clôture de l'opération Barthou doit générer sur ce budget le reversement d'une subvention d'équilibre au budget principal estimée à 394 000 euros. On est sur un équilibre global, on a les excédents et le déficit, et le versement de cette subvention au budget principal. Sur le budget Parc des Expositions, on a 1,012 million d'euros de recettes et de dépenses prévisionnelles, et les recettes

sont surtout, essentiellement constituées de la prise en charge du déficit par le budget principal à hauteur de 840 millions, le budget principal verse 840 000 euros au budget annexe Parc des Expositions. Le stock de dettes, à la fin de l'exercice, sera de 531 000 euros. Et pour le budget annexe parking, on a des recettes prévisionnelles qui sont un peu supérieures au réalisé 2022. 647 000 euros de crédits ouverts en dépenses de fonctionnement, essentiellement des charges de caractère général, et en investissement, on a un versement de 360 000 euros de la section de fonctionnement et le report de 337 000 euros d'excédent des exercices antérieurs, c'est les recettes de la section d'investissement et elles financent essentiellement les annuités, 128 000 euros et les dépenses d'équipement du budget parking, 490 000 euros. On terminera avec un stock de dettes de 3,47 millions d'euros. Je l'ai précisé la dernière fois, c'est l'économie normale d'un budget parking, avec un fort endettement et une forte épargne brute permettant de rembourser, d'amortir progressivement cet investissement initial en capital. C'est tout pour notre présentation du budget principal et budget annexe, et des budgets primitifs 2023. Je vous remercie de m'avoir écouté.

Monsieur le Maire : On peut passer aux questions, Monsieur Fontaine, allez-y.

Laurent FONTAINE : Oui, je vous remercie. Je pense que l'essentiel a déjà été dit lors de la présentation des orientations budgétaires, donc je ne vais pas revenir dessus. Néanmoins, j'ai deux questions, et cela concerne un slide, concernant l'organisation des services, il est écrit : "Sera mesuré en 2023 la pertinence de l'organisation et des dépenses de certaines politiques publiques." On avait évoqué au mois de février l'éventualité ou l'organisation d'un audit des ressources humaines, ce qui me paraît, compte tenu du débrayage aujourd'hui, d'autant plus pertinent ou important, qu'est-ce qu'il en est aujourd'hui ? Est-ce qu'on pourrait avoir une mise à jour ? Savoir quel est le statut. La deuxième question, et je suis content que ce cabinet soit présent, cela concernait un paragraphe que j'avais vu, qui disait que : "La ville se désendettera à hauteur de 2 millions d'euros en 2025, sur la base d'une cession stratégique également équivalente." Et je voulais savoir de quelle cession stratégique il s'agissait. Je sais que ça n'apparaît pas dans le document d'aujourd'hui, mais comme c'était dans le document de la dernière fois et que vous êtes présents, si vous pouviez me répondre également sur ce sujet. Merci beaucoup.

Monsieur le Maire : C'est bien, bravo, c'est synthétique. On va passer à l'extrême, Monsieur David, je vous en prie.

Maxime DAVID : Je vais prendre un peu de ton quota, Laurent, tu m'excuseras d'avance. Que dire de ce budget 2023 ? Évidemment, beaucoup de choses, vous le verrez. Je ne reviendrai pas sur, comme l'a dit Laurent, sur les nombreux éléments accablants qu'on a pu dire il y a trois semaines dans des orientations budgétaires, mais si je devais résumer l'analyse que présente aujourd'hui le cabinet que vous avez mandaté, je le formulerais ainsi : la ville est dans une situation très dégradée et il faut une trajectoire de redressement forte et rapide. Trois semaines après, vous nous présentez ce budget primitif, c'est la première occasion pour vous de prouver que vous avez compris l'alerte. Qu'en est-il ? Je commencerai, une fois n'est pas coutume, par le budget investissement, parce que c'est ce qui m'a attiré à mon attention en premier. J'irai vite sur l'enveloppe globale de 35 millions, c'est tout simplement délirant, mais j'aurai l'occasion de revenir plus en détail dans les délibérations suivantes sur les autorisations de programme.

Mon propos va concerner plutôt le ratio qui concerne la capacité d'autofinancement d'un côté, et le remboursement du capital de la dette de l'autre. En gros, je l'ai dit tout à l'heure, ce que la ville génère chaque année comme épargne pour rembourser ses annuités de dette, et en 2023, il y en a encore, je suis un peu gêné par les chiffres que vous nous présentez parce que pour moi, le chiffre qu'il faut retenir, c'est la fameuse case virement à la section d'investissement, qui elle, est de 2,2 millions. C'est ce que vous prévoyez en 2023, de départ d'excédent, entre vos recettes de fonctionnement et vos dépenses de fonctionnement. La règle est la suivante, c'est : ce chiffre-là qui crédibilise la ville, vis-à-vis des banques, pour rembourser ces annuités de dette. Or, pour la première fois, eh bien, cet autofinancement est inférieur à l'annuité de la dette. En gros, s'il n'y avait qu'un seul ratio dans le rouge à retenir, pour moi, c'est vraiment celui-ci, parce qu'il dit beaucoup de choses. On ne sera donc pas capable, cette année, de rembourser l'annuité de nos dettes par notre seule épargne. Vous l'avez tellement dégradée, qu'on sera obligé de trouver d'autres ressources dans le budget d'investissement et il n'y en a pas 10 000. D'une manière ou d'une autre, c'est un emprunt, et c'est notamment le reliquat de l'emprunt fait l'année dernière non dépensé, qui augmente artificiellement votre manne financière, mais ça revient ni plus ni moins à rembourser de l'emprunt par un autre emprunt. En d'autres termes, c'est de la pure cavalerie budgétaire. Et comme si ça ne suffisait pas...

Monsieur le Maire : Je vous demande de conclure, Monsieur David. Vous faites des redites.

Maxime DAVID : Si je me trompe, vous me le direz, j'entendrai votre argument, mais j'aimerais développer les miens d'abord, s'il vous plaît. Et donc, comme si ça ne suffisait pas, l'effet ciseau, il est encore plus fatal parce que d'un côté, on abîme notre capacité à faire de l'épargne et de l'autre, on augmente l'annuité qu'on paye chaque année. Si on regarde les chiffres depuis 2020, on est aux alentours de 3 millions par an uniquement dans l'annuité de la dette, là, on est à 4 millions, on rajoute 1 million supplémentaire chaque année parce que vous avez augmenté la dette. Pour moi, encore une fois, ce signal, il n'est pas rouge, il est écarlate. Je passe maintenant au budget de fonctionnement. Là encore, c'est un peu hors sujet parce que d'abord, sur vos prévisions de résultats, vous prévoyez un excédent de 2 millions, j'ai prouvé tout à l'heure que vos prévisions n'étaient en général, pas forcément très fondées. Je doute vraiment de votre capacité à faire repasser dès l'année prochaine, le fonctionnement dans le vert, mais on verra lors du compte financier.

Et pour une raison simple pour laquelle je doute, c'est qu'une fois purgées des fameux effets de l'inflation, les causes de la hausse du fonctionnement, elles sont beaucoup plus structurelles que ça, ce sont les hausses de vos frais de personnel notamment, ou de l'inflation. Et on le voit bien d'ailleurs, l'inertie que ça génère, c'est que malgré vos efforts officiels de réduction de la masse salariale, on constate quand même une augmentation des frais de personnel pour 2023, on ne voit pas les efforts de fonctionnement qui devraient s'imposer. Pardon, mais quitte à payer 30 000 euros pour un cabinet de conseil qui vous résume exactement ce qu'on vous dit depuis deux ans, ce serait bien d'écouter leurs conseils. Quels sont les réels efforts que vous faites sur les frais de personnel, quand vous avez en plus titularisé une bonne partie de ces nouveaux emplois ? Donc une capacité à les réduire qui est nulle. Et la titularisation massive en entrée de mandat est à la fois imprudente pour des questions budgétaires, mais elle-même injuste, si on tient compte de l'ancienneté de certains agents qui eux aussi auraient bien aimé être titularisés. Je conclus, vous poursuivez une politique d'investissements massive qui augmentera encore la charge de la dette à rembourser, vous

ne faites pas les choix responsables pour prioriser ou repousser des projets, je le dirai dans les prochaines délibérations, il faut faire des choix. Vous ne faites pas les efforts nécessaires sur le fonctionnement. Vous nous parlez, là aussi ça m'a beaucoup fait rire, vous parlez d'un effet cloche sur le fonctionnement, mais si je reprends vos propos en début de mandat, l'effet cloche c'était l'investissement, ce qui est beaucoup plus logique.

Effectivement quand on investit, on dépense beaucoup au départ, puis on amortit après, mais dire ça pour du fonctionnement, ça n'a aucun sens. Un fonctionnement a une courbe beaucoup plus stable et progressive d'inertie, d'augmentation, ce n'est en rien un effet cloche, sinon c'est qu'il y a un gros problème de gestion, on ne peut pas mettre uniquement ça sur le dos des faits conjoncturels. Vraiment, je me pose la question, comment rétablir ces ratios ? Je ne vois pas traduits en chiffres les signaux d'alerte liés aux orientations budgétaires. Vraiment, pour ces simples raisons évidentes, il y a à la fois plus de marge de manœuvre en cas de coup dur, alors là, on est vraiment au ras, et il n'y a aucune perspective selon moi sérieuse pour en recréer rapidement. Pour ces raisons, je voterai contre ce budget.

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur David. Monsieur Homps.

André HOMPS : Oui, je vais essayer d'intervenir avec des éléments différents de ceux énoncés par Maxime, auquel je souscris. Je crois que ce budget primitif, il pose un problème de crédibilité d'abord, et après, un problème de justice. D'abord, il pose un problème de crédibilité parce que, j'ai beaucoup apprécié l'expression "retour à la normale en 2023", ce qui laisse sous-entendre qu'effectivement, la situation n'était pas normale avant. Le premier problème de crédibilité, c'est les hypothèses de réalisation des dépenses réelles de fonctionnement. En 2022, entre le prévisionnel de fonctionnement et le réalisé, il y a eu un écart de 2 %. Là, vous nous présentez un écart de 4 % en 2023, c'est-à-dire que vous dites : "Entre le prévisionnel des dépenses réelles de fonctionnement et ce que l'on va réaliser en 2023, on va faire mieux de 4 %."

Vous nous dites ça aujourd'hui, le 11 avril 2023, il y a presque quatre mois qui se sont écoulés, ça veut dire que cet effort que vous allez faire sur les dépenses réelles de fonctionnement, vous allez le faire non pas sur 12 mois, mais sur les 8 mois qui restent, ce qui ne me paraît pas vraiment réaliste. Vous prévoyez de réduire les charges à caractère général de plus de 2 millions, 2,1 millions exactement, encore une fois, c'est quand même important, ça représente 12 % par rapport à 2022, c'est-à-dire que vous allez réduire les charges à caractère général de 12 % par rapport à l'année précédente, et vous prévoyez de le faire, encore une fois, sur 12 mois ou sur 7 mois, on ne le sait pas puisqu'on n'a pas la ventilation.

On va attendre la ventilation de cet effort dans le temps, la chronologie de cet effort dans le temps, pour pouvoir juger sa crédibilité, personnellement, j'en doute. Beaucoup plus important en termes de crédibilité, il y a la prévision de réduction des dépenses de personnel. Vous prévoyez une réduction des dépenses de personnel de 812 000 euros, entre le budget 2022 et le budget 2023. Ça fait 40 postes, c'est simple, j'ai pris la masse salariale globale, j'ai divisé par l'effectif, l'équivalent temps plein et en gros, c'est à peu près évident, ça fait une vingtaine de postes, plus ou moins un poste, si vous voulez être extrêmement précis. Le problème, c'est : quels sont les services qui vont être concernés ? Évidemment, ce n'est pas le lieu de débattre des services qui vont être concernés pour les réductions de postes ou les suppressions de postes ou les non-renouvellements de postes, mais il n'empêche, là, il y a un problème de justice. Il y a un problème de justice parce que depuis le

début de ce mandat, nous vous disons qu'il y a des choses que nous ne trouvons pas normales, et encore une fois, je n'ai rien contre les personnes et je ne m'attaque jamais aux personnes, je dis simplement, encore une fois, est-ce qu'une ville de 30 000 habitants mérite d'avoir un cabinet avec un effectif de quatre personnes alors qu'au standard de gestion on est en général deux personnes ? Est-ce qu'il est normal que l'événementiel soit rattaché au cabinet du Maire, plutôt que d'être réparti dans les services ou par exemple la direction de la communication ? Ce sont des exemples extrêmement simples qui montrent que là, on n'est pas au standard de gestion de ville de 30 000 habitants.

Un autre problème, c'est : certains services pour lesquels vous nous avez promis des rapports d'activité, on l'a demandé trois fois solennellement, on n'a rien obtenu, donc on ne peut pas juger de la substance de ces services, et on ne peut pas juger de l'utilité de ces services. Et de toute façon, ces services que vous avez créés dès votre arrivée, vous les avez titularisés immédiatement, je fais allusion à l'observatoire des quartiers, cela veut dire que de toute façon, vous ne pourrez pas jouer là-dessus, et je ne fais pas de jugement de valeur sur la question, vous ne pourrez pas jouer sur la dissolution éventuelle ou la suppression éventuelle de ces postes parce que les agents sont titularisés, et il faudra les recaser. Ça veut dire que là, vous auriez pu économiser entre le cabinet et l'observatoire des quartiers, par exemple, vous auriez pu économiser une dizaine de postes sur les 20, ce ne sera pas le cas. Ce qui me gêne énormément dans cet effort de fonctionnement que vous faites, c'est qu'on voit bien que ce sont les services en général et les agents en général qui vont souffrir de l'effort de fonctionnement. Ce sont les lampistes qui vont payer, ce sont les lampistes qui vont trinquer, ce ne sont pas les plus gros salaires, les bonifications indiciaires sont indiquées dans les documents fournis par les deux consultants, donc on peut très bien les regarder. Ce sont les agents et les services qui vont souffrir de cet effort de fonctionnement, et ce n'est pas normal parce que quand on a une situation extrêmement dégradée, la première chose à faire, c'est de dire : "OK, transparence et l'effort est équitablement réparti entre tout le monde, et le chef donne l'exemple, et la direction donne l'exemple, bien évidemment."

Sur la partie investissement, il y a une chose dont on ne parle jamais dans cette enceinte, c'est qu'on ne peut pas faire des investissements sans du fonctionnement, on ne peut pas piloter des projets en investissement sans du fonctionnement. Et là-dessus, on se raconte beaucoup d'histoires, on ne peut pas juste dire : "Ben voilà, on a une somme d'emprunt et une somme de ressources disponibles pour faire des investissements, et puis ça va se faire tout seul." Non, derrière il y a des services, il y a des agents, il y a un pilotage d'investissement, il y a une réalisation des investissements, et il y a une partie qui impacte le fonctionnement. Quand le fonctionnement est complètement sous pression, l'investissement, il ne se fait pas, c'est d'ailleurs ce qui se passe à Dreux depuis longtemps. Et ça, on n'en parle pas, on dit : "On va finir cette patinoire", qui va, je pense, anéantir tous les efforts que vous allez faire en matière de fonctionnement, mais bon, vous pourriez dire procès d'intention. Et puis surtout, on ne va pas orienter tous les investissements vers le quotidien des Drouais et l'attractivité immédiate de la ville, la voirie, les écoles, les équipements sportifs, tout le quotidien qui lui est laissé de côté, regardez vos budgets, messieurs et mesdames les adjoints, regardez vos budgets, regardez vos budgets de fonctionnement et regardez vos budgets d'investissement, franchement, regardez ceux de Chartres, ce n'est pas la même taille, mais quand même, regardez ceux de Chartres, ça vous donne quand même un ordre d'idées.

J'en finis là, je voudrais juste dire une chose, répéter qu'encore une fois, je crois que quand vous exposez de tels efforts de fonctionnement, arriver à ce stade-là de la chronologie de l'année, je pense qu'on se raconte des histoires, on se raconte des histoires, vous pouvez dire tout ce que vous voulez, on se raconte des histoires, on n'y arrivera pas. Et sur la partie justice, encore une fois, des efforts de fonctionnement qui sont faits, mais qui sont orientés uniquement vers les uns et qui ne concernent jamais les autres, je trouve ça pas acceptable au point de vue éthique, ça me gêne profondément. Je terminerai sur un dernier mot, c'est la première fois, je suis élu depuis longtemps, c'est la première fois que je vois un budget primitif présenté par des consultants. Le budget primitif, c'est vraiment un acte extrêmement important de la vie municipale, ça devrait être présenté par des élus, secondés pourquoi pas par le DGS ou par un directeur financier ou une directrice financière, le fait de le faire présenter par des consultants, messieurs, je n'ai rien contre vous pour une fois, me choque profondément.

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur Homps. Madame Archambaudière.

Florence ARCHAMBAUDIERE LE PARC : Je pense que c'est un budget important cette année, vous êtes à la tête de la mairie, Monsieur le Maire, depuis trois ans, vous avez beaucoup promis aux Drouais, certainement beaucoup trop. On voit une dégradation depuis trois ans, à la fois de l'état des finances et à la fois de l'état de la ville, je ne reprendrai pas l'état du bitume dans la grande rue, mais la réalité, c'est ça. Vous promettez toujours que l'année suivante sera mieux, malheureusement, l'année suivante est pire que l'année passée. C'est un budget à mi-mandat qui est très important, là, je parle à l'ensemble de mes collègues, qu'ils soient de l'opposition ou de la majorité ou de l'ancienne majorité, évidemment, même si on le fait à bulletin secret, moi, je ne voterai pas ce budget parce qu'il emmènera la ville dans une situation catastrophique financièrement et qu'il faudra peut-être un, deux mandats pour s'en relever. S'il y a un moment où vous devez voter en votre âme et conscience, c'est bien aujourd'hui. Après, Sébastien, tu n'es pas obligé de commenter comme ça, je sais ce que tu vas voter, Sébastien, ce n'est pas le sujet. Je parle à l'ensemble des élus, s'il y a bien un moment où vous devez voter selon votre âme et conscience, c'est bien aujourd'hui, après vous aurez fait vos choix et ce sera aussi votre responsabilité, c'est-à-dire les résultats de 2023 seront aussi votre responsabilité.

Monsieur le Maire : Vous aviez une question, Madame Archambaudière ? Non, d'accord. Madame Philippe.

Josette PHILIPPE : Merci, Monsieur le Maire. Je voudrais, moi, citer quelques éléments, je vais commencer par la transition écologique. L'année dernière, le budget était de plus de 422 000 euros, cette année, le budget est de moitié, 222 000 euros et demi, donc la moitié, et encore sur cette moitié, il faut voir qu'il y a 178 000 euros qui viennent de subventions diverses et variées. Ça veut dire qu'il va rester à l' élu en charge de la transition écologique, 44 000 euros pour réaliser ces investissements. C'est dire l'importance que vous donnez à ce secteur, page 781 si vous voulez vous retrouver. Que vous disiez : "Nous ferons de notre ville un modèle écologique et de développement durable", c'est avec 44 000 euros sur un budget d'investissement de presque 36 millions que vous allez le faire, je suis curieuse de savoir ce que l'on peut faire avec une telle somme.

Je veux parler maintenant de la propreté urbaine, page 803 si vous ne me croyez pas, vous avez accordé 5 000 euros, quelles largesses ! 5 000 euros, 5 000 euros de budget pour la propreté urbaine,

5 000 euros sur un budget de presque 36 millions. Je veux parler aussi des centres de loisirs. Tout à l'heure, vous avez répété, vous avez dit ici combien la jeunesse était importante, combien la ville allait se mettre au service de cette jeunesse. Les centres de loisirs, par exemple, 50 300 euros. Les promesses électorales disaient qu'on allait créer, rappelez-vous, une section autisme dans au moins un de nos centres, avec des animateurs spécialisés et tout, quel décalage ! Les jeunes sont l'avenir de notre ville, vous l'avez dit, mais vous avez sans doute d'autres centres de préoccupations.

Dernier exemple, puisqu'on est sur la jeunesse, la prime jeunesse, les écoles maternelles, page 189, 130 000 euros sur un budget de 36 millions, soit 1,22 % du budget pour nos écoles maternelles. Où sont passés vos engagements ? Les conversions des auxiliaires de vie qui devaient, rappelez-vous, c'est vous qui l'avez dit, devenir des accompagnants d'élèves en situation de handicap, c'était une très belle idée, c'était une noble idée. Le sort de ces enfants semble ne plus être une priorité et on ne peut que le regretter. Vos choix sont clairs, on sait bien que tout l'argent des Drouais va sur la patinoire et maintenant sur le square de la République. Vous faites vraiment comme si rien ne s'était passé depuis 2020, toutes les collectivités territoriales mettent le paquet. Je vous empêche de parler peut-être ? Ou faites-nous profiter. Je recommence. Toutes les collectivités territoriales mettent le paquet sur des investissements qui génèrent des économies, à Dreux, on fait exactement le contraire. Alors, c'est avec beaucoup de gravité, beaucoup de tristesse que je dis, Monsieur le Maire, que vous êtes dangereux pour notre ville. Je vous remercie de votre attention que je n'ai pas eue.

Monsieur le Maire : Y a-t-il d'autres questions avec un ton aussi agréable ? On peut passer à quelques réponses. Oui, Madame Philippe, vous demandez qu'on ne vous interrompe pas, il ne faut pas nous interrompre non plus, c'est en miroir, comme on dit. Y a-t-il d'autres questions, interventions là-dessus ? Non, c'est bien, le ton est donné, c'est très sympathique, on peut des fois relativiser. Madame Philippe, 5 000 euros sur la propreté pour les Drouais, franchement, présenté comme ça, ça frôle la malhonnêteté intellectuelle. On va essayer de prendre un petit peu les choses. Vous ne l'avez pas présenté comme ça, ma chère Madame.

Deuxièmement, Monsieur Homps, je comprends ce que vous dites sur les consultants, etc. Simplement pour essayer de donner un peu de relief à ce que vous dites, c'est que nous sommes dans une démarche de certification des comptes de la ville de Dreux, qui est une démarche ambitieuse qui se fait en relation avec la CRC à l'horizon 2025-2026, le cabinet ici n'est pas que pour présenter et aussi présenter les perspectives. À l'époque, je me souviens que notre ancien DGA, qui n'est plus là, présentait des comptes pendant plusieurs années, qui était directeur des finances à l'époque, et ça ne dérangeait absolument personne, il y avait toujours la petite blague de l'expression africaine, Monsieur Gambuto, vous vous souvenez la petite accroche que vous aviez eu avec lui, mais ça ne dérangeait personne, maintenant on s'en étonne, etc. Je trouve quand même qu'attaquer le cabinet... pour la présentation budgétaire, Monsieur Homps, vous avez quand même frôlé la théorie du complot en disant qu'ils avaient eu une commande politique qu'on le sentait bien, etc. Moi, ce que je voudrais vous dire, Monsieur Homps, c'est qu'il faut arrêter, Grant Thornton c'est le plus grand cabinet en France, faut arrêter de leur jeter là-dessus. Ils n'ont eu aucune consigne, ils ont travaillé tout à fait librement et que, comme effectivement on a changé de perspective sur le CFU et que pour une fois, vous avez tous les documents budgétaires que vous n'aviez jamais eus auparavant, peut-être que les plus anciens peuvent en témoigner, et qu'on met tout sur la table, au moins il faudrait le mettre en avant, et je trouve que justement de les avoir, ça permet d'avoir quelque chose de bien lisible et de bien compréhensible par tout le monde. Je ferme la parenthèse.

Après sur le reste, on peut oublier ce qu'on a dit auparavant, on peut revenir dessus, je n'ai pas quatre emplois de cabinet à mon cabinet parce que ce n'est pas réglementaire, ce n'est pas légal. Je ne sais pas si vous le savez, mais on a un nombre de postes en cabinet qui est régi par la réglementation, c'est un décret en réalité, et c'est par strates de population, il y en a trois à la ville de Dreux depuis toujours, en tout cas sous Gérard Hamel, avant je ne sais pas, mais il y en avait toujours eu trois. Je vous rappelle aussi qu'on a fait un effort, on a donné l'exemple comme vous le dites, puisque j'ai supprimé le poste de directeur de l'événementiel pour l'intégrer au cabinet, ce qui permettait de supprimer un poste, je le rappelle, vous vous en souvenez quand même.

Et puis on fera un bilan sur les directions événementielles, mais ce que je rappelle, c'est que la stratégie, c'était d'avoir quelque chose de professionnel et d'élargir les opérations dont ils s'occupent, notamment cette année, ils ont pris en charge les Naturalies qui a été un très très beau succès, parce qu'on s'est aperçu qu'il y avait deux postes, un 75, mais quasiment deux postes à temps plein qui s'occupaient de cette opération dans l'année aux espaces verts. Je ne trouve pas ça normal, je le dis comme je pense, donc nous avons des professionnels qui, année après année, prennent des événements parce que la première année, c'est toujours un peu plus compliqué, surtout que, je le dis comme ça en souriant, mais le monsieur qui s'occupait de ça a malencontreusement effacé toutes les données numériques quand l'événementiel a dû reprendre, donc ils prennent ça, ça nous permet de réorienter des postes sur d'autres choses, des choses plus opérationnelles et on fera le bilan tranquillement. Mais les Flambarts, il y avait un poste à l'année, les Naturalies, deux postes à l'année, etc. Ça permet d'avoir quelque chose de rationnel sur ce genre d'événement, qui sont des événements qui demandent du professionnalisme parce qu'il y a aussi toutes les conditions de sécurité, le rapport avec tous les intervenants, il y a des fiches d'interventions de tous les agents qui travaillent sur cette opération-là, tout le monde peut en témoigner, et ça permet d'avoir quelque chose de bien travaillé. On fera le bilan ensemble si vous voulez, mais il ne faut pas avoir comme ça des anathèmes qu'on lance contre telle ou telle direction, etc., parce que je vous l'ai prouvé déjà, on a supprimé un poste, il faudra relativiser, et ça permet de rediriger des agents vers d'autres activités.

Les promesses de la campagne, bien entendu, on a fait des promesses sur la campagne parce que, comme je l'ai toujours dit avec prudence, c'est à budget constant. C'est-à-dire que, je vous donne un exemple, vous nous dites la baisse d'impôts, oui, la baisse d'impôts, 0,5, 0,5 et un point, on l'a toujours dit, mais j'ai toujours dit, dans un contexte où l'État nous accompagne de la même façon, quand l'État, et c'est très bien, augmente le point d'indice de trois et demi, c'est 1 million par an. 1 million par an, on aurait pu quasiment faire un point et demi dès la première année, de réduction sur l'assiette. 1 million par an, c'est deux fois la gratuité des transports publics, moi je vous le dis, donc il y a des choix à faire, mais je vous l'ai toujours dit, à règles budgétaires et dotations constantes. Quand on ne fait pas de transferts de compétences, OK, mais quand on nous met 1 million de plus sur le fonctionnement, ça a des conséquences sur autre chose. Et j'ai toujours dit par prudence, reprenez les propos que j'ai toujours tenus là-dessus, c'est qu'il faut qu'on ait des règles équivalentes, si le budget évolue ou qu'on nous transfère des trois et demi sur le point d'indice ou qu'on nous transfère des charges, ça a des conséquences sur le fonctionnement. Je l'ai toujours dit, et vous pouvez le vérifier, Monsieur Homps, parce que vous êtes très précis dans les reprises de mes propos. Lydie, est-ce que tu veux ajouter quelque chose là-dessus ?

Adrien SERRE : Juste une précision, notamment pour la couverture du remboursement de la dette, c'est en effet un point qui est important, et c'est en effet un élément de crédibilité de la ville au regard des institutions bancaires, même s'il y a un objectif ambitieux de ne pas avoir recours à l'emprunt, mais c'est aussi un élément qui est directement issu de la maquette que vous pouvez voir en dessous des recettes de fonctionnement, c'est qu'on a un autofinancement prévisionnel qui est bien la somme de l'ensemble des flux de la section de fonctionnement vers la section d'investissement qui est sommé à 6,4 millions, et qui comprend le virement de la section à section, plus, il faut bien entendu les prendre dans le cadre du financement de la section d'investissement par l'autofinancement, c'est les dotations aux amortissements. En effet, le 4 090 millions de remboursement des emprunts qui est une dépense d'investissement, est bien couverte au niveau de ce budget-là par un autofinancement dégagé directement par la section de fonctionnement à hauteur de 6,4 millions, sur ce point-là, il n'y a pas de difficulté et c'est un élément que vous retrouvez dans la maquette et c'est un élément qui est réglementaire.

Monsieur le Maire : Les questions sont terminées. Vous aviez levé la main ? Excusez-moi, Madame Philippe, je vous ai donné la parole quand même. Pardon, Monsieur Dautrey, excusez-moi si je vous ai raté.

Arnaud DAUTREY : Je voudrais faire un point rapide parce que quand on parle du budget de 2023, on part quand même en 2022, d'une marge nette qui est à zéro, une marge nette qui est à zéro, ça veut dire pas d'emprunt et il n'y a pas la possibilité d'emprunt sur 2023. Ça sera peut-être réalisable, mais très compliqué, mais obligatoirement, il faudra lever de l'emprunt en 2024 et repartir dans les méandres pour rembourser l'emprunt et les dépenses que l'on aura eues en 2023. Au niveau des frais de fonctionnement, vous avez des frais de fonctionnement qui augmentent, on peut comprendre qu'ils sont dus à l'inflation, qu'ils sont dus au prix des fluides. En face, il n'y a aucune mesure qui est faite pour compenser ces frais de fonctionnement en mettant l'investissement. Il n'y a pas de CPE, à part la toiture du Parc Expo qui va être fait, il n'y a rien au niveau des bâtiments, rien au niveau des fenêtres, on ne compense pas donc on va continuer l'augmentation du fonctionnement avec des investissements qui ne sont pas en attente et en adéquation pour les Drouais, pour les services rendus.

Aujourd'hui, vous faites quoi du CPE ? On a arrêté un CPE, il n'y a plus rien qui est mis en place. On parle de la propreté, les frais de fonctionnement, 5 000 euros, mais derrière vous ne pourrez plus corriger le tir. Il faut savoir qu'il n'y aura pas de baisse cette année, le résultat est engrangé dans le BP. Aujourd'hui, il n'y aura aucune rallonge budgétaire pour l'ensemble des services. Pour l'ensemble des Drouais, pour l'ensemble des élus. Aujourd'hui, vous allez voter un budget 2023 qui vous engage 2024, 2025, 2026, c'est un plongeon que l'on fait. Et aujourd'hui, je ne vois pas de mesure qui permette de rattraper et de corriger ça. Merci.

Monsieur le Maire : D'autres interventions ? Monsieur Hirti, après, on finit par Monsieur Fontaine, c'est ça ?

Aïssa HIRTI : On est d'accord sur un point, Grant Thornton est un grand cabinet. Encore une fois, je l'ai dit lors du rapport d'orientations budgétaires, quand on présente par un cabinet les documents budgétaires, il faut qu'il soit complet. Et la loi engagement proximité prévoit, avant le vote du budget, une délibération sur l'indemnité des élus cumulés, agglo, ville, qu'on n'a pas ce soir. Et le

deuxième point, au chapitre 68, je n'ai rien vu d'inscrit, c'est le chapitre pour les provisions pour risque, et comme dans toute collectivité, je pense qu'il y a des risques de contentieux en cours, et notamment je pense au petit jeune qui est décédé au sanatorium, et rien n'est inscrit au chapitre 68. Moi, je ne vais pas être long parce qu'on a déjà débattu là-dessus, je voudrais juste rappeler à mes collègues de prendre la bonne décision ce soir au vu du budget insincère et catastrophique qu'on vous présente. On vous assure qu'on va droit dans le mur avec cette politique conduite par le maire, que vous le vouliez ou pas, la ville sera dans une impasse. N'oubliez pas, chers amis, le mépris et l'indifférence qu'il a pour chacun d'entre nous. Votez en votre âme et conscience, votez contre ce budget. Les Drouais vous regardent et s'en souviendront. Merci.

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur Hirti, Monsieur Rossion.

Pascal ROSSION : Je vais revenir un peu sur le passé qui a été évoqué tout à l'heure. L'ancien directeur financier, du temps où il y en avait un, de notre ville nous a habitués, nous les élus de la majorité et de l'opposition, à conclure ses interventions par des proverbes africains qui nous ont marqués. Le journal l'Écho Républicain, d'ailleurs, les reprenait régulièrement. Parmi ces proverbes, il y avait celui-ci : "Le vieux se chauffe avec le bois ramassé dans sa jeunesse." Notre jeune maire, Pierre-Frédéric Billet, a choisi de brûler tout le bois que monsieur Hamel avait ramassé en lui laissant une situation financière très saine avec plusieurs millions dans les caisses. Alors, Monsieur le Maire, dites-nous comment vous allez faire pour sortir la ville de ce marasme ? En trois ans seulement, quels dégâts, quelle incapacité !

Monsieur le Maire : Je ne suis pas sûr qu'une expression africaine cite Monsieur Hamel, mais peut-être que je ne les connais pas toutes. Vous aviez fini, Monsieur Rossion ?

Pascal ROSSION : Oui, ça y est.

Monsieur le Maire : Dreux au cœur, il n'y a pas de question, il y a que des procès d'intention donc je vous les laisse et je suis assez habitué à votre style. Simplement, je vais répondre à Monsieur Fontaine là-dessus, sur en gros les recettes en investissement qui sont prévues.

Laurent FONTAINE : C'était un update concernant l'audit des ressources humaines, et le point numéro deux, c'était les 2,5 millions d'euros en 2025.

Monsieur le Maire : Là-dessus, peut-être que Caroline peut dire un mot, mais simplement on vous a déjà répondu que ça prendrait plusieurs mois l'audit sur la RH. Caroline, si tu veux rajouter un mot ? Non, elle a faim. Que ça allait prendre plusieurs mois, mais que vous serez bien sûr tenus au courant. Tu veux dire quelque chose ? Vas-y, Caroline.

Caroline VABRE : Oui, on en a déjà parlé, Monsieur Fontaine, de l'audit des ressources humaines. Il y a deux difficultés, la première, c'est qu'il faut écrire un audit, c'est-à-dire quand on ne dit pas par principe, "je vais faire un audit des ressources humaines et puis je laisse mettre n'importe quoi dans cet audit". Moi, je veux que l'audit soit structuré et extrêmement précis, ça, c'est la première chose. Et la deuxième chose, c'est qu'après pour que les choses soient très clarifiées, il faut qu'on voie un cabinet qui soit extrêmement compétent, je regarde aussi côté agglomération parce que vous savez que ça fait partie des choses que j'ai mises en place. Donc voilà, il faut me laisser un petit peu de temps. Je rappelle, quand même, que ça fait trois mois que j'ai récupéré les ressources humaines,

laissez-moi juste un petit peu de temps, moi, je n'ai pas l'habitude, comme beaucoup ici, je pense qu'on a tous cette préoccupation de dire les choses et c'est ce que je fais habituellement, je pense que vous le savez, laissez-moi un peu de temps, mais de toute façon, avant la fin de l'année et clairement, c'est mon engagement, vous aurez la mission de l'audit et une temporalité, et précisément, qu'est-ce qui est indiqué dans cet audit.

Monsieur le Maire : Merci pour la précision de ce que tu as déjà dit. Sur les 2,5 millions, c'est ça que vous me demandiez ? C'est bien ça ? Sur les recettes, il y a une possibilité qui est extrêmement simple en réalité, que Chérif Derbali avait déjà entamé, qu'on avait arrêtée pour le moment, c'est la SEMCD. Effectivement, vous savez qu'il y a quelques millions d'euros sur les comptes de la SEMCD, nous sommes propriétaires à peu près à 83,2 % du capital, et la question se pose de savoir ce qu'on fait de cet argent, soit on le mettra en dividendes, soit on devra peut-être le réorienter, s'il y a des choix stratégiques à faire sur les engagements de la SEMCD, je n'en dis pas trop parce que je ne voudrais pas déstabiliser quelques acteurs économiques. La seconde chose, c'est qu'on sait que dans les deux années qui viennent, la SPL va certainement dégager des bénéficiaires confortables et que, après dix ans d'activité, il serait peut-être normal que la SPL puisse distribuer des dividendes à ses actionnaires. Il y a une troisième voie également qui est en cours de négociation, je n'en dirai pas plus ce soir, mais les 2,5 millions qui sont fléchés seront facilement atteints. Écoutez, messieurs dames, on a épuisé les questions sur cette délibération, on procède au vote à bulletin secret. Est-ce que tout le monde est prêt ? Vous avez vos bulletins, vous avez l'urne, etc. ?

Aïssa HIRTI : Monsieur le Maire, vous n'avez pas répondu à mes deux questions.

Monsieur le Maire : Monsieur Hirti, c'est terminé, j'ai répondu donc maintenant on passe au vote. Pour être bien précis, on vote pour le budget principal ou contre, ou blanc ou nul, ce que vous voulez, mais c'est "pour" ou "contre". Je vote pour Chantal ou pas ? Je vote pour Chantal. Eh bien, je m'appelle moi-même à voter c'est ça ? Je vote pour moi-même et pour Chantal Deseyne. Ensuite, vous avez Jean-Michel Poisson qui vote pour lui-même. Ensuite, vous avez Talal Abdel-Kader, Fouzia Kamal, pardon, excuse-moi. Fouzia, Talal, Christine Picard, Nelson Fonseca, Sophie Willemin, Caroline Vabre qui vote pour Silvia Cousin, Sébastien Leroux, Mariam Cissé, Mounir Chakkar, Lydie GUERIN , Ghetty Poisson, Amber Niaz, Yu cel Kisa qui est bien là, Ratko Klisura, Valérie Verdier-Dautrême, Alain Guenzi, Hélène Barbe, François Jaguin, Nicolas Carnevale, Josette Martin. Ensuite, Pascal Rossion, Josette Philippe, monsieur Dautrey qui vote également pour Chérif Derbali, c'est ça ? Monsieur Hirti, monsieur Alim, madame Iften. Je continue, ça va, le rythme est soutenu. On va laisser le temps à Julia d'aller faire le tour. Ensuite, dans le désordre, mais ce n'est pas très grave, monsieur Fontaine, Sabine Fretey, monsieur Gambuto, madame Gentil, monsieur David, madame Scavennec, monsieur Homps, Florence Archambaudière. Je n'ai oublié personne, c'est bon ? Vous préférez rester assise, Hélène ? Sabine, ça te dérange de faire le dépouillement ? Ce n'est pas une obligation, c'est juste que tu es à côté d'eux. Et puis, Ghetty. Tu m'as regardé, Ghetty ! Ceux qui souhaitent faire une petite pause pour se laver les mains ou autre chose, n'hésitez pas. Et, Mesdames, prenez votre temps pour le dépouillement.

Sabine FRETEY : Contre. Pour. Contre. Pour. Contre. Contre. Contre. Pour. Pour. Contre. Contre. Contre. Contre. Contre. Pour. Pour. Pour. Pour. Pour. Pour. Pour.

Hélène BARBE: Vous les laissez dans l'enveloppe ?

Sabine FRETEY : Non, mais c'est pour dans le cadre d'une élection. Qu'elle soit municipale, législative ou nationale, ça peut aller d'en mettre deux, un blanc avec un pour.

Monsieur le Maire : Pardon, je n'ai pas entendu. Je ne joue pas à Candy Crush. Mais arrêtez avec ça, c'est dingue.

Sabine FRETEY : Pour. Pour. Pour. Contre. Pour. Pour. Blanc. Contre. Contre. Contre. Un blanc. Pour. Pour. Pour. Et pour.

Monsieur le Maire : Je donne le résultat : **39 exprimés, 21 pour, 16 contre, deux blancs. Le budget est adopté.**

Merci.

18 - Attribution de subventions – Budget primitif – Budget principal – Exercice 2023

Lydie GUERIN

Monsieur le Maire : Lydie, je suis désolé, je te laisse encore la main, c'est ta soirée.

Lydie GUERIN : Je n'ai pas tout présenté, mais au moins j'ai présenté...

Monsieur le Maire : Non, mais tu connais ton sujet de mieux en mieux, je tiens à le dire. C'est vrai que tu es parfaitement impliquée dans ce dossier-là. Sabine et Ghetty, c'est bon pour vous ? Tu peux rester là, si tu veux être vue, il n'y a pas de souci. On parle des attributions de subventions, c'est ça, Lydie ?

Lydie GUERIN : Je vous sou mets la liste des subventions de fonctionnement et d'équipement proposée au budget primitif 2023 du budget principal au profit des divers associations et organismes dont vous trouverez le détail ci-après. Par ailleurs, chaque association bénéficiant de financements publics doit signer le contrat d'engagement républicain conformément aux dispositions du décret 2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi 2321 du 12 avril 2000. Vu l'avis favorable à l'unanimité moins trois abstentions de la commission modernisation et restructuration des services finances, ressources humaines, administration générale et commande publique, je vous demande, si vous en êtes d'accord, de bien vouloir adopter la liste des subventions de fonctionnement et d'équipement proposée au budget primitif 2023 du budget principal au profit de divers associations et organismes, dont le détail est joint en annexe, et d'approuver le contrat d'engagement républicain soumis à la signature de chaque association bénéficiant d'un financement public.

Monsieur le Maire : Merci, Lydie. Des questions, observations là-dessus ? Madame Gentil et monsieur David.

Carine GENTIL : Lors du dernier conseil municipal du 23 mars, puis lors de la commission du 4 avril, puis par mail du 9 avril, j'ai sollicité la transmission de la liste des associations qui avaient demandé les subventions et qui ne les ont pas eues. Et je n'ai pas reçu cette liste, sauf erreur de ma part.

Monsieur le maire : Tout à fait. C'est un document non communicable. Monsieur David, je vous en prie.

Carine GENTIL : Vous pouvez nous expliquer le motif ?

Monsieur le Maire : C'est la jurisprudence, c'est tout simplement ça. Ce n'est pas communicable, comme document. On n'a pas le droit de communiquer si on ne souhaite pas le communiquer.

Carine GENTIL : D'accord, donc vous ne souhaitez pas le communiquer ?

Monsieur le Maire : Exactement. Monsieur David ?

Carine GENTIL : J'en prends acte. Je n'ai pas terminé. Excusez-moi.

Monsieur le Maire : Pardon, je croyais qu'il y avait un point.

Carine GENTIL : Non, j'ai plusieurs questions. J'ai une deuxième question, je constate dans la liste des associations qui ont des subventions, et je m'en réjouis, que l'association Radio Grand Ciel bénéficie d'une subvention de 5 000 euros, qu'il s'agit effectivement d'une radio associative culturelle. Et vous savez la question que je vais poser. L'association Acide RTV 95.7 qui a fait une demande de subvention n'a pas de subvention. Je voulais juste savoir pourquoi. Par ailleurs, concernant, mais c'est peut-être le point suivant, les subventions qui ont plus de 23 000 euros...

Lydie GUERIN : Oui, c'est après.

Carine GENTIL : C'est le point 19. Est-ce que vous pouvez juste nous expliquer si les critères sont différemment pris en considération pour une association par rapport à une autre ? Je ne comprends pas cette différence de subvention de 5 000 euros pour une radio locale et puis de zéro pour l'autre.

Monsieur le Maire : Votre question est terminée ? Je suis très embêté, Madame Gentil. Je le répète, je trouve étrange, voire plus, que quelqu'un qui est avocat, qui travaille pour une association RTV Acide, vous êtes intervenant-conseil pour cette association, vous intervenez avec votre casquette d'élue au conseil municipal pour cette association.

Carine GENTIL : J'interviens uniquement avec ma casquette d'élue, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : Madame Gentil, vous ne pouvez pas intervenir là-dessus. Je trouve que c'est extrêmement étrange. Surtout que vous êtes intervenue en tant que conseil avocat sur des questions financières. C'est extrêmement étrange, je vous le dis. Vous auriez pu faire poser question par un de vos collègues.

Carine GENTIL : C'est totalement inexact, surtout. Je ne suis pas intervenue du tout pour une question financière. J'étais intervenue pour une convention d'occupation temporaire pour savoir si les locaux pouvaient toujours être occupés. Il n'y avait absolument rien...

Monsieur le maire : Madame Gentil, c'est exactement la même chose puisque...

Carine GENTIL : Non, absolument pas.

Monsieur le maire : Vous ne voulez pas que je vous réponde ?

Carine GENTIL : Si.

Monsieur le Maire : Alors, laissez-moi répondre. Puisque comme il y a des conventions d'occupation et que réglementairement, légalement, on doit le valoriser financièrement dans la convention que vous verrez après effectivement, il y a un aspect financier, Madame Gentil. Bien sûr que si, c'est la loi, Madame Gentil, je suis désolé. RTV, pour tout vous dire, je ne vais pas en faire des tonnes là-dessus. Je n'ai rien contre RTV, c'est une très belle association. Simplement, son président, je vous le rappelle, a déposé plainte contre moi pour chantage et pour injure publique ou diffamation, un truc comme ça. Sa demande a été rejetée pour absence d'infraction. Et par conséquent, j'ai déposé plainte contre ce monsieur, contre le président, pour dénonciation calomnieuse. Ça passe dans quelques semaines au tribunal. Il me semble compliqué, mais peut-être que vous pouvez l'entendre, d'avoir un maire qui a reçu deux plaintes de cet ordre-là, qui sont des plaintes assez graves. Ça a été classé pour absence d'infraction. Vous savez ce que ça veut dire, Madame Gentil ? C'est ce qu'il y a de plus haut. Donc je suis obligé de déposer plainte contre lui. Il me semble compliqué de garder de bonnes relations avec cette association tant que le président est président de cette association. Donc on a mis en suspens. On verra au BS, le cas échéant, mais ça me semble compliqué d'avoir de bonnes relations avec un président qui dépose plainte contre le maire. Au moins là-dessus, vous pourriez être solidaire. J'ai répondu à votre question, Madame Gentil, c'est terminé. Monsieur David ?

Maxime DAVID : Je trouve l'ambiance électrique, ce soir. Je reviendrais sur le point annexe à cette délibération qui concerne le pacte républicain. Je trouve que c'est effectivement une très bonne initiative. Je regrette qu'elle n'ait pas été faite avant, mais mieux vaut tard que jamais. Ma question est la suivante : c'est très bien de le mettre en place, mais quels moyens on se donne ? Déjà, peut-être dites-nous à l'heure actuelle combien d'associations l'ont déjà signé ? Si ce n'est pas encore mis en place, quel est le calendrier de signature de ce pacte ? Si vous avez déjà eu des contacts avec les associations, puisque je rappelle que comme on est en avril, on a voté en janvier des avances de subventions donc je me dis que vous avez déjà des liens avec elles, comment elles accueillent ce pacte républicain ? Est-ce que vous avez déjà identifié des associations qui ont l'habitude d'être subventionnées par la Ville, qui refusent de signer ce pacte ? Et surtout, quels moyens on se donne pour s'assurer du respect de ce pacte une fois signé ? Parce que tout l'intérêt de ce pacte, c'est d'engager une relation contractuelle avec ces associations et de s'assurer que ces principes soient non seulement acceptés, mais respectés. Et si jamais il y avait infraction, quels moyens on se donne pour le savoir, le vérifier et entamer les procédures pour éviter que la préfecture ne vienne nous rappeler à l'ordre après coup ? Merci.

Monsieur le Maire : Je n'ai pas compris le rappel à l'ordre.

Maxime DAVID : Je faisais allusion à l'actualité d'il y a un mois, je crois. C'est d'ailleurs à l'occasion de cette alerte de la préfecture sur une association en particulier qui vous demandait de suspendre immédiatement les subventions de la Ville à cette association que vous avez annoncé mettre en place ce pacte républicain. Je trouve que c'est une très bonne idée. Mais maintenant, il faut s'assurer que cette situation d'il y a un mois ne se reproduise pas.

Monsieur le Maire : Monsieur David, vous ne pouvez pas dire n'importe quoi. Je suis désolé de vous le dire. Il n'y a pas eu de rappel à l'ordre de la préfecture. Vous ne pouvez pas dire ça, ce n'est pas sérieux. Vous méconnaissiez le fonctionnement d'une collectivité et des relations avec l'État. Je suis désolé de vous le dire, Monsieur David. Il y a un cadre réglementaire et légal qui s'applique pour les associations. C'est votre gouvernement que vous soutenez qui l'a fait voter. Je trouve ça très bien, d'ailleurs. Qu'est-ce qu'il se passe quand les services de l'État au sens large, les préfectures, les services de renseignements, font une note en l'occurrence à madame le préfet ici, en faisant part d'agissements d'un des principaux acteurs de l'association, qui n'est pas le président, mais c'est lui qui anime au quotidien, et que madame le préfet m'écrit officiellement en me disant — et je vous l'ai lu, vous étiez là, donc ce n'est pas un rappel à l'ordre — "Monsieur le maire, on a des difficultés là-dessus. Je vous demande d'étudier le fait d'arrêter telle et telle subventions et de les accueillir" ? Je le fais avec les deux mains. Ce n'est pas un grand plaisir, vous savez, parce qu'il y a des licenciés derrière. C'est ça qui m'embête, il y a des gens qui font de la boxe honnêtement. Je regrette qu'on n'ait pas eu une position commune du conseil municipal. C'est regrettable, franchement, parce que quand des gens comme ça animent une association, qui sont dans le négationnisme, dans le communautarisme, j'ai attendu que tous les élus de ce conseil municipal soient au niveau du rendez-vous.

Maxime DAVID : C'est ce que j'ai lu, y compris dans la presse.

Monsieur le Maire : Oui, mais vous dites aussi qu'on est rappelés à l'ordre, ce n'est pas du tout le cas. Monsieur David, vous êtes à côté de la plaque, encore une fois.

Maxime DAVID : Arrêtez de dire ça.

Monsieur le Maire : Ne m'interrompez pas parce que vous ne savez comment ça fonctionne. Il y a une veille régulière avec les services de l'État, les services de renseignement. On a des associations qui sont aujourd'hui dans le zoom, pour parler rapidement, sur lesquelles on a des doutes et on échange avec la préfecture là-dessus. Dès qu'on a des éléments probants fournis par l'État, parfois c'est aussi par nous et on échange là-dessus, on prend des positions. Il n'y a pas de rappel à l'ordre avec l'État, on travaille ensemble. S'il y avait eu un rappel à l'ordre, vous savez dans cette réglementation, il y a trois façons de faire pour l'État. Vous regarderez, c'est la loi. Je pense que vous avez eu le temps de la lire. Il y a soit on vous dit : "Monsieur le maire, cette association, voilà ce qui se passe, on voudrait bien que vous puissiez étudier la question de ne plus les accueillir." La version deux en disant : "Ce serait bien de ne plus accueillir". Et la version trois : "On vous demande de ne plus les accueillir". Vous voyez ? Et cette discussion-là, on l'a en amont. Il n'y a pas de feuille à papier à cigarette entre moi et madame le préfet. On est parfaitement là-dessus en cohérence. Et moi, une association qui a ce genre de comportement avec le principal acteur, qui a des propos écrits, vérifiables, je ne vais pas tout dire, mais je ne tremble pas. Ces gens-là, je n'en veux pas. Je sais que vous avez soutenu, je ne dis pas, Monsieur David, mais ce n'est pas un rappel à l'ordre, c'est tout. C'est qu'on ait une position claire là-dessus. Tout le monde n'a pas suivi, malheureusement, pour des raisons qui m'échappent ou que je comprends trop bien. Monsieur Homps, vous vouliez intervenir ?

André HOMPS : Juste pour dire, même si le vote pour les associations est rattaché au budget primitif et que nous avons voté défavorablement sur ce budget primitif, bien évidemment, nous ne voulons pas porter préjudice aux associations et nous voterons pour.

Monsieur le Maire : D'autres interventions là-dessus ? On peut passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Unanimité. Je vous remercie.

19 - Convention entre la ville de Dreux et les organismes bénéficiant d'une subvention annuelle supérieure à 23 000 euros

Lydie GUERIN

Monsieur le Maire : On passe à la délibération 19 sur les conventions.

Lydie GUERIN : En effet, il s'agit des conventions entre la Ville de Dreux et les organismes bénéficiant d'une subvention annuelle supérieure à 23 000 euros, dont la liste vous est précisée. Vu l'avis favorable à l'unanimité moins abstentions de la commission modernisation et restructuration des services finances, ressources humaines, administration générale et commande publique, je vous demande, si vous en êtes d'accord, de bien vouloir approuver les projets de conventions joints en annexe, d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer lesdites conventions.

Monsieur le Maire : Merci. Questions, observations là-dessus ? Madame Gentil et monsieur David. Allez-y.

Carine GENTIL : J'ai juste une petite question concernant l'association Adeptes E-sports, qui est une association assez récente, je pense, puisqu'elle a été créée en 2020. La subvention étant de 28 000 euros, ce qui est quand même assez important et presque équivalent à la subvention du Cercle laïque, j'aurais voulu — si vous pouviez, ce n'est peut-être pas le lieu — que vous nous précisiez quel est l'objet et les investissements nécessaires pour cette association. Puisque 28 000 euros, ça me semble quand même très important, surtout lorsque son président est chargé de mission marketing territorial pour la Ville de Dreux et notamment communique beaucoup pour Dreux Officiel. Je voulais juste savoir quel était l'objet de cette association.

Monsieur le maire : Je laisse Fouzia dire un mot. Et après, Lydie. Ça te va ?

Lydie GUERIN : Oui.

Monsieur le maire : Vas-y, Fouzia, je t'en prie.

Fouzia KAMAL : Je peux répondre à la question en effet, vu que c'est une association qui est soutenue par la culture et par la Ville de Dreux de manière générale. Derrière Adeptes, il y a eu une équipe de champions handisport avec un palmarès assez glorieux. On est très fiers de les avoir à Dreux. On ne va pas refaire le débat qu'on a eu la dernière fois autour de Kultur'Manga en évoquant l'intérêt pour la Ville de se positionner pour le E-sport. Moi, c'est quelque chose en quoi je crois, qu'il faut accompagner, une équipe à laquelle il faut permettre de se développer. C'est une équipe qui aujourd'hui porte les couleurs de Dreux. C'est l'équipe officielle en E-sports de la Ville de Dreux. Peut-être que ça, oui, il aurait fallu insister un peu plus dessus, mais c'est un travail qui est en construction. En effet, cette association, elle est assez récente. C'est la deuxième année où la Ville, et notamment la culture, va les soutenir. La dotation est assez importante, mais en effet, il y a des compétitions, il y a du matériel, il y a des joueurs professionnels également. Et elle a vocation, autant vous le dire tout de suite, à grossir d'une année sur l'autre. Encore faut-il que toute une partie du contrat qui nous lie avec l'association soit remplie, qui porte notamment sur des ateliers, de l'accompagnement auprès des jeunes. Ce sont des choses qui sont en train d'être mises en place. Vous allez voir qu'ils vont avoir un apport assez conséquent lors du festival Kultur'Manga. Toute la

partie E-sports, ce sont eux qui la portent. Tout comme on les a accompagnés dans leur recherche de local. Ils sont aujourd'hui installés salle Médicis dans une espèce de petit hub, mais je crois que ça doit être inauguré assez prochainement. On crée un hub tourné vers les cultures actuelles, cultures d'images. Et pour l'instant, le local est partagé avec la boîte de prod drouaise Cités royales. Mais tout ça est fait en totale transparence. Moi, je crois en Dreux comme capitale du E-sport. On a une carte à jouer et j'ai bien l'intention de les soutenir un maximum.

Monsieur le Maire : Je sais que Monsieur Gambuto était d'ailleurs très favorable à ça, parce que c'est quelque chose que vous avez beaucoup fait au conseil régional. Je n'ai pas très bien compris le rapport avec le fait que le président, peut-être, soit salarié agent de la Ville. Le lien que vous faites, je n'ai pas très bien compris, parce que si on retire tous les agents de la Ville qui sont dans des associations...

Carine GENTIL : Non, mais ça m'a semblé totalement...

Monsieur le Maire : Il y aura beaucoup d'absents.

Carine GENTIL : Comment ?

Monsieur le Maire : Vous ne m'écoutez pas, vous m'interrompez. C'est un peu embêtant, Madame Gentil. Je vous en prie, allez-y.

Carine GENTIL : Non, c'est parce que 28 000 euros, je ne savais pas quel était l'objet de cette association et comme c'est une subvention importante.

Monsieur le Maire : Mais, Madame Gentil, on a déjà voté cette convention de partenariat. Vous avez peut-être raté la dernière fois...

Carine GENTIL : Oui, mais je n'avais pas vu les 28 000 euros de subvention.

Monsieur le Maire : C'était conventionné, mais peu importe. Monsieur David ?

Maxime DAVID : Vous voyez, Madame Kamal, avec des explications et des arguments, tout est plus clair et on peut tout à fait vous suivre. Je dis ça parce que c'est assez habituel aussi qu'on vous pose des questions. Pardon de vous poser des questions, mais c'est le rôle de ce conseil d'éclaircir des points. Donc on continuera et j'espère que vous continuerez à nous éclairer de vos choix. Ma question, elle porte sur...

Fouzia KAMAL : Si vous me permettez une petite intervention. Je vais vous interrompre.

Maxime DAVID : Vous m'interrompez à chaque fois, donc j'ai l'habitude. Allez-y.

Fouzia KAMAL : Non, ce n'est pas dans mes habitudes. Pas du tout, même. Ne me faites pas de mauvais procès. Moi, quand on me pose une question, je réponds toujours. Merci, Monsieur.

Maxime DAVID : J'ai dit ce que j'avais à dire, donc je continue. Ma question porte sur la date du décret puisque dans la délibération, vous mettez vous-mêmes que le décret qui vous oblige légalement à mettre en place ces conventions, il date du 6 juin 2001. Ma question est toute simple : pourquoi a-t-il fallu attendre plus de 20 ans pour le mettre en place à Dreux ? Merci.

Monsieur le Maire : Non, Monsieur David, ça fait longtemps que c'est en place. Il y a une évolution. Ça va être un dialogue de sourds, ici. Simplement, je vous réponds. Bien sûr que ça a été mis en place. Il y a eu une modification il y a quelques années, l'année m'échappe, où il fallait consolider les avantages en nature d'occupation de locaux. C'est pour ça qu'en 2017, je crois, mais je n'étais pas encore élu, il y a eu une délibération sur la valorisation au mètre carré annuel des locaux mis à disposition des associations. Je ne crois pas raconter de bêtise, c'est quelque chose comme ça. Annick Abjean me dit : "Oui, donc ça doit être ça." Il faut les valoriser. Parfois, vous pouviez avoir une subvention à l'époque de 15 000 euros. Après, on était obligés de valoriser les mises à disposition de chaises, de tables, de locaux, etc., et on passait au-delà des 23 000 euros, ce qui faisait qu'il fallait conventionner. Mais ce n'est pas une nouveauté, pas du tout. On peut passer au vote ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? **Unanimité**, je vous remercie.

20 - AP-CP Travaux de voirie Melsungen – Boulevard Pasteur par la rue du Bois des Fosses – Clôture

Lydie GUERIN

Monsieur le Maire : Est-ce qu'on peut accélérer un petit peu ?

Lydie GUERIN : On arrive au vote des AP/CP sur la délibération numéro 20. L'AP/CP, elle concerne les travaux de voirie Melsungen, ainsi que la clôture Pasteur par la rue du Bois des Fossés. On a déjà effectivement échangé sur les AP/CP. En conséquence, il convient de clôturer l'autorisation dédiée au programme des travaux de voirie de Melsungen jusqu'au boulevard Pasteur à compter du 1^{er} janvier 2023. Vu l'avis favorable à l'unanimité moins trois abstentions de la commission de modernisation, restructuration des services finances, ressources humaines, administration générale et comptes publics, je vous demande, si vous en êtes d'accord, de bien vouloir approuver la clôture de l'autorisation de programme dédiée au programme de travaux de la voie Melsungen jusqu'au boulevard Pasteur, à compter du 1^{er} janvier 2023.

Monsieur le Maire : Merci, Lydie. Questions, observations là-dessus ? Monsieur David ?

Maxime DAVID : Simplement une question de forme sur cet outil. Personnellement, je trouve que c'est un bon outil de gestion et pour nous, ça rend les choses beaucoup plus lisibles, notamment sur des investissements qui se font sur plusieurs années. En soi, je n'ai rien à redire, au contraire. Simplement, lorsque vous nous présentez ces AP/CP, est-ce que vous êtes déjà en mesure de préciser aussi la partie de subvention que vous recevrez ? Ce qui compte pour nous, c'est de comprendre les plans de financement de ces investissements. Si, par exemple, vous ouvrez une autorisation de programme pour un chantier qui est à 2,5 millions d'euros et que vous recevez un million d'euros de subventions de l'État, il ne reste que 1,5 million à la charge de la Ville. C'est pour qu'on comprenne bien que je dis ça. Dans les prochaines, pour que je comprenne bien, ce que vous

nous affichez, c'est le montant global incluant les subventions ou c'est uniquement la partie à charge de la Ville ? Parce qu'il faut qu'on ait cette information, sinon ce n'est pas lisible. Merci.

Monsieur le Maire : On ne raisonne pas en solde, de toute façon. On raisonne en dépenses, pas en solde. C'est simple. C'est-à-dire qu'on n'inclut pas les subventions soit obtenues, soit supposées. Donc on ne les donne pas en solde. C'est la dépense totale, Monsieur David. D'autres questions ? On peut passer au vote ? Qui est contre ? Monsieur David, vous vous abstenez ?

Maxime DAVID : Non.

Monsieur le Maire : Vous êtes pour, d'accord. Qui est contre ? Monsieur Fontaine. Je suis désolé, c'est pour le compte-rendu. Madame Fretey, monsieur Gambuto, madame Gentil. Qui s'abstient ? Le reste, pour. **À la Majorité moins 4 voix contre** : Valentino GAMBUTO, Carine GENTIL, Laurent FONTAINE, Sabine FRETEY,
Je vous remercie.

21 - AP-CP Travaux de voirie de la rue Esmerly Caron – Modification

Lydie GUERIN

Monsieur le Maire : On passe au 21. Vas-y, Lydie, je t'en prie.

Lydie GUERIN : AP/CP concernant les travaux de voirie de la rue Esmerly-Caron pour modification. Effectivement, proposition de modifier les crédits de paiement comme suit : montant global de l'autorisation de programme, 1 140 000 euros, avec une nouvelle répartition sur 2022, zéro euro, sur 2023, 1 140 000 euros. Vu l'avis favorable à l'unanimité moins les trois abstentions de la commission de modernisation, je vous demande, si vous en êtes d'accord, de bien vouloir approuver la modification de l'autorisation de programme dédiée au programme des travaux de voirie de la rue Esmerly-Caron, assortie des crédits de paiement.

Monsieur le Maire : Merci, Lydie. Des questions, là-dessus ? Monsieur David ?

Maxime DAVID : Cette fois-ci, je vais parler du fond. Je remercie L'Écho républicain d'avoir répondu ce matin en partie à ma question, puisqu'il y avait un article disant que le chantier de la rue Esmerly-Caron arriverait à échéance puisqu'il était inclus une partie de revalorisation complète du site pour la Saint-Denis. C'est vrai que les Drouais constatent déjà le chantier depuis plusieurs semaines. Simplement, ça fait typiquement partie des projets d'investissement qu'il faudrait savoir repousser dans une situation où on doit faire des efforts budgétaires. Et je vais dire bien la même chose pour le projet suivant qui est encore pire. C'est-à-dire que là, il y a des travaux qui ont été faits pour les réseaux. C'est très bien, c'est sans doute nécessaire. Et là, on en profite, ce qui est aussi pertinent, pour faire la revalorisation du site comme vous vous y étiez engagés pendant la campagne. Quand on voit les montants, je pense qu'on en est au point où chaque million d'euros non dépensé est précieux pour remettre la Ville dans le vert, quitte à repenser ce projet lorsque les marges seront rétablies. Ce qui m'inquiète dans ce projet, c'est qu'il est directement à connecter avec le suivant, la renaturation des abords de la Blaise avec le square de la République. L'objectif, c'est, il me semble, de créer quand même une continuité entre ce qui est aujourd'hui le quai aux arbres et demain, le nouveau square de

la République. Ces deux projets vont ensemble. Je pense que ce n'est pas le moment de les faire. Et pour ces raisons, je préférerais qu'on clôture le chantier de réseau et qu'on rétablisse la voirie pour la circulation et qu'on repousse à plus tard la requalification de ce site.

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur David. D'autres questions ? Je ne sais pas quoi répondre, franchement. Une fois qu'on a commencé à faire les VRD, les réseaux, c'est ce qu'il y a de plus cher. Après, on refait l'enrobé, on modifie les trottoirs, on élargit. Le ratio ne me semble justement pas raisonnable. Je passe au vote. Qui est contre ? Madame Scavenec, monsieur David. On ne pourrait pas avoir des boîtiers ? Madame Gentil, monsieur Gambuto, madame Fretey, monsieur Fontaine. Qui s'abstient ? Le reste est pour.

À la Majorité moins 6 voix contre : Valentino GAMBUTO, Carine GENTIL, Laurent FONTAINE, Sabine FRETEY, Maxime DAVID, Marie-Françoise SCAVENNEC

Je vous remercie.

22 - AP-CP Revitalisation du Cœur de Ville par la renaturation des abords de la Blaise du Square de la République – Place Doumer – Rue de Châteaudun – Modification

Lydie GUERIN

Monsieur le Maire : On va sur un autre dossier, monsieur David va intervenir parce qu'apparemment, c'est encore pire que l'autre. Autorisation cœur de ville, vas-y !

Lydie GUERIN : Autorisation de programme et crédit de paiement revitalisation du cœur de ville par la renaturation des abords de la Blaise, du square de la République, de la place Paul Doumer rue de Châteaudun. Effectivement, une modification des crédits de paiement comme suit : montant global de l'autorisation de programme, 2 600 000 euros, avec une répartition qui s'étale de 2022 à 2023 — vous avez le tableau ci-joint — ainsi que le montant global de l'autorisation de programme, à savoir notamment les crédits de 289 000 euros qui se répartissent entre 2022 et 2023. Vu l'avis favorable à l'unanimité moins trois abstentions de la commission, je vous demande d'approuver la modification de l'autorisation de programme dédiée au programme de la revitalisation du cœur de ville par la renaturation des abords de la Blaise, du square de la République, assortie des crédits de paiement.

Monsieur le Maire : Merci, Lydie. Monsieur Gambuto ? Monsieur David, oui.

Valentino GAMBUTO : Je veux juste faire faire l'économie à monsieur David de redire la même chose. On va voter contre, ce n'est pas la remise en question du projet qui pourrait avoir son intérêt. On voudrait avoir un avis à donner, mais on n'en a pas les moyens. Quand on dit qu'il faut renoncer à des choses, on ne peut pas d'un côté dire : "On n'a pas les moyens" et d'un autre côté, continuer à avoir des projets aussi importants compte tenu de notre trésorerie et compte tenu de nos budgets. C'est pour ça que nous voterons contre.

Monsieur le Maire : Monsieur David, je vous en prie.

Maxime DAVID : Vous faites référence au fait que lorsque les travaux de réseau sont faits, il ne reste plus grand-chose. Je vous prends au mot. Lorsqu'on regarde la place Rotrou par exemple, ça ne devait pas coûter grand-chose. On en est à plus d'un million et demi, on ne peut pas juger que le résultat est satisfaisant. Je m'appuie sur cet exemple pour dire à la fois qu'on n'en a pas les moyens maintenant, il faut le repousser. Deux, quand je vois ce qu'est devenue la place Rotrou, je suis

effrayé de ce que vous voulez faire du square de la République. On vous le demande depuis au moins six mois l'ébauche d'un projet, toujours rien. En plus, c'est budgétaire, quasiment de mémoire trois millions. Non, un million. Attendez, je reprends le chiffre. Je crois que ce sont deux millions et demi. C'est quand même conséquent et c'est du prévisionnel. Donc on ne sait pas ce qu'on va trouver lorsqu'on va commencer à démanteler les quais de la Blaise. Et en plus, vous ne pouvez pas dire que ce sont uniquement des revêtements pour le quai aux arbres puisque vous voulez rouvrir, là aussi, les abords de Blaise. Ça ne va pas coûter des sommes modestes, forcément. Vraiment, je lie les deux projets et pour les raisons qui ont été évoquées, je pense qu'il faut les repousser.

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur David. Monsieur Homps et madame Philippe ?

André HOMPS : Nous pensons que ce projet n'est pas raisonnable à tout point de vue et qu'il ne correspond pas aux priorités du moment.

Monsieur le maire : Merci, Monsieur Homps. Madame Philippe ?

Josette PHILIPPE : Il est difficile d'avoir le même avis quand on passe en dernier, mais je vais quand même aussi redire que ce n'est pas le moment d'avoir ce genre de projet. Il faut être raisonnables et ce n'est pas le cas. Donc nous ne voterons évidemment pas cette délibération.

Monsieur le Maire : Merci, Madame Philippe. Je passe au vote. Qui est contre ? Toutes les oppositions. Oui, Florence, il faut lever la main. Fatiguée, Florence.

À la Majorité moins 15 voix contre : Josette PHILIPPE, Pascal ROSSION, Chérif DERBALI, Arnaud DAUTREY, Aissa HIRTI, Jacques ALIM, Caroline IFTEN, Marie-Françoise SCAVENNEC, André HOMPS, Valentino GAMBUTO, Florence ARCHAMBAUDIERE, Carine GENTIL, Laurent FONTAINE, Maxime DAVID, Sabine FRETEY.

Je vous remercie.

23 - AP-CP Travaux de voirie NPNRU

Lydie GUERIN

Monsieur le Maire : On passe à la suite sur le NPNRU.

Lydie GUERIN : Autorisation de programme et crédit de paiement de voirie NPNRU. Effectivement, l'exercice concernait 2023-2027 avec une autorisation de programme en dépenses de 6 150 000 euros étalées entre 2023 et 2027, ainsi qu'un montant global de 158 483 euros avec en recettes un nouveau gain de 158 843 euros prévus en subventions. Vu l'avis favorable à l'unanimité moins les trois abstentions de la commission modernisation, je vous demande, si vous en êtes d'accord, de bien vouloir approuver l'autorisation de programme dédiée au programme voirie NPNRU, assortie des crédits de paiement.

Monsieur le Maire : Merci, Lydie. Questions, observations là-dessus ? Au hasard, Monsieur David ?

Maxime DAVID : C'est pour bien vous prouver qu'on lit les dossiers au cas par cas.

Monsieur le Maire : On n'avait pas de doute sur vous, Monsieur David.

Maxime DAVID : Je vous remercie de le noter. Je fais une distinction sur ce projet puisque c'est une contractualisation avec l'État sur le projet ANRU. Donc c'est aussi quelque chose qui engage la Ville depuis des années et pour des années. C'est une distinction que je fais avec des projets qui n'étaient pas dans votre programme, le square de la République, on n'en a jamais entendu parler pendant la campagne. Je fais la distinction entre l'ANRU pour lequel je suis plutôt favorable...

Monsieur le Maire : Ça a été signé avant la campagne, vous vous souvenez ?

Maxime DAVID : Non, mais vous ne m'écoutez pas. Je dis justement que l'ANRU, c'est différent. Le projet du square de la République est un nouveau projet. C'est typiquement le genre de projet qu'on peut repousser. Ça, on ne peut pas le repousser. C'est pour ça que je voterai pour celui-ci.

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur David. D'autres interventions ? On peut passer au vote ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? **Unanimité**. Vous voyez, on y arrive, c'est beau.

24 - AP-CP Église Saint Pierre

Lydie GUERIN

Monsieur le Maire : On passe à l'église Saint-Pierre. Là, on ne sera peut-être pas tous d'accord, mais c'est un projet auquel je tiens. Et puis, il y a quelques nécessités d'urgence pour garantir la sécurité de tout le monde.

Lydie GUERIN : Autorisation de programme et crédit de paiement église Saint-Pierre avec un exercice concerné par l'autorisation de programme 2023-2027, avec un montant global de l'autorisation de programme de 3 100 000 euros en dépenses étalées entre 2023 et 2027 et un montant global d'autorisation de programme de 30 000 euros en recettes. L'autorisation de programme de 30 000 euros est nouvelle. Vu l'avis favorable à l'unanimité moins trois abstentions, je vous demande, si vous en êtes d'accord, de bien vouloir approuver l'autorisation de programme dédiée au programme Saint-Pierre assortie des crédits de paiement.

Monsieur le Maire : Merci, Lydie. Questions, observations ? Monsieur David ?

Maxime DAVID : C'est pour ne pas vous décevoir. Je ne vous cache pas que pour me faire une opinion sur ce sujet... Puisque si je veux être logique avec ce que j'ai dit avant, on pourrait penser que ça fait partie aussi des projets qu'on pourrait repousser. Ma question, puisque je n'ai pas eu l'occasion d'être en commission culture, c'est : est-ce que ce programme de restauration émane d'une alerte sur l'état du bâtiment, a un caractère d'urgence ? Ou est-ce que c'est simplement une volonté politique de votre part d'investir dans l'église Saint-Pierre ? Ce qui pour moi n'est pas la même chose à l'aulne de ce que j'ai dit avant. Est-ce que c'est une alerte ? Est-ce que l'édifice est en péril ?

Monsieur le Maire : On a compris, Monsieur David, tout à fait. Il y a monsieur Gambuto qui n'est pas allé depuis longtemps à confesse. Je vous en prie, Monsieur Gambuto.

Valentino GAMBUTO : De la même manière, s'il y a urgence, s'il y a un problème de sécurité, il n'y a pas photo. Si c'est pour l'embellissement qui peut s'entendre, ce n'est pas sur du dogme que je vais devoir repousser, mais c'est pour une raison plus simplement de budget, encore une fois.

Monsieur le Maire : Qui veut intervenir là-dessus ? Monsieur Dautrey ?

Arnaud DAUTREY : On aimerait connaître la nature exacte des travaux pour trois millions d'euros, savoir quels sont les travaux qui sont envisagés. On n'a pas de projet, on ne nous en a pas parlé.

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur Dautrey. Y a-t-il d'autres questions là-dessus ? Monsieur Homps, je vous en prie !

André HOMPS : Juste une intervention. L'Église Saint-Pierre, c'est le patrimoine de tous les Drouais ?

Monsieur le Maire : Exactement. Il y a d'autres questions là-dessus ou pas d'intervention ? J'ai oublié quelqu'un ? Excuse-moi, Hélène. Elle m'a fait comme ça. Oui, Hélène, je te laisse la parole.

Hélène BARBE : Merci, Monsieur le Maire. C'est vrai que l'église, c'est un lieu où ça réunit beaucoup de Drouais. Moi, je voudrais savoir si on pourrait aussi voir avec une fondation comme — je vais nommer son nom — Stéphane Bern, parce que je pense qu'il fait beaucoup dans ces œuvres-là et je pense qu'on devrait poser un dossier et notre candidature aussi.

Monsieur le Maire : Merci, Hélène. Alors, pour vous répondre, oui Hélène, on recherche tous les financements possibles. Je sais, si tu veux partir, Hélène, toute suite, tu as une petite intervention, si tu veux partir, n'hésite pas et on t'excusera tous. Alors il y a deux types de travaux : il y a des travaux qui sont urgents, parce qu'on a un problème de réseau électrique important là-dessus. Ce sont plusieurs centaines de milliers d'euros à investir : les issues de secours, etc. Il n'y a rien aux normes. C'est le diagnostic qu'on a reçu il y a quelques mois de la part d'excellents architectes des Monuments historiques, Régis Martin, que beaucoup de gens connaissent et donc, nous sommes en relation avec la DRAC pour intervenir sur plusieurs années, parce que cet édifice religieux très, très, très, très, très beau, qui appartient effectivement à tous les Drouais — Monsieur Homps a tout à fait raison — est un monument important et nous devons l'entretenir. En l'occurrence, il y aura un peu d'embellissement, mais surtout, c'est qu'il faut le mettre hors d'air, hors d'eau, parce qu'en fait, aujourd'hui, il y a des écoulements d'eaux pluviales dans la nef — je cherchais le mot, merci Jean-Michel — qui posent des problèmes structurels. Il y a la tour Saint-Vincent qui n'a jamais été terminée, qui présente une certaine instabilité et on doit intervenir. Il y a également un remaniement. On doit remanier de manière assez importante la toiture, pas partout, puisqu'il y a déjà eu des interventions, mais qui pose des difficultés et le réseau électrique qui pose un vrai problème. Donc ce sont des travaux à la fois qu'on doit faire, parce que sinon, on ne pourrait plus accueillir de public là-bas — public au sens large, des fidèles et autres. Et donc nous en profitons pour avoir un plan pluriannuel avec la DRAC pour à la fois répondre aux urgences et embellir ce bel édifice. C'est à la fois, les deux pour être tout à fait honnête. Mais vous comprenez qu'avec la DRAC, on ne fait pas du « one shot », il faut qu'on ait un programme assez ambitieux et la DRAC nous a accompagnés sur un diagnostic complet des édifices remarquables, inscrits et classés. Je viens de recevoir ce matin le diagnostic du Beffroi, il y a aussi des questions qui se posent sur le Beffroi,

notamment sur la charpente et la couverture. Bref, on a des choses à faire. Alors des fois, on a des choses à faire à l'intérieur, comme le chœur de l'Église Saint-Pierre, mais si on n'est pas hors d'eau, dans quelques années, ceux qui connaissent bien l'Église Saint-Pierre, on verra grand de l'arrière. Donc il faut intervenir là-dessus. Je passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Unanimité. Je vous remercie.

25 - AP-CP Terrain synthétique des Bâtes

Lydie GUERIN

Monsieur le Maire : Allez, Terrain synthétique des Bâtes, Lydie.

Lydie GUERIN : Dernière ACP, elle concerne effectivement le terrain synthétique des Bâtes, avec un exercice concerné 2023-2024, pour un montant global de l'autorisation de 1 million d'euros, réparti sur 2023-2024 à hauteur de 500 000 euros. Vu l'avis favorable à l'unanimité, moins trois abstentions de la Commission, je vous demande si vous êtes d'accord de bien vouloir approuver l'autorisation du programme dédié au programme Terrain synthétique des Bâtes, assortie des crédits de paiement.

Monsieur le Maire : Merci, Lydie. Questions, observations là-dessus ? Monsieur David. L'opposition, vous pouvez rentrer chez vous, Monsieur David pose toutes les questions. Alors, je plaisante !

Maxime DAVID : Je vous préviens à l'avance que ça va être une série de questions plutôt techniques, accrochez-vous.

Monsieur le Maire : Si c'est sur le foot, Monsieur David, je serais un peu embêté.

Maxime DAVID : Rassurez-vous, je n'en serai pas capable. Est-ce que ce projet, tout simplement, pour que je comprenne bien l'intérêt du projet, appartient-il dans le cadre du projet ANRU ?

Monsieur le Maire : Du coup, comme je vous ai dit oui, vous préférez ne pas développer la suite.

Maxime DAVID : Je ne m'attendais pas à ce que vous me répondiez aussi vite.

Monsieur le Maire : Je vais dire peut-être si cela vous arrange, c'est comme vous voulez.

Maxime DAVID : Sur les terrains synthétiques, quelle nature de terrain synthétique, parce qu'il y a, vous savez une polémique...

Monsieur le Maire : Alors, il y a différentes tailles et formes, il y a des choses plus homologuées. Il y a le cinq-cinq, il y a le sept-sept. Il y a le terrain synthétique pour des matchs officiels comme à Paul Bert, qu'on doit reprendre. Je les connais mieux que vous en fait, je pense.

Maxime DAVID : Justement, parce que le stade Paul Bert, il me semble que ça fait partie des terrains synthétiques qui sont constitués à partir de micropoussières de pneus.

Monsieur le Maire : Ce sont des petites billes.

Maxime DAVID : Simplement, vous alerter que sur certaines techniques aujourd'hui, qui sont extrêmement contestées, puisqu'elles sont très polluantes, très cancérigènes...

Monsieur le Maire : Oui. Il faut faire attention à ce genre de...

Maxime DAVID : Pour le coup, je finis ma série de questions et comme ça, vous pourrez répondre à toutes ces questions. Tout simplement s'assurer que le vote de terrains qui est choisi ne répond pas à ces alertes, qui ont été soumis et qui sont disponibles pour tout le monde. Et j'ai une question plus largement, parce que je trouve que c'est quand même aussi l'occasion, en investissant dans les nouvelles infrastructures dans ce quartier qui va vivre une revitalisation, qu'on en profite aussi pour que ces nouvelles infrastructures répondent à d'autres objectifs, notamment aussi à la mixité de genre, c'est-à-dire la pratique sportive pour les hommes, pour les femmes. À quel niveau cette nouvelle infrastructure sera accompagnée d'une politique de développement de pratiques pour tous les sexes, homme et femme ? Je pense que c'est aussi l'occasion, justement, en mettant ces budgets, de voir promouvoir aussi ces pratiques, parce que si c'est un terrain de foot, on sait que ce sont plutôt les garçons qui en font. Est-ce qu'on a derrière aussi une politique d'égalité homme-femme dans l'accès aux pratiques sportives ? Merci.

Monsieur le Maire : Y a-t-il d'autres questions sur le terrain synthétique ? Non. Alors, ce n'est pas un terrain synthétique qui va s'adresser à un club de foot traditionnel dont des matchs ou des entraînements, c'est un sept-sept, donc c'est de taille réduite. C'est un terrain qui est ouvert comme d'autres, pour que chaque utilisateur puisse utiliser à son bon vouloir. Le FC drouais est parti sur une équipe féminine, on les soutient pour continuer à le développer, mais ce n'est pas dans ce cadre-là, Monsieur David. C'est dans le cadre de l'offre NPNRU-ANRU du quartier en termes d'équipements, de services publics, de loisirs, de sport, etc., puisqu'il y avait une grosse question qui se posait. Il y a une forte demande, notamment des plus jeunes aux Bâtes là-dessus, et pas qu'aux Bâtes. C'est extrêmement apprécié, extrêmement utilisé.

Je vous rappelle aussi que depuis quelques années, on a revu notre politique sur ces terrains synthétiques. Il y a quelques années, je me souviens qu'on avait ouvert ça. On voulait absolument les clôturer et les sécuriser pour que les gens n'aillent pas jouer le dimanche ou le samedi, etc. Il y a surtout des adultes qui allaient et donc des fois, les grillages étaient un peu arrachés. En fait, ça ne sert à rien d'aller essayer de clôturer ça, les gens rentrent et il faut que ça serve à tout le monde. Moi, je trouve ça très bien, quand je vois des jeunes et des moins jeunes faire du foot entre copains, etc., le samedi et le dimanche, tout ça. Très bien. Il faut que ça soit utilisé à 100 %, voire plus si c'est possible, que ça soit ouvert, tout en respectant aussi la vie des riverains, parce qu'on a eu une question qui s'est posée notamment au Rochelle. On avait éclairé une partie de la nuit notamment, parce qu'il y avait une forte demande, mais à 22 h, on coupe pour aussi que les riverains puissent avoir une vie normale la nuit, etc. Donc, il faut toujours trouver l'équilibre, mais il faut que ce soit utilisé à plein, mais ce n'est pas dans le cadre des clubs sportifs.

Je passe au vote. Est-ce qu'il y a unanimité là-dessus ou pas ? Oui, **Unanimité.**

Je vous remercie.

26 - Reprise des résultats budget Lotissements - Exercice 2022

Lydie GUERIN

Monsieur le Maire : On passe à la reprise des résultats de fonctionnement et d'investissement, Budget Lotissements.

Lydie GUERIN : Donc reprise des résultats de fonctionnement et d'investissement, budget lotissements, exercice 2022. Je vous demande si vous êtes d'accord de bien vouloir, conformément à l'instruction budgétaire et comptable M 57, reprendre au Budget Primitif 2023 l'excédent de clôture de fonctionnement, soit 2 441 861 euros en fonctionnement et de reprendre le déficit de clôture d'investissement à 2 227 417 euros.

Monsieur le Maire : Merci, Lydie. Questions, observations là-dessus ? On peut passer au vote. Qui est contre ? Alors, les oppositions, sauf Monsieur David, Madame Scavennec. Monsieur Homps et Madame Archambaudière qui votent pour. Vous abstenez ?

Florence ARCHAMBAUDIERE : Non.

Monsieur le Maire : Je recommence. Qui est contre ? L'administration aura le temps de lever la main. Donc Dreux au Cœur. Qui s'abstient ? Monsieur Homps et Madame Archambaudière votent pour. C'est bon ? **À la Majorité moins 7 voix contre** : Josette PHILIPPE, Pascal ROSSION, Chérif DERBALI, Arnaud DAUTREY, Aissa HIRTI, Jacques ALIM, Caroline IFTEN, **et 6 abstentions** : Marie-Françoise SCAVENNEC, Valentino GAMBUTO, Carine GENTIL, Laurent FONTAINE, Maxime DAVID, Sabine FRETEY.

27 - Budget primitif – Budget Lotissements – Exercice 2023

Lydie GUERIN

Monsieur le Maire : Allez, on continue. Lotissements.

Lydie GUERIN : Budget Primitif, Lotissements, Exercice 2023. Vu le projet de Budget Primitif présenté par Monsieur le Maire de Dreux pour l'exercice 2023, qui s'équilibre ainsi qu'il suit : en section de fonctionnement en recettes et en dépenses pour 2 461 861 euros. En section d'investissement en recettes et en dépenses pour 2 047 417 euros. Vu l'avis favorable à l'unanimité, moins trois abstentions de la Commission Modernisation, je vous demande, si vous en êtes d'accord, de bien vouloir adopter le Budget Primitif du budget lotissements de l'exercice 2023.

Monsieur le Maire : J'avais eu espoir qu'il n'y ait pas de question. Monsieur David, allez-y, je vous en prie.

Maxime DAVID : Oui. Une explication de vote et je profite de cette délibération, donc que ce soit clair aussi pour ceux qui nous écoutent, c'est-à-dire qu'à chaque fois dans ces budgets annexes, on vote la reprise du résultat de l'année passée, qui est en fait un élément factuel d'un budget qui est déjà réalisé, donc c'est compliqué d'être contre, puisque c'est contester la réalité et ensuite, à chaque fois, on vote le nouveau budget et là, ce sont vos choix et donc en tant que proposition, on vote

contre. Donc pour prévenir qu'il y aura un jeu de chabadabada, entre abstention et votre contre, parce que ça correspond à une différence de nature de rapports.

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur David. Je peux passer au vote. Qui est contre ? Donc toutes les oppositions, sauf Monsieur Homps et Madame Archambaudière. Qui s'abstient ? Monsieur Homps et Madame Archambaudière votent pour.

À la Majorité moins 13 voix contre : Josette PHILIPPE, Pascal ROSSION, Chérif DERBALI, Arnaud DAUTREY, Aissa HIRTI, Jacques ALIM, Caroline IFTEN, Marie-Françoise SCAVENNEC, Valentino GAMBUTO, Carine GENTIL, Laurent FONTAINE, Maxime DAVID, Sabine FRETEY.

28 - Reprise des résultats de fonctionnement et d'investissement – Budget Locations et Parc des Expositions – Exercice 2022

Lydie GUERIN

Monsieur le Maire : Allez, on accélère. Locations et Parc des Expositions.

Lydie GUERIN : Reprise des résultats de fonctionnement et d'investissement, Budget Locations et Parc des Expositions. Vu l'avis favorable à l'unanimité, moins trois abstentions de la Commission Modernisation, je vous demande, si vous en êtes d'accord, de bien vouloir, conformément à l'instruction budgétaire et comptable M 57, reprendre au Budget Primitif 2023 le déficit de clôture de fonctionnement, soit 19 541,83 euros, et de reprendre l'excédent de clôture de la section d'investissement, soit 613 285 euros.

Monsieur le Maire : Je cherche ce tableau Lydie, depuis tout à l'heure.

Lydie GUERIN : Ça se voit.

Monsieur le Maire : Ça va. On peut passer au vote là-dessus ? Qui est contre ? Dreux au Cœur, j'imagine ? Oui. Qui s'abstient ? J'allais dire la bande à Monsieur Gambuto, mais ce n'est pas sympa. Mais c'est pour le compte-rendu. Monsieur Fontaine, Madame Fretey, Monsieur Gambuto, Madame Gentil, Monsieur David, Madame Scavenneec. Monsieur Homps et Madame Archambaudière, pour. OK,

À la Majorité moins 7 voix contre : Josette PHILIPPE, Pascal ROSSION, Chérif DERBALI, Arnaud DAUTREY, Aissa HIRTI, Jacques ALIM, Caroline IFTEN, **et 6 abstentions** : Marie-Françoise SCAVENNEC, Valentino GAMBUTO, Carine GENTIL, Laurent FONTAINE, Maxime DAVID, Sabine FRETEY
Je vous remercie.

29 - Budget primitif – Budget locations et parc des expositions – Exercice 2023

Lydie GUERIN

Monsieur le Maire : Allez ! Parc des Expositions, Budget Primitif.

Lydie GUERIN : Budget Locations et Parc des Expositions, exercice 2023. Vu le projet du Budget Primitif présenté par Monsieur le Maire de Dreux pour l'exercice 2023 qui s'équilibre ainsi qu'il suit :

en section de fonctionnement en recettes et en dépenses pour 1 111 950 euros, en section d'investissement, en recettes et en dépenses pour 869 329 euros. Vu l'avis favorable à l'unanimité, moins trois abstentions de la Commission, je vous demande si vous êtes d'accord de bien vouloir adopter le Budget Primitif du budget Locations et Parc des Expositions de l'exercice 2023.

Monsieur le Maire : Merci, Lydie. Questions, observations là-dessus ? On peut passer au vote ? Qui est contre ? Toutes les oppositions ! C'est nickel. Qui s'abstient ? Je vous en remercie.

À la Majorité moins 15 voix contre : Josette PHILIPPE, Pascal ROSSION, Chérif DERBALI, Arnaud DAUTREY, Aissa HIRTI, Jacques ALIM, Caroline IFTEN, Marie-Françoise SCAVENNEC, André HOMPS, Valentino GAMBUTO, Florence ARCHAMBAUDIERE, Carine GENTIL, Laurent FONTAINE, Maxime DAVID, Sabine FRETEY

30 - Reprise des résultats d'exploitation et d'investissement – Budget Parkings – Exercice 2022

Lydie GUERIN

Monsieur le Maire : Reprise des résultats d'exploitation et d'investissement, budget Parking.

Lydie GUERIN : Exercice 2022. Vu l'avis favorable à l'unanimité, moins trois abstentions de la Commission Modernisation, je vous demande si vous êtes d'accord de bien vouloir, conformément à l'instruction budgétaire et comptable M 4, reprendre au Budget Primitif 2023 l'excédent de clôture d'exploitation, soit 33 312 euros et l'excédent de clôture d'investissement de 337 632 euros.

Monsieur le Maire : On peut passer au vote ? C'est bon ? Qui est contre ? Dreux au Cœur. Qui s'abstient ? Les autres ? Monsieur Homps, Madame Archambaudière votent pour. Le reste, c'est bon.

À la Majorité moins 7 voix contre : Josette PHILIPPE, Pascal ROSSION, Chérif DERBALI, Arnaud DAUTREY, Aissa HIRTI, Jacques ALIM, Caroline IFTEN, **et 6 abstentions** : Marie-Françoise SCAVENNEC, Valentino GAMBUTO, Carine GENTIL, Laurent FONTAINE, Maxime DAVID, Sabine FRETEY
Je vous en remercie.

31 - Budget primitif – Budget parkings – Exercice 2023

Lydie GUERIN

Monsieur le Maire : On passe au Budget Primitif, Budget parking 2023.

Lydie GUERIN : Vu le projet du Budget Primitif présenté par Monsieur le Maire de Dreux pour l'exercice 2023, qui s'équilibre ainsi : en section d'exploitation en recettes et en dépenses pour 647 089 euros et en section d'investissement en recettes et dépenses pour 697 543 euros. Vu l'avis favorable à l'unanimité, moins trois abstentions de la Commission Modernisation, je vous demande si vous êtes d'accord de bien vouloir adopter le Budget Primitif du budget Parkings de l'exercice 2023.

Monsieur le Maire : Oui, merci Lydie. On peut passer au vote ? C'est bon ? Qui est contre ? Toutes les oppositions. Qui s'abstient ? Je vous remercie.

À la Majorité moins 15 voix contre : Josette PHILIPPE, Pascal ROSSION, Chérif DERBALI, Arnaud DAUTREY, Aissa HIRTI, Jacques ALIM, Caroline IFTEN, Marie-Françoise SCAVENNEC, André HOMPS,

Valentino GAMBUTO, Florence ARCHAMBAUDIERE, Carine GENTIL, Laurent FONTAINE, Maxime DAVID, Sabine FRETEY

32 - Compte-rendu des décisions prises en application des dispositions de l'article L2122.22 du code général des collectivités territoriales

Pierre-Frédéric BILLET

Monsieur le Maire : Et on passe aux questions sur les décisions. Je n'ai rien oublié ? Non, c'est bon. Sur les décisions, vous vouliez intervenir ? Monsieur Hirti et après, Monsieur Fontaine. Pardon, j'ai oublié quelqu'un. Tu as levé la main en premier. Excusez-moi ! Par courtoisie, excusez-moi.

Florence ARCHAMBAUDIERE : Alors, deux choses. Vous avez donc un droit de préemption sur une maison qui est rue des Fontaines. D'accord ? Par contre, vous nous avez envoyé il y a un mois un tableau des cessions, des prévisions de cessions 2023 où on avait dans les cessions un montant de 170 000 euros pour une maison à la même adresse ?

Monsieur le Maire : Tout à fait.

Florence ARCHAMBAUDIERE : Donc je suppose que vous préemptez pour la revendre. J'imagine bien, vu la maison où elle est située, ce qu'elle va devenir ? Puisque c'est une inscription au budget prévisionnel de 2023, les 170 000 euros peuvent être retirés des recettes 2023.

Monsieur le Maire : Mais en fait, on va l'acheter pour passer en acte administratif à GEDIA. En fait, c'est un aller-retour, c'est pour ça.

Florence ARCHAMBAUDIERE : Donc, c'est zéro ?

Monsieur le Maire : C'est entrée et sortie.

Florence ARCHAMBAUDIERE : Entrée et sortie. C'est bien ce que je pense, donc il faudra enlever 170 000 euros des recettes 2023, puisque vous allez les dépenser.

Monsieur le Maire : Mais il y a les dépenses, Florence. On l'achète. On préempte, donc on dépense de l'argent et on revend la maison derrière.

Florence ARCHAMBAUDIERE : Je n'avais pas vu la dépense de 170 000 euros sur le budget prévisionnel 2023. Par contre, j'ai vu les recettes.

Monsieur le Maire : Si, si, si.

Florence ARCHAMBAUDIERE : Mais j'ai vu la recette.

Monsieur le Maire : D'accord. Non, non, mais on est tout à fait d'accord.

Florence ARCHAMBAUDIERE : Deuxième chose. Évidemment, un avenant numéro 1 sur une plus-value d'un marché d'aménagement pour la patinoire de 1 285 000. Non, ce qu'on a voté la dernière

fois, c'était 500 000. Marché numéro 2021.6 : aménagement d'une patinoire pour la ville. Donc c'est un avenant pour une plus-value de 1 285 000.

Monsieur le Maire : C'est l'avenant numéro 1, oui, effectivement.

Florence ARCHAMBAUDIERE : L'avenant de la dernière fois, c'était 500 000 euros.

Monsieur le Maire : Florence, excuse-moi ! Tu poses les questions sur les décisions, c'est ici qu'il faut poser la question. Non, mais c'est ta question, tu intervies. Sinon, ça va être...

Florence ARCHAMBAUDIERE : Mais pour une fois, on me disait la même chose que vous, vous devriez être rassuré.

Monsieur le Maire : Je ne suis pas inquiet, Florence. Un jour, on fera un Conseil municipal que sur la patinoire pour vous faire plaisir, franchement.

Florence ARCHAMBAUDIERE : Non, non. Pas besoin qu'on me fasse plaisir.

Monsieur le Maire : Il y a-t-il d'autres interventions ? Monsieur Fontaine, pardon ?

Aïssa HIRTI : J'avais demandé la parole avant.

Monsieur le Maire : Si vous voulez Monsieur Hirti, excusez-moi, allez-y !

Aïssa HIRTI : Parce qu'on a du style, là. Votre décision 051, concernant la protection fonctionnelle accordée à votre directeur de cabinet. C'est bien. C'est ce que vous reprochent les organisations syndicales dans leur mouvement de grève, c'est l'iniquité de traitement, parce que vous vous êtes engagés publiquement, en plein Conseil municipal, devant la presse, à accorder la protection fonctionnelle à des agents qui étaient blacklistés sur une liste et vous ne leur avez pas accordée, parce que vous aviez fait, soi-disant, une analyse juridique. Donc je suppose que vous avez fait également une analyse juridique pour accorder la protection fonctionnelle à votre directeur de cabinet ?

Monsieur le Maire : Oui, Monsieur Hirti.

Aïssa HIRTI : Ça serait bien que vous nous donniez une copie de l'analyse juridique.

Monsieur le Maire : Alors, je ne vais pas vous le donner, parce que vous êtes concerné par cette procédure judiciaire, donc je ne la donnerai pas, Monsieur Hirti. Monsieur Fontaine, je vous en prie.

Josette PHILIPPE : Vous avez recours à la protection fonctionnelle pour attaquer les élus, c'est ça ?

Aïssa HIRTI : C'est ça. En fait, il accorde la protection fonctionnelle pour attaquer des élus. C'est vous qui avez tenu ces propos. C'est vous qui avez tenu ces propos... Fin de mandat, c'est bientôt pour vous, ne vous inquiétez pas.

Laurent FONTAINE : Effectivement, j'avais un commentaire concernant la 051, mais c'était plus généralement, si on pouvait avoir la liste ou une estimation du coût de ces protections, parce que là, on a le cas de monsieur Adil BOUTAHAR, mais il y en a d'autres...

Monsieur le Maire : Oui, après, ça dépend de la complexité de la procédure, madame Gentil pourrait vous expliquer ça. Ça dépend aussi... Je ne veux pas parler d'argent ici.

Laurent FONTAINE : Je suppose que c'est budgété donc c'est prévu. Et le point numéro 2, c'est si vous pouviez donner quelques explications sur la 054, c'est : résiliation pour motif d'intérêt général, du marché PA2111. Parce qu'on pourrait croire que vous avez mis fin aux travaux d'aménagements de la patinoire, mais je pense qu'il n'en est rien.

Monsieur le Maire : C'était ma surprise pour l'anniversaire de Florence Archambaudière. Vous avez gâché la surprise, franchement ! Je suis dévasté par cette... Florence, j'en suis désolé.

Laurent FONTAINE : Quel était l'objet de ce... Si vous pouviez me rappeler...

Monsieur le Maire : C'était sur la conduite d'opérations sur l'aménagement de la patinoire. Il s'avère qu'on a estimé qu'aujourd'hui, l'accompagnement de ces sociétés n'était plus nécessaire puisque ça se passe bien, donc on a stoppé cette mission. C'est prévu dans le contrat initial donc on a arrêté la collaboration avec la société Soderec.

Laurent FONTAINE : D'accord. C'était avec la société...

Monsieur le Maire : Pour la conduite d'opération. Tout simplement, source d'économie.

Laurent FONTAINE : D'accord. Je vous remercie.

Prend acte

Monsieur le Maire : Voilà, tout simplement, une source d'économie. Messieurs-dames, la séance est terminée, je la lève. Bonne fin de soirée et à bientôt !